

Rousseau, Jean Jacques
Paris, Jean Moïse
Honneurs publics rendus à la mémoire de J.-J. Rousseau; étude historique.

CENTENAIRE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

1778–1878

HONNEURS PUBLICS

RENDUS A LA MÉMOIRE

DE

J.-J. ROUSSEAU

ETUDE HISTORIQUE

PAR

J.-M. PARIS



GENÈVE
J. CAREY, ÉDITEUR, VIEUX-COLLÉGE, 3

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER

NEUCHATEL
J. SANDOZ, LIBRAIRE

1878

HONNEURS PUBLICS

RENDUS A LA MÉMOIRE

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

CENTENAIRE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

1778–1878

HONNEURS PUBLICS

RENDUS A LA MÉMOIRE

DE

J.-J. ROUSSEAU

ETUDE HISTORIQUE

PAR

J.-M. PARIS



GENÈVE

J. CAREY, ÉDITEUR, VIEUX-COLLÉGE, 3

PARIS — SANDOZ ET FISCHBACHER

NEUCHATEL — J. SANDOZ, LIBRAIRE

1878

INTRODUCTION

Jean-Jacques ROUSSEAU naquit à Genève le 28 Juin 1712 et mourut à Ermenonville le 2 Juillet 1778.

Entre ces deux dates, il importe de rappeler les condamnations et les jugements qui ont atteint l'auteur et deux de ses ouvrages.

L'*Emile* de Rousseau parut pour la première fois, en 1762, à La Haye en 4 volumes, chez Neaulme, libraire hollandais. Cet ouvrage fut déféré au Parlement de Paris le 9 Juin de la même année, et, sur les conclusions du Procureur-Général, la Cour a ordonné « que le « dit livre, imprimé, serait lacéré et brûlé

« à la cour du Palais[1]..., qu'on supprime-
« rait tous les exemplaires qu'on pourrait
« saisir, faisant expresse défense d'en
« vendre..., ordonnant que l'auteur soit
« pris, appréhendé au corps et amené
« ès-prisons de la Conciergerie..., que ses
« biens soient saisis..., que le présent
« arrêt soit publié et affiché partout où
« besoin sera. »

A Genève, le 11 Juin de la même année, sur le Rapport fait au Petit Conseil qu'il paraissait deux nouveaux ouvrages de J.-J. Rousseau, soit l'*Emile* ou *Traité d'Education* et le *Contrat social*, ordre est donné de saisir les dits ouvrages chez tous les libraires. Le 18 Juin, d'après le verbal de l'auditeur Bonnet, 19 ballots contenant les dits ouvrages, trouvés dans les librairies Bardin; Philibert et Gosse, ont été saisis. Le 19, le Procureur-Général, Jean-Robert Tron-

[1] Ce qui eut lieu deux jours après.

chin, donne ses conclusions, concluant à ce que les dits ouvrages soient saisis et brûlés devant la Porte de l'Hôtel-de-Ville, « comme téméraires, impudents, scandaleux, destructifs de la Religion chrétienne et de tous les Gouvernements, etc... » Ces conclusions sont admises le même jour par le Petit Conseil... Puis opinant sur la personne de J.-J. Rousseau, l'avis a été « qu'en cas qu'il vienne « dans la Ville ou dans les Terres de la « Seigneurie, il devra être saisi et appré- « hendé pour être ensuite prononcé sur « sa personne, ce qu'il appartiendra. »

A son tour, la *Sorbonne*, le 1er Juillet 1762, après un discours qui n'est ni latin ni français, et sur la réquisition du docteur Gervaise, conclut à ce qu'il soit travaillé à la censure d'*Emile*[1]. Cinquante-huit propositions furent frappées par

[1] Censure dont le pape Clément XIII, par un Bref, félicite la Sorbonne l'année suivante (1763), tout en fulminant lui-même contre l'*Emile*.

cette Faculté de théologie, « non comme seules condamnables, mais comme les plus coupables. »

Le Mandement de l'Evêque de Paris [1] contre l'*Emile*..., « défendant très-expressément à toutes personnes de son diocèse de lire ou retenir le dit livre, sous les peines de droit, » est du 20 Août 1762.

Trois ans plus tard, en 1765, l'Assemblée générale du Clergé de France condamna pareillement l'*Emile*.

Nous connaissons les condamnations, que nous n'avons pas à juger ici; voyons maintenant les honneurs publics, les témoignages d'estime rendus à J.-J. Rousseau depuis sa mort, soit en France, soit à Genève : ils serviront comme de réparation ou de réhabilitation à sa mémoire.

L'étude qui va suivre se divise tout

[1] Christophe de Beaumont.

naturellement en deux parties : la première comprendra tout ce qui se rapporte, en vue du but que nous poursuivons, au XVIIIe siècle; la seconde tout ce qui est relatif au XIXe siècle.



Ire PARTIE

Honneurs publics rendus à la mémoire de J.-J. Rousseau de 1778 à 1798.

Rousseau habitait depuis environ six semaines un pavillon du château d'Ermenonville [1], dans le Parc de ce nom, appartenant au marquis René de Girardin, lorsqu'il mourut subitement, vers 11 heures du matin, le Jeudi 2 Juillet 1778 [2].

Le surlendemain, 4, son corps fut embaumé [3], enfermé dans un cercueil de plomb et inhumé à 11 heures du soir dans l'*Ile des Peupliers*, au milieu de la pièce d'eau dite le Petit Lac, sous

[1] Dans le département de l'Oise à 50 kilomètres de Paris.

[2] Voir le Procès-verbal de l'autopsie de son corps, signé par 3 médecins, dans la *Lettre de Stanislas Girardin à Musset-Pattay,* datée 8 Juin 1824.

[3] Voir Pièces justificatives nº I, les *stances* de E.-S. Reybaz sur cette mort.

une tombe élevée de 6 pieds du sol et portant cette inscription :

ICI REPOSE
L'HOMME DE LA NATURE
ET DE LA VÉRITÉ.

C'est là qu'il resta jusqu'en 1794.

Chacun connaît les causes multiples, les circonstances exceptionnelles qui ont amené la Révolution française de 1789 ainsi que les changements considérables qui, dans l'ordre social, en ont été la conséquence. Recueillons donc dans les trois *Assemblées*[1] qui présidèrent aux destinées de cette Révolution, sur laquelle les œuvres de Rousseau eurent une si grande influence, les manifestations de sympathie, publiques et éclatantes, qu'elles donnèrent à la mémoire de J.-J. Rousseau, aussi bien que les décisions qu'elles prirent le concernant.

ASSEMBLÉE NATIONALE[2]. — *Séance du* 21 *Décembre* 1790.

Barrère demande qu'il soit accordé une pen-

[1] Assemblée Nationale, — Législative, — Convention (1789-1795).
[2] Du 27 Juin 1789 au 3 Septembre 1791.

sion à la veuve de J.-J. Rousseau, « pension qu'il fixe à 600 francs. »

Eymar[1], député de Forcalquier. — « Qu'il me soit permis, Messieurs, en appuyant la motion de M. Barrère pour la veuve de J.-J. Rousseau, de vous rappeler celle que j'ai faite moi-même, pour vous engager à honorer la mémoire de l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social.* Je ne répéterai point ce que vous avez pu lire dans une feuille imprimée que j'ai fait parvenir à tous les membres de l'Assemblée. Je ne me permettrai dans ce moment qu'une seule réflexion.

Lorsque Rousseau, décrété par le Parlement de Paris, rejeté même par sa patrie qui lui refusait un asile, était réduit à traîner, en pays étranger, la vie errante d'un proscrit, il écrivait ces propres paroles :

« Oui, je ne crains point de le dire... S'il existait en Europe un seul gouvernement éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines, il eût rendu les honneurs publics à l'auteur d'*Emile*, il lui eût élevé des

[1] Il exerça plus tard, à Genève, du 29 Mars 1800 au 14 Janvier 1803, les fonctions de préfet dans le département du Léman.

statues. Je connaissais trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnaissance ; je ne les connaissais pas assez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait. »

C'est ainsi que dans l'amertume de son cœur, devait se replier sur lui-même un homme injustement persécuté. Il devait chercher dans la conscience de ses intentions le dédommagement de notre ingratitude. La noble fierté de ses sentiments devait l'élever au dessus de l'injustice dont il était la victime, lorsque, sous le règne du despotisme, personne n'osait élever la voix pour réclamer contre cette persécution. Aujourd'hui que, grâce à vous, il existe en France un gouvernement tel que Rousseau eut désiré de l'avoir pour juge ; c'est devant ceux mêmes qui ont établi ce gouvernement que je sollicite avec confiance la réparation qui est due à la mémoire de J.-J. Rousseau. Oui, j'ose l'espérer, dans le moment où la plus étonnante et la plus complète des révolutions s'opère en France, par la seule force de la vérité et de la raison ; lorsque dans cette grande et périlleuse entreprise vous n'avez d'autre appui que l'opinion publique, quelle reconnaissance ne devez-vous point à celui qui, en éclairant la volonté

souveraine de la nation dont vous êtes les organes, vous a mis dans les mains les armes victorieuses avec lesquelles vous avez combattu le despotisme, et assuré pour jamais nos droits et notre liberté ! Je demande, au nom de l'honneur national, qu'après avoir donné un grand exemple au monde, cette gloire soit encore réservée à la France, d'avoir, dès l'aurore de la liberté, rendu les justes hommages qui sont dus à la vertu et au génie ; d'avoir, à l'exemple des peuples anciens, honoré d'une manière digne d'elle et de lui, l'homme immortel qui fut son bienfaiteur ou plutôt celui du genre humain. — Voici mon projet de décret, amendé sur la motion de M. Barrère, et sur les observations qui m'ont été faites par quelques membres de l'Assemblée :

« L'Assemblée nationale, voulant rendre un hommage solennel à la mémoire de J.-J. Rousseau et lui donner dans la personne de sa veuve un témoignage de la reconnaissance que lui doit la Nation Française, a décrété et décrète ce qui suit :

Art. 1er. — Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : La Nation Française libre, a J.-J.

Rousseau. Sur le piédestal sera gravé la devise : Vitam impendere vero.

Art. 2. — Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J.-J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'Etat. A cet effet, il lui sera payé annuellement des fonds du Trésor public une somme de douze cents livres. » (*La salle retentit d'applaudissements unanimes et réitérés.*)

Ce projet de décret est sur-le-champ mis aux voix et adopté à l'unanimité [1].

[1] Cette manifestation publique en faveur de J.-J. Rousseau ne fut pas la première, puisque le 30 Juillet de la même année le Petit Conseil de Genève reçut du sieur Chariot, huissier, à Paris, une lettre à l'adresse de « Nos Magnifiques, Très-Honorés et Souverains Seigneurs,... » les informant qu'il avait rassemblé les portraits et les bustes des plus grands hommes, parmi lesquels J.-J. Rousseau. Or, à propos de l'hommage accordé *récemment* aux bustes de Franklin et de Washington dans le sein de l'Assemblée nationale, on parut regretter que pareil honneur n'eût pas été rendu à notre illustre concitoyen. Voilà pourquoi, lui, Chariot, conçut la pensée de présenter le buste de Rousseau qu'il possédait, ce que voulut bien faire le député Barrère. Cette offre fut acceptée avec acclamation par l'Assemblée... Chariot joignait à cette lettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée du 22 Juin, portant « que le dit buste demeurera exposé dans la salle...; » suivait un éloge pompeux de Genève et de ses chefs. « Arrêté, dit le Registre du Petit Conseil, que Nob. « Puerari écrira au sieur Chariot pour lui témoi- « gner la sensibilité du Conseil pour les éloges que

Séance du 3 *Avril* 1791. — M. *Pastoret*, Procureur-Général-Syndic, fait lecture d'un arrêté du Directoire du département, qui se termine comme suit :

« Le Procureur-Général-Syndic entendu, le directoire arrête « qu'il sera fait une députation à l'Assemblée nationale pour demander : 1° que le nouvel édifice de *Ste-Geneviève* soit destiné à recevoir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de notre liberté ; 2° que l'Assemblée nationale seule puisse juger à quels hommes cet honneur sera décerné ; 3° qu'Honoré Riquetti Mirabeau en est jugé digne ; 4° que les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la Révolution, tels que Descartes, Voltaire, *J.-J. Rousseau*, ne puissent être faites que par l'Assemblée nationale ; 5° que le Directoire du Département de Paris soit chargé de faire mettre

« sa lettre contient à l'égard de la République et « *des citoyens distingués auxquels elle a donné* « *naissance...* » N'oublions pas que les hommes qui s'exprimaient ainsi, au nom du Conseil d'Etat, étaient les mêmes ou les descendants ou les héritiers des opinions de ceux qui avaient *brûlé* l'*Emile*, le *Contrat social* et décrété leur auteur de prise de corps !

(V. G.-B. Galiffe. D'un Siècle à l'autre, tom. I.)

promptement l'édifice de Ste-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination et fasse graver au-dessus du fronton ces mots : « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante.* » (*On applaudit à plusieurs reprises.*)

Après une courte discussion, à laquelle prennent part *Fermont*, *Robespierre* et *Barnave*, sur la proposition de ce dernier, l'Assemblée adopte le décret suivant :

« L'Assemblée nationale déclare qu'Honoré
« Riquetti Mirabeau a mérité les honneurs qui
« seront décernés par la nation aux grands
« hommes qui l'ont bien *servie*. »

Le surplus de la pétition est renvoyé au Comité de constitution.

Séance du 22 *Avril* 1791. — Dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale, *Baudon*, graveur, annonce qu'il a entrepris de graver en grand les portraits de *J.-J. Rousseau*, Voltaire et Mirabeau, et déclare contracter l'engagement de déposer, quand les gravures seront terminées, 83 exemplaires de chaque portrait pour être distribués entre les départements... » (*On applaudit.*)

Séance du samedi 26 *Août* 1791. — Une députation composée de citoyens et de gens de lettres

de Paris, de Genevois établis dans cette capitale.... est admise à la barre. L'orateur de cette députation rappelle que « l'Assemblée nationale, par son décret du 21 Décembre 1790, avait ordonné qu'il serait élevé une statue à l'auteur du *Contrat social* et d'*Emile*, avec cette inscription : « La Nation française libre à J.-J. Rousseau.» Nous venons donc, dit l'orateur, réclamer l'exécution de ce décret avec les additions que des événements postérieurs ont rendues nécessaires[1].... A cet effet, ajoute l'orateur, nous venons vous prier d'ordonner que les restes de ce grand homme soient redemandés à M. de Girardin, qui les a recueillis, qu'ils soient transférés à Paris et admis dans le temple destiné aux grands hommes. Le propriétaire d'Ermenonville, qui avait si généreusement soustrait les derniers jours de J.-J. Rousseau à l'abandon, aux persécutions, au malheur, est sans doute trop attaché à la gloire de son ami pour s'opposer à cette juste demande. Il manquerait quelque chose à sa générosité, s'il hésitait à sacrifier ce qui en est la récompense et les âmes généreuses ne le sont point à demi. Nous demandons aussi, Messieurs, que votre décret du mois

[1] Suivent de longs développements à l'appui.

de Décembre soit enfin exécuté et que vous vouliez bien fixer le lieu où la statue de Rousseau sera placée.....

Cette pétition est appuyée par 300 signatures. Des citoyens de la ville et du canton de Montmorency adhèrent à cette pétition et demandent, à leur tour, qu'il soit décrété « que Rousseau est digne des honneurs réservés aux grands hommes et que ses cendres soient transférées au Panthéon français. » (*On applaudit.*)

Le Président, *Victor Broglie*, répond aux deux députations en termes excellents et déclare que l'Assemblée nationale prendra les demandes en considération.

Le député *Eymar* rappelle que c'est lui qui a réclamé une statue pour J.-J. Rousseau ; il donne ensuite les raisons qui expliquent le retard apporté à l'exécution du Décret..., parle des services rendus à l'humanité par J.-J. Rousseau et termine ainsi son discours :

« J'ai l'honneur de vous proposer le projet « de décret suivant : « L'Assemblée Nationale « décrète que J.-J. Rousseau est digne de rece- « voir les honneurs désignés aux grands hommes « et qu'en conséquence ses cendres seront trans- « férées au Panthéon français. Elle charge le

« directoire du département de Paris de l'exé-
« cution de cette partie du présent décret, or-
« donne en outre que le ministre de l'intérieur
« fera mettre incessamment à exécution le dé-
« cret qu'elle a rendu le 21 Décembre 1790,
« portant qu'il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et
« du *Contrat social* une statue avec cette ins-
« cription : La nation française libre à J.-J.
« Rousseau. »

Le député *Bouche* fait observer — que le dépôt des cendres de J.-J. Rousseau est le patrimoine de M. Girardin, que s'il en est le gardien et le dépositaire c'est d'après les intentions mêmes de Rousseau, son ami.... il faut donc renvoyer la proposition au Comité de constitution, lequel sera chargé de prendre connaissance des intentions de M. Girardin et ensuite de rapporter.

Charles Lameth, député, croit que l'observation du préopinant mérite la plus sérieuse attention... D'après ce qu'il sait, il croit que M. Girardin, si l'on se décide à violer sa propriété, fera tout ce qu'il est possible de faire à un citoyen respectueux pour les lois, afin d'empêcher qu'on ne lui enlève les restes de J.-J. Rousseau....

Boissy, député, ne croit pas que Rousseau

ait chargé M. Girardin du dépôt de ses restes. « Jean-Jacques, comme tout le monde sait, est mort subitement et il ne s'est pas occupé de ses funérailles.... Voltaire et Mirabeau avaient fixé leur lieu de sépulture. On n'en a pas moins porté leurs restes au Panthéon, parce que les restes d'un grand homme sont une propriété nationale.... Je demande que, pour l'honneur de l'assemblée, on aille sur le champ aux voix sur la pétition. »

Beaumetz, député. Je soutiens l'opinion contraire et c'est pour la gloire de J.-J. Rousseau même, que je soutiens cette opinion. J'aime à croire que l'auteur d'*Emile*, du *Contrat social* et des autres ouvrages qui ont mérité l'immortalité, serait flatté lui-même de la noble et généreuse résistance, que M. Girardin, que ses amis font à l'enlèvement que l'on propose. Je connais comme un autre tout le prix de la gloire ; mais je désire, pour la moralité même de la Révolution, que nous récompensions avant tout les vertus domestiques et l'amitié. Rousseau, disputé à une nation, disputé à toutes les nations par son ami, par celui qui l'a accueilli lorsqu'il était repoussé par tous les autres, par celui qui lui a ouvert son cœur lorsqu'il ne

trouvait chez les autres que rigueur, que haine, qu'envie ; Rousseau a voulu fixer sa dernière demeure chez celui qui lui a fait éprouver les dernières consolations. Le triomphe de sa gloire est indépendant du transport physique et matériel du petit monceau de cendres qui restent de ce grand homme. Ne pouvez-vous pas, sans l'exhumer, sans arracher à son ami ce qui reste de lui, placer son monument dans le lieu que vous avez destiné à immortaliser ceux qui ont bien mérité de la patrie ? Il n'y a pas un de vous qui ne puisse perdre un frère, un père, un fils qui méritent de la patrie les plus grands honneurs et quel est celui de vous qui consentît à se laisser arracher ses restes précieux !...

Plusieurs voix : Tous, tous....

Beaumetz. Qu'est-ce qui appartient à la patrie dans un grand homme ? Qu'est-ce qui est la propriété de son siècle et de sa nation ? C'est son génie, ce sont ses ouvrages, ce sont les services qu'il a rendus à la nation et à l'humanité. Sa dépouille, elle appartient à ses amis. On peut bien la leur demander ; on peut bien demander les cendres de J.-J. Rousseau à son ami, qui s'intéressera certainement assez à sa gloire pour ne pas attendre la demande

que vous lui en ferez : mais ordonner qu'elles lui soient ravies, c'est à quoi je m'oppose.

Et qu'on ne vienne pas me dire ce qui s'est passé à l'égard des deux premiers grands hommes ; ils avaient ordonné leur sépulture dans des lieux publics [1] ; mais celui-ci n'est pas dans un lieu public ; il n'y a pas un ouvrier qui ait le droit de porter la bêche et l'instrument destructeur dans le monument qui le renferme. (*On applaudit.*) Persuadé comme je le suis que l'amitié de M. Girardin sera généreuse jusqu'au bout, et qu'il ne refusera pas le comble des honneurs à celui dont il a consolé la vieillesse, je demande que la première partie du décret qui regarde l'exécution soit renvoyée au Comité.

Letellier, député. — Les restes d'un grand homme sont une propriété nationale et je crois que c'est injurier M. de Girardin que de croire un seul moment qu'il s'opposera à la translation de son ami dans le temple des grands hommes.

Mathieu Montmorency, député, appuie cette manière de voir et ajoute : « Il me semble que l'Assemblée rendrait ce qu'elle doit, et au droit

[1] Mirabeau et Voltaire; le premier avait indiqué Argenteuil, le second Ferney.

sacré de la propriété, et au vœu national, et à l'intérêt qu'inspire l'amitié,—car pourquoi arracherait-on à l'amitié ce qu'on peut lui laisser le mérite de donner ?—si elle voulait décréter en ce moment « *que les honneurs décernés aux grands hommes seront rendus à Rousseau*,» et renvoyer au Comité de constitution pour le mode d'exécution. (*On applaudit.*)

L'Assemblée décrète la proposition de M. Montmorency.

Il paraît que M. Girardin ne fut guère touché par l'appel fait à son désintéressement, puisque dans l'Assemblée nationale du 4 Septembre, on lit : il est donné lecture par l'un de MM. les secrétaires, « d'une pétition de M. Girardin contre la demande de l'exhumation de J.-J. Rousseau. »

Dans celle du 21 Septembre, « l'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité de constitution, renvoie au Pouvoir exécutif l'exécution des décrets du 21 Décembre 1790 et du 27 Août 1791, qui ordonnent « d'élever une sta-
« tue et accordent les honneurs publics à la mé-
« moire de J.-J. Rousseau. »

Il n'est plus question des cendres de Rousseau, qui restèrent à Ermenonville.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE[1]. — Dans la séance du 6 Octobre 1791, *Palloy* fait hommage à cette Assemblée des bustes de J.-J. Rousseau et de Mirabeau, sculptés en relief sur des pierres de la Bastille, hommage qui est agréé ; dans la séance suivante (7 octobre), ces effigies, par décision de la Législative, furent placées dans la salle de ses séances.

Le 12 Décembre 1792, le Peuple de Genève réuni dans ses Comices[2] approuvait,

[1] Du 1er Octobre 1791 au 21 Septembre 1792.

[2] *Faits essentiels de l'Histoire de Genève de 1782 à 1793.* Après les émeutes des 27 et 29 Janvier 1789, qui mirent fin au régime militaire de 1782, vint l'*Edit du 10 Février*, par lequel le parti populaire rentra dans une partie de ses droits. — Retour des émigrés de 1782, ils sont réintégrés dans leurs emplois (23 Février 1790) ; les Egaliseurs ; insurrection des paysans. — *Edit politique du 29 Mars 1791,* assurant de nouveaux droits et une plus grande liberté. — Envahissement de la Savoie par la France (25 Septembre 1792) ; appel des Suisses à Genève, la France veut qu'on les renvoie ; démonstration de la milice en faveur des magistrats. Traité de Carouge (27 Octobre); les Suisses se retirent. *Projet d'Edit pour l'abolition des Classes;* fermentation ; élection de 40 commissaires par les députés des Cercles, afin de veiller à la tranquillité et préparer le dit Projet, *sanctionné le 12 Décembre 1792* par le Conseil Général. Difficultés pour constituer un gouvernement ; occupation de l'Arsenal, du Hangar et de l'Hôtel-de-Ville dans la nuit du

par 777 suffrages sur 1,000, les articles suivants : 1° Tous les jugements rendus dans ce siècle jusqu'à ce jour, en matière politique, sont annulés ; la mémoire des condamnés est réhabilitée et toute procédure entamée sur les mêmes objets est mise à néant ; bien entendu que cette sanction ne pourra donner lieu à aucune réclamation de dommages ; 2° *Le décret porté contre la personne du citoyen J.-J. Rousseau et les jugements rendus contre ses ouvrages sont déclarés nuls.*

27 Décembre ; le 28, toute l'autorité est remise entre les mains de *deux Comités*, l'un dit de *Sûreté*, l'autre d'*Administration*, composés chacun de 13 membres. — *Assemblée Nationale*, élue le 13 Janvier 1793, chargée d'élaborer une *Constitution* qui fut acceptée le 5 Février 1794 ; élection des Syndics remplaçant les Comités ; anarchie révolutionnaire ; insurrection de Juillet ; *Tribunal Révolutionnaire ;* Exécutions ; Taxe révolutionnaire ; — 1795 : annulation des jugements révolutionnaires ; réconciliation des partis ; — *1796* : Desportes, résident français ; intrigues ; luttes intérieures ; massacres de Baudit et de Pradier, constitution modifiée. — *1797 :* Directoire en France ; il décide la Réunion de Genève à la France ; tracasseries multipliées de ce pays contre Genève ; Bonaparte dans cette ville (Novembre) ; blocus commercial contre notre patrie. — *1798* : nouvelles vexations ; les troupes françaises traversent Genève ; le Résident invite les Genevois à se réunir à la France ; *Commission extraordinaire ;* ruses de Desportes (le drapeau taché) ; Occupation de Genève par les troupes françaises (15 Avril 1798).

L'année suivante — 28 Mai 1793 — il est demandé, dans le sein de l'Assemblée Nationale de Genève, « que l'Administration fasse graver, sur la maison où naquit J.-J. Rousseau : « *Ici est né J.-J. Rousseau, auteur de l'Emile et du Contrat Social.* « Cette proposition est appuyée. Les *Comités provisoires d'Administration et de Sûreté* ayant décrété, dans une de leurs séances[1] que cette inscription serait posée le 28 Juin, jour anniversaire de la naissance de Rousseau, les membres de l'Assemblée Nationale furent invités « à se rendre en cérémonie, le dit jour, « avec les Comités, au lieu où doit être placée « l'inscription, à y entendre le discours qui «doit être prononcé sur ce sujet ; » enfin « à « s'inscrire pour le repas civique qui aura lieu « à l'occasion de la *Fête nationale* instituée en « mémoire de J.-J. Rousseau[2].

Le 28 Juin, dès les 8 heures du matin, les

[1] Le 22 Juin.

[2] On sait la profonde impression que laissa dans la mémoire du général Dufour, alors âgé de 6 ans, le souvenir de cette fête. (Voir Notice biographique du général G.-H. Dufour par E. Sayous, p. 10. Genève 1876). Le 5 Décembre 1792 fut planté, dans Genève, le premier arbre de la Liberté; celui de St-Gervais, dont il est question dans la Notice, fut élevé près de la fontaine du bas de Coutance, le 25 Février 1793.

jeunes citoyens et citoyennes se rendirent au Bastion bourgeois; les premiers ayant chacun une fleur à la main, les secondes une guirlande de fleurs en écharpe de gauche à droite, habillées de blanc avec des rubans aux trois couleurs. Leur nombre pouvait être de 1,800 [1]. Les citoyens officiers-majors les formèrent par rangs de 6, en alternant les sexes.

A 10 heures, les *Comités d'Administration* et de *Sûreté*, *l'Assemblée Nationale* se rendirent à la porte du Bastion. Bientôt après le cortége se mit en marche, précédé par la musique, les tambours, les huissiers ; il avait à sa tête les deux Présidents des Comités, MM. *Dentand* et *Janot*, avec le citoyen Delhorme, Résident français, placé entre eux ; venaient ensuite les autres membres des Comités, ceux de l'Assemblée Nationale, la Jeunesse ; le Président du Grand Club fraternel, les Membres des Municipalités voisines qui avaient été invités ; des femmes, des vieillards [2] ; les principaux Cercles [3] ; les habitants de Cologny, des

[1] *Journal de Genève*, n° 39, anno 1793. Ces 3 couleurs étaient la rouge et la jaune, couleurs principales de la cocarde genevoise, avec un peu de noir.

[2] « On remarquait avec attendrissement, dit un récit du temps, à la tête des mères, la sœur de lait de J.-J. Rousseau. »

[3] Des Marseillais, de la Grille, des Egaux, du Théâtre, etc.

Eaux-Vives, de Plainpalais..... Des jeunes filles portaient le buste de J.-J. Rousseau, placé sur un petit fauteuil; d'autres la Déesse de la Liberté; d'autres les ouvrages de Jean-Jacques; *Graisier* une tête ressemblant à celle d'un mort, pour signifier: *La liberté ou la mort!* Le Club des Egaux, devant lequel deux jeunes garçons vêtus de blanc, portant l'*Emile* et le *Contrat Social*, fermait la marche. Les volontaires armés formaient la haie.

Le cortége occupait un espace considérable; il fallait 20 minutes pour le voir défiler en entier: il dirigea sa marche par le Bourg-de-Four, la rue Verdaine, les Rues-Basses, et se rendit à la rue de Chevelu, nommée dès lors rue J.-J. Rousseau [1]. Arrivé à la maison où, d'après une tradition incertaine, naquit Rousseau [2], on plaça son buste sur un autel et les Présidents enlevèrent le voile qui recouvrait

[1] « La rue de Chevelu qu'on présume celle dans « laquelle était située la maison où naquit notre « illustre concitoyen sera désormais appelée *rue* « *J.-J. Rousseau.* » Extrait du Registre du Comité Provisoire d'Administration, 27 Juin.

[2] Rousseau n'est pas né dans la rue Chevelu, mais à la Grande-Rue. (Voir le Mémoire Heyer, tome IX des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.)

l'inscription : « *Ici est né J.-J. Rousseau, auteur d'Emile et du Contrat Social.* » Des couplets patriotiques [1] furent alors chantés en chœur par une partie de la jeunesse. « Une jeune fille « charmante, représentant Sophie, dit un récit « contemporain, posa une couronne sur la tête « du buste et lui adressa des couplets ; bientôt « un jeune garçon, figurant Emile, se présenta « pour chanter, à son tour, d'autres couplets. » Après quoi le citoyen Anspach monta sur un plan élevé et fit un discours analogue à la circonstance [2].

Le cortége défila devant les Comités, la jeunesse jetant des fleurs sur le buste de J.-J. Rousseau : on rentra dans le Bastion qu'il était une heure et demie. Les Autorités, qui avaient quitté momentanément le cortége pour l'Hôtel-de-Ville, en revinrent peu après, et furent alors salués par les cris et les battements de mains des enfants. L'on se mit à table, les uns sous des tentes, les autres sous la voûte des cieux : pendant le repas, on entonna force couplets et chansons [3] ; la musique se fit entendre et l'on

[1] Pièces justificatives, le n° II.
[2] Pièces justificatives, le n° III.
[3] Pièces justificatives, le n° IV.

tira des coups de canon pour les santés qui furent bues.

Les grandes personnes pouvaient dîner pour 3 florins 6 deniers; il en coûta 14 florins aux membres de l'Assemblée Nationale. A 3 heures, on laissa la foule entrer dans le Bastion et la joie ne fut plus aussi décente : on vit des bandes d'hommes, de femmes, d'enfants, conduites par un tambour, danser autour des arbres de liberté ; il n'y eut cependant aucune dispute et la nuit fut tranquille. La rue Chevelu fut illuminée ; une pyramide, formée par des lumières de couleurs différentes, fut placée près du buste de Jean-Jacques.

Nous avons vu que René Girardin n'avait pas paru, en 1791, très-disposé à se dessaisir des restes de J.-J. Rousseau. D'autres circonstances produisirent de nouvelles dispositions. Dans une lettre « à la Société des Jacobins, » datée 23 Octobre 1793, il se justifie d'un propos tenu par un des membres de cette Société, qui disait « qu'un grand homme est encore dans « les mains d'un scélérat ; que Rousseau, l'ami « de l'humanité, est encore au pouvoir de « Girardin ;... » un autre membre avait ajouté « qu'en gardant les mânes de Rousseau, j'avais

« commis un délit envers le peuple. » — Girardin fait appel à la lettre qu'il écrivit naguère à l'Assemblée Constituante, dans laquelle, dit-il, comme dépositaire des dernières volontés de J.-J. Rousseau, je déclarai simplement qu'elles avaient été « que ses mânes fussent déposées « dans le sein de la Nature, sous la lumière et « la voûte du Ciel, et non pas sous les voûtes « ténébreuses et funèbres d'une église (où, « d'ailleurs, elles eussent été alors en mau- « vaise compagnie) » (*sic!*). Mais actuellement, loin de différer d'un vœu véritablement populaire, je suis, au contraire, le premier à désirer que ce dépôt, précieux à tous les vrais amis de la liberté, repose désormais sous la sauvegarde générale et les auspices de tout le Peuple français, devenu le glorieux fondateur de la République une et indivisible; ce peuple qui doit un jour réunir le genre humain dans un peuple de frères, est le seul capable aujourd'hui de défendre et de conserver le monument sacré de l'auteur du *Contrat Social*[1].

[1] Voir le *Moniteur* du 4 Novembre 1793. Dans cette même lettre, René Girardin formule le vœu que le monument de Rousseau soit transféré dans une île de la Seine, en face des Champs-Elysées, île qui serait plantée de peupliers.

CONVENTION[1]. — La Convention, dans sa séance du 15 Brumaire (5 Novembre 1793), après avoir entendu un rapport de *Chénier* sur l'instruction, et, à l'occasion de ce rapport, sur la proposition de *Sergent*, l'un de ses membres, décrète « que la statue de Rousseau sera élevée sur « l'une des places de Paris. »

— Revenons à Genève.

Dans le sein de l'Assemblée Nationale de cette ville, il est proposé, le 23 Novembre 1793, d'ériger un monument public à la mémoire de J.-J. Rousseau ; après discussion, l'Assemblée décide que le Souverain sera consulté sur cette proposition par un Projet d'Édit dont la rédaction est renvoyée aux *Comités* d'Instruction publique, de Constitution, des Arts et de Contribution publique réunis. — Le rapport des dits *Comités*, ainsi que le Projet d'Édit, est présenté, le 3 Décembre, par le citoyen Anspach : ce projet subit, dans un 1er débat, quelques modifications. Présenté deux jours après en 2me débat, il est adopté comme suit :

« L'Assemblée Nationale, sur la motion d'éle-

[1] 21 Septembre 1792 au 28 Octobre 1795.

ver un monument public à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau ;

« Considérant que Jean-Jacques Rousseau s'éleva, dans ses écrits, aux plus sublimes idées sur l'Etre Suprême et sur la vertu, corrigea les erreurs de l'éducation physique et morale de l'enfance et de la jeunesse, montra la dignité de l'homme sous son plus beau jour et fit connaître aux peuples leurs véritables droits ;

« Considérant encore que, comme citoyen de Genève, il mérita bien de sa Patrie, qu'il fut l'Apôtre de l'Egalité et de la Liberté, et qu'il devint la victime de ses généreux efforts ;

« Considérant, d'un autre côté, que l'Edit du 12 Décembre 1792, en annulant le décret porté contre sa personne et les jugements rendus contre ses ouvrages, n'a fait que détruire une injustice sans la réparer ;

« Considérant, de plus, que l'inscription placée sur la maison où se passa l'enfance de ce grand homme, quoique l'expression de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, repose sur une base caduque, et que sa situation n'est pas propre à produire un grand effet ;

« Arrête de proposer l'érection d'un monument public en mémoire de Jean-Jacques Rous-

seau, et de porter, en conséquence, au Souverain, le 28 Décembre 1795, à midi et demi, le Projet d'Edit suivant :

« Art. 1er. Il sera élevé, avant le 23 Juin 1794, un monument public à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève.

§ 2. L'emplacement et la nature de ce monument seront portés à l'approbation du Souverain. »

Ce 28 Décembre, anniversaire de la Révolution genevoise du 28 Décembre 1792, c'est-à-dire de l'établissement des *Comités* et de la destitution des Conseils, on tira, dès le matin, quelques boîtes, puis 28 coups de canon. Après avoir approuvé, en Conseil Général, le projet de Loi relatif au monument à élever à J.-J. Rousseau, par 891 suffrages sur 1,000 votants environ, les Comités, vers les 3 heures, en compagnie des patriotes, se rendirent au Théâtre, lieu de rassemblement du Grand Club fraternel. C'est de là qu'on partit pour parcourir la ville : le cortége, arrivé à la rue Rousseau, s'arrêta devant la maison où est né Jean-Jacques et entendit un petit discours du citoyen Delaplanche[1]. Après quoi l'on reprit le chemin du Club Fraternel.

[1] Voir aux Pièces justificatives.

La séance ouverte, le citoyen président L.-A. *Reymond* prononça un discours relatif à la journée, qui fut fortement applaudi, et dont l'impression fut demandée et accordée. La veille, il avait été décidé qu'on prêterait en masse le serment civique ; c'est ce que rappela le Président et ce qui eut lieu après qu'on eut, le bras levé et la tête découverte, écouté la lecture qui en fut faite. On entendit encore force discours, chants révolutionnaires èt applaudissements frénétiques, surtout quand la musique joua le morceau : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille... » Le soir, le Club fut illuminé.

Il y eut beaucoup de soupers dans les Cercles et de nombreuses promenades en ville pendant une partie de la nuit [1].

L'année suivante, dans sa séance du 13 Mars 1794, l'Assemblée nationale de Genève consultée sur le lieu où le monument à élever à J.-J. Rousseau sera placé et sur sa nature se prononce, dans un premier débat, pour la promenade du Bastion national et adopte le plan d'une colonne simple ornée d'inscriptions et sur-

[1] Voir *Journal de Genève*, du 2 Janvier 1794.

montée du buste de J.-J. Rousseau. Dans la séance suivante (15 Mars), le citoyen St-Ours présente un nouveau dessin portant une seule colonne ornée du buste en médaillon de Rousseau, plan qui sera présenté au Souverain après avoir été soumis à l'examen des citoyens. Trois jours après, dans sa séance du 18 Mars, l'Assemblée arrête le projet d'Edit suivant, relatif au monument :

« Le Souverain ayant ordonné par son Edit du 28 Décembre dernier l'érection d'un monument public en mémoire de J.-J. Rousseau, dont l'exécution doit avoir lieu avant le 28 Juin 1794 ; et s'étant réservé de statuer sur l'emplacement et la nature du monument, l'Assemblée nationale, après avoir examiné les plans qui lui ont été présentés, considérant que la promenade du Bastion national, qui présente par sa situation, ses plantations, son ombrage et son étendue un lieu commode et agréable pour y célébrer des fêtes civiques et en même temps assez spacieux pour être ouvert à tout le public, paraît être l'emplacement le plus propice pour ce monument.

« Considérant encore qu'une petite République

comme la nôtre, ne doit avoir ni les prétentions ni le faste des grands Etats, et que plus ce monument sera simple, plus il se rapprochera des principes de J.-J. Rousseau.

« Considérant enfin, qu'en adoptant un genre composé pour ce monument, il resterait toujours au-dessous de la reconnaissance que Rousseau a mérité de ses compatriotes ; se fixe à l'idée d'une colonne de vingt pieds de hauteur sur 6 pieds de largeur ; d'une forme carrée, propre à recevoir en bas-relief le buste de J.-J. Rousseau et des inscriptions — dont le plan qui lui a été présenté par le citoyen Saint-Ours, est exposé dans la salle basse de l'Hôtel de Ville — arrête de convoquer le Souverain le 31 Mars 1794 pour lui porter les questions suivantes :

« I. Le Souverain approuve-t-il que le monument à élever en mémoire de J.-J. Rousseau soit placé dans la promenade du Bastion national ?

« II. Le Souverain approuve-t-il que ce monument soit une colonne de 20 pieds de hauteur sur 6 pieds de largeur et de forme carrée propre à recevoir en bas relief le buste de J.-J.

Rousseau et des inscriptions dont le choix sera porté à la sanction du Souverain ?

Le dit jour le Conseil Général approuva la première question par 692 suffrages, la seconde par 562 ; — sur 977 votants [1].

Le mois suivant, 14 Avril 1794 (25 germinal an II), la *Convention* française recevait à sa barre la veuve de J.-J. Rousseau, accompagnée d'une députation de la Société républicaine de la commune de Franciade [2], ci-devant St-Denis, près Paris. L'orateur de la députation demandait les honneurs du Panthéon pour J.-J. Rousseau. Le président *Amar* répondit que la représentation nationale ne tarderait pas à s'acquitter de la dette qu'elle avait contractée envers « le « plus intrépide défenseur des droits du « peuple ; envers celui qui a consolé les mal- « heureux en leur faisant aimer cette Provi- « dence immortelle qui veille sur tous les hom- « mes et qui fait l'espoir de l'homme infortuné

[1] En fait, ce monument ne fut autre qu'une mince colonne surmontée d'un énorme buste, « une tête au bout d'une pique! » comme on l'a souvent répété. Le tout disparut, comme nous le verrons, à l'époque de la création du Jardin botanique.

[2] Cette commune avait pris ce nom au commencement de Brumaire.

« dans le court trajet qu'il a à faire sur la « terre..... »

Lequinio, député, demande « qu'à l'instant la Convention décrète la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon Français. »

Jean Debry, député, ne s'oppose point à la demande du préopinant, il lui semble toutefois « qu'il convient à la Convention de charger « son Comité d'instruction publique de lui faire « un rapport qui, en présentant le mode d'exé- « cution, exprimera les motifs et les considé- « rations qui l'ont déterminée à rendre hom- « mage à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social...* »

La Convention rend le décret suivant :

« La Convention, d'après la proposition présentée par la commune de Franciade, en présence de Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Les cendres de Jean-Jacques Rousseau seront portées au Panthéon français.

§ II. Le Comité d'instruction publique présentera sous 3 jours la déclaration énonciative des considérations d'intérêt public et la reconnaissance nationale qui ont déterminé la Convention à décerner les hommages du Panthéon à J.-J. Rousseau.

§ III. La pétition de la commune de Franciade et la réponse du président de la Convention seront insérées au Bulletin.

E.-S. Reybaz, ministre du Saint Evangile [1] fut chargé d'exprimer au nom des Genevois leur reconnaissance pour ce décret de la Convention. Voici dans quels termes il le fit (Séance du 23 Floréal, 24 Mai 1794) :

« Des citoyens de Genève, demeurant à Paris, rassemblés au nom de Rousseau leur compatriote, se présentent devant vous.

« Le décret que vous avez rendu pour honorer sa mémoire, pour ordonner le transport de ses restes dans le dernier asile des grands hommes, a fait tressaillir nos cœurs de joie, et nous avons besoin de vous présenter l'hommage de notre sensibilité et de notre respectueuse admiration.

« Nous n'oserions proférer dans cette enceinte le nom de Rousseau, si la nouvelle Genève n'avait réparé à son égard les torts de l'ancienne.

« Il y a trente ans que l'aristocratie genevoise

[1] Il fut accrédité, peu de temps après, comme ministre de la République de Genève près la République française.

conspira avec le despotisme qui régnait en France, pour proscrire cet ami de l'humanité.

« Ce crime fut celui d'un petit nombre de dominateurs. La Nation Genevoise n'a jamais cessé d'honorer, de chérir Rousseau ; elle a toujours regardé la proscription de ce grand citoyen comme un attentat contre la liberté et contre le Peuple. Aussi le premier acte que fit notre République rentrée dans ses droits fut de déchirer cette page honteuse de notre histoire : un décret souverain ordonna cet acte de justice ; bientôt une inscription gravée sur le marbre consacra au respect public la maison où naquit l'auteur d'*Emile*, et le peuple genevois célébra en son honneur une fête, où 1,200 enfants mêlèrent les accents de leur joie naïve aux acclamations de la reconnaissance publique.

« C'est ainsi que les mânes de Rousseau ont été consolées des persécutions de quelques hommes, par une cérémonie expiatoire de la Nation entière et les premiers hommages de la liberté.

« Aujourd'hui, parmi les républicains genevois rassemblés devant vous, au nom de Rousseau, vous voyez des vieillards qui ont vécu longtemps avec lui, qui ont joui, jusqu'à ses derniers jours, de son amitié la plus familière.

D'autres ont eu l'honneur, en défendant sa mémoire et sa doctrine, de partager la haine de ses ennemis.

« Tous nous lui payons le tribut le plus digne de lui, c'est de chérir, à son exemple, la liberté, de suivre et de défendre ses principes.

« Mais Rousseau n'appartient pas seulement à notre Patrie, il appartient à toutes les Nations ; il appartient surtout à la France libre ; il a marché le flambeau à la main dans la carrière que vous avez fournie ; cet édifice que vous avez élevé, il en a posé dans son *Contrat social* les bases inébranlables.

« C'est par le contraste qui existait entre la dépravation de son siècle et la pureté de ses principes que son âme forte, raidie contre le spectacle des erreurs et des vices, s'est fortifiée encore davantage ; il vit de près ce qu'on appelait les grands du monde, et l'égalité devint son idole ; le despotisme opprimait la Terre, et son cœur s'embrasa d'amour pour la liberté. C'est du sein de la corruption sociale que son imagination irritée a produit ces chefs-d'œuvre immortels d'éloquence et de génie ; semblable à la Nature qui trouve dans les matières les

plus viles les éléments des plus admirables productions.

« Quel beau jour, citoyens Représentants, que celui où un Peuple immense de citoyens rassemblés par vous et autour de vous, célèbrera en son honneur une fête nationale, immortalisera dans le temple de la gloire le souvenir d'un homme qui a déjà son temple dans le cœur de tout homme libre!

« Cette fête, citoyens, sera une fête universelle ; ce sera la fête des vrais philosophes, dont Rousseau fut le chef par sa passion pour la vérité et sa profonde connaissance de la nature; ce sera la fête de tous ceux qui savent apprécier les dons du génie. Quel auteur plus original exerça une plus vaste influence! Il ne pensa que par lui-même, et son siècle pensa par lui. Ce sera la fête des mères qu'il a rattachées à des devoirs sacrés; ce sera la fête des enfants qu'il a délivrés de mille entraves, par lesquelles on les façonnait à l'esclavage; ce sera la fête du Peuple, dont il a proclamé les droits et la souveraineté imprescriptibles. Ah! quand vous élevez une statue à un si grand homme, pardonnez-nous cet orgueil, vous n'éterniserez pas moins votre gloire que la sienne; et quelle

époque encore pour célébrer le triomphe du père de la liberté, que celle où vos armées victorieuses disposent les cœurs à l'allégresse, et vont faire triompher partout la liberté même!

« Nous serait-il permis, citoyens Représentants, nous le demandons comme une faveur, de nous joindre à cette cérémonie qui se prépare, de vouer à notre célèbre compatriote, de concert avec un peuple de frères, un tribut d'admiration et de reconnaissance qui nous est commun? Cette réunion présenterait plus d'un charme à nos cœurs patriotes. En bénissant le nom de Rousseau, nous élèverions nos vœux au Ciel, pour la prospérité d'une Nation qui nous est chère, et qui fait réfléchir sur notre Etat l'honneur qu'elle rend à notre illustre concitoyen, et nous sentirions avec gloire que tous les peuples libres sont amis. »

Le Président (*Carnot*). Républicains, la Convention nationale ne peut voir sans un vif intérêt, devant elle, des compatriotes et des amis du sensible Rousseau, qui s'occupa sans cesse du bonheur de ses semblables, qui fut persécuté par ceux qu'il voulut rendre bons; qui vivifia la morale et fit passer la vérité de l'espoir où elle est inerte, au cœur où elle rencontre le

germe des vertus; qui, plus qu'aucun autre enfin, approcha du grand, du véritable but de la philosophie pratique, celui de fondre tous les intérêts dans un seul, de faire dériver le bonheur individuel de la prospérité publique.

Vous venez de peindre ce grand homme avec des couleurs aussi vraies qu'énergiques, tantôt ramenant les mères aux lois de la nature, tantôt dirigeant l'enfant à l'amour de la vertu par la route du plaisir ; toujours combattant ce que l'erreur a de fatal, toujours servant l'humanité, toujours enfin l'ami du Peuple ; je n'ai rien à ajouter.

Genève lui a donné le jour, la France a recueilli son dernier soupir, son génie appartient à l'Univers; l'Univers doit le pleurer, la France honorer ses cendres, Genève s'énorgueillir, et tous les êtres sensibles prendre part à la fête que la philosophie lui dédie.

La Convention nationale vous invite aux honneurs de la séance.

Legendre. Je convertis en motion la pétition qui vient de vous être présentée, et je demande l'impression du discours et de la réponse du président.

Jean Debry. Je suis loin de m'opposer à la

motion de Legendre; sans doute, dans cette fête ordonnée au nom d'un peuple qui est rentré dans ses droits ; dans cette fête destinée à réparer l'injustice que commirent envers Rousseau l'aristocratie et le despotisme réunis, auprès des enfants qui y assisteront, dont Emile sera le modèle ; auprès des mères qui suivront la trace de leurs devoirs dans la vie conjugale de Julie; auprès des hommes qui béniront la mémoire du philosophe qui les guida vers la liberté et leur montra le bonheur au sein de leur famille, il sera beau et consolant à la fois de voir les compatriotes et les meilleurs amis de Jean-Jacques. Mais pour que les délibérations de la Convention soient toujours autant le fruit de la réflexion que du sentiment, je demande le renvoi de la pétition au Comité de Salut public, qui vous présentera un projet de loi motivé.

Cette observation me conduit vers une autre : avant que la fête que vous préparez ait lieu, il y a une mesure préalable à prendre ; je veux parler de la translation des cendres de Rousseau ; car ce n'est pas un froid cénotaphe que vous voulez lui élever. Le temps n'est plus où l'amitié particulière pourrait disputer aux hon-

neurs publics et à la reconnaissance de tous les restes d'un grand homme. Il restera encore à l'ami de Jean-Jacques assez d'objets qui lui retraceront sa mémoire : cette chaumière qu'il avait bâtie, et où il trouvait un abri contre l'injustice de ses contemporains et leurs persécutions ; cet élysée où il allait admirer la nature et élever son âme vers l'Auteur de toutes choses ; ce parc qu'il parcourut souvent avec son ami dans l'épanchement du plus doux sentiment, l'île des Peupliers enfin, où son corps a longtemps reposé.

Je demande donc : 1° l'impression du discours et de la réponse ; 2° le renvoi de la pétition aux Comités d'instruction publique et de salut public réunis ; 3° que les habitants des communes de Montmorency et d'Ermenonville soient chargés de transporter au sein de la Convention l'urne qui renfermait les cendres de Jean-Jacques.

Les propositions de Jean Debry sont décrétées en ces termes :

« La Convention nationale arrête l'impression « et l'insertion au Bulletin de la pétition pré- « sentée par les Genevois demeurant à Paris, « ainsi que de la réponse du président ; ren-

« voie cette pétition aux Comités de salut pu-
« blic et d'instruction publique. II. Les dits
« Comités ordonneront la translation à Paris
« des cendres de J.-J. Rousseau, et leur ren-
« voie la proposition faite par un de ses mem-
« bres, de les faire apporter par une députation
« de citoyens pris dans les communes d'Emile
« (ci-devant Montmorency), Ermenonville et
« Franciade. »

A Genève, pour donner suite à la votation du dernier Conseil Général (31 Mars), le Conseil d'Administration avait nommé une commission, dont voici le Rapport (séance du 7 Juin) :

« La Commission chargée de l'organisation de la Fête du 28 Juin prochain, pour la consécration du monument décerné par le Souverain à la mémoire de J.-J. Rousseau, a proposé, par l'organe du citoyen *Gasc*, l'esquisse suivante de cette fête :

« La marche s'ouvrirait par un détachement de la force armée ; deux jeunes gens, de l'âge de 10 à 15 ans, porteraient tour à tour la devise de la patrie ; d'autres les principaux ouvrages de Jean-Jacques.

« Douze citoyennes mères conduiraient ou porteraient les enfants qu'elles auraient allaités.

Ces enfants seraient ornés de fleurs en guirlandes ou en couronnes; l'une d'elles porterait une enseigne où serait le portrait de Rousseau avec ces mots : *Rousseau nous rappela aux devoirs sacrés de la nature.*

« Douze jeunes filles, couvertes d'un voile blanc, les plus jeunes les premières, les trois dernières de l'âge de 16 à 17 ans; elles auraient des couronnes de roses blanches sur la tête. L'une d'elles porterait une enseigne où serait attachée une couronne de fleurs, couverte aussi d'un voile blanc, symbole de la pudeur, avec ces mots : *Rousseau fit aimer la vertu par le sentiment.*

« Six vieillards, chacun d'un âge très-avancé, en cheveux blancs, au milieu desquels un homme porterait une enseigne où seraient inscrits ces mots : *La Constitution genevoise consacre le respect pour les vieillards.*

« Une députation de 12 agriculteurs, avec une enseigne où serait une couronne d'épis avec cette devise : *Le Premier des Arts*, ou *Le Travail est un Trésor*.

« Une députation du corps des horlogers et des professions qui se rapportent à l'horlogerie, avec l'enseigne d'un cadran sans aiguille [1].

[1] Cette partie du programme fut modifiée comme

« Enfin, l'Hospitalier, avec les membres de la Direction, avec une enseigne où serait écrit : *Rousseau fut pauvre et son éloquence prit la défense des malheureux.*

« Suivraient les Corps constitués, précédés de la musique ; ensuite tous ceux qui voudraient se joindre au cortége, et la marche serait fermée par un détachement de la force armée.

« La promenade des Bastions perdrait, dès ce jour-là, son ancien nom, pour prendre celui de *Lycée de la Patrie.*

« Arrivés au Lycée de la Patrie, tous les Corps entreraient dans l'enceinte et entoureraient le monument ; les 12 jeunes gens et les 12 jeunes filles y déposeraient leurs couronnes, et la cérémonie serait terminée par des hymnes et par des chants accompagnés de la musique.

« Ces diverses dispositions ayant été approuvées, sauf les modifications de détail que pourraient y apporter les circonstances, les citoyens *Janot*, *Gasc* et *Delaplanche* ont été nommés pour en diriger l'exécution. »

suit : « grand trophée porté par 16 hommes, où se voient les instruments et attributs de tous les arts et métiers, au milieu desquels s'élève une colonne pyramidale portant les noms des Syndics. » (V. Galiffe. D'un siècle à l'autre, 1 vol.)

Par une publication, datée du 24 Juin, le Conseil apprit au public que le 28 courant, jour anniversaire de la mort de Jean-Jacques, serait un jour de fête publique et nationale ; que ce dit jour on érigerait aux Bastions (désormais *Lycée National*), le monument ordonné par le Souverain ; que le citoyen et peintre *Saint-Ours* dirigerait la fête dont il avait dressé le plan.

Le 28, la fête eut lieu, d'après le programme de plus haut, en suivant le même itinéraire que l'an passé ; elle fut très-brillante, malgré la bise, sans incidents fâcheux à déplorer et se termina par des feux d'artifices lancés au Lycée [1].

Le récit en a été publié ainsi que les Hymnes composées, pour la circonstance, par le citoyen *François Vernes*, fils de feu le pasteur Jacob Vernes ; le citoyen *Jeandeau* fit imprimer le *Retour de Jean-Jacques Rousseau*, scène patriotique de sa composition, qui fut exécutée au Lycée national. Hymnes ou pastorale allégo-

[1] Il n'y eut pas de repas du côté des Autorités et un fort petit nombre dans les Cercles. Le citoyen Desonnaz, président du Grand Club, prononça un discours (qui a été imprimé) et composa une chanson qu'on peut lire aux Pièces justificatives n° VI.

rique..... sont, à la lecture, d'un incolore et d'une fadeur extrêmes, dont sans doute on ne s'apercevait guère, grâce à la musique, aux danses, aux costumes, à l'entrain général. — L'on peut calculer, dit un récit du temps, qu'il y a eu 3,972 à 4,000 acteurs à cette fête, savoir :

Jeunesse en divers groupes	2,960
Nourrices.	12
Vieillards	70
Agriculteurs	73
Hommes armés	262
Non armés appartenant à divers Clubs, Cercles ou Sociétés	520
Club des Eaux-Vives.	75
	3,972

Le 23 Août (6 Fructidor) de la même année, *Reybaz*, qui avait été nommé, dans le Conseil Général du 6 Mai [1], Ministre de la République de Genève près la République Française, fut admis, en cette qualité, à la barre de la Convention. Voici le discours qu'il y prononça :

« Citoyens représentants du Peuple français !

« Le choix que la Nation genevoise a fait de moi pour la représenter auprès de la Nation

[1] Par 1127 suffrages sur 1453.

française a vivement ému ma sensibilité ; mais elle est affectée plus vivement encore aujourd'hui que je suis admis devant vous pour vous faire hommage, au nom de Genève, des sentiments de respect et d'attachement dont elle est pénétrée pour la République française, et vous demander en retour cette bienveillance, cette fraternité si nécessaires à notre bonheur. (*Applaudissements.*) Dès longtemps les deux Etats sont unis par des rapports de localité, des intérêts communs, de nombreux traités et d'anciens services réciproques. Ces liens se resserrent davantage à cette époque glorieuse de liberté, faite pour unir plus étroitement tous les peuples qui la chérissent.

« Ces principes de justice naturelle, adoptés par vous, vous voulez qu'ils fondent, non-seulement la morale, mais la politique, qui est la morale des Peuples.

« Vous avez déclaré les droits de l'homme; vous déclarez aujourd'hui le droit des Nations.

« En admettant semblablement devant vous et le Représentant d'une vaste Confédération et celui d'une petite République, vous proclamez ce principe : C'est qu'il existe une égalité politique des Nations comme il existe une égalité

civile des citoyens. (*On applaudit.*) C'est que les Etats ne doivent pas seulement être considérés sous le rapport de leur étendue et de leur force, mais sous le rapport de leur souveraineté et de leur indépendance; et que, partout où se trouve la liberté politique, là se trouve aussi la dignité nationale. (*Vifs applaudissements.*) C'est ainsi, Représentants, qu'une Grande Nation est plus grande encore quand elle professe des principes si purs, et qu'elle en fait une application si franche et si solennelle,

« Vous avez voulu aussi vous rappeler, dans cette circonstance, le rôle qu'ont joué la Suisse et Genève dans les fastes de la liberté. Vous avez vu cette petite peuplade, à l'extrémité du lac Léman, chasser, il y a plus de deux siècles, et son Prince-Evêque et son Duc usurpateur, et fonder la liberté de penser et d'écrire sur les débris de la superstition et de l'esclavage, (*Applaudissements.*)

« Dès lors, la liberté, dans Genève, a souvent été opprimée de fait; mais son feu sacré ne s'est jamais éteint dans le cœur de ses enfants, et d'époque en époque il s'est fait jour par des explosions qui faisaient reculer d'un siècle l'aristocratie.

« Vous avez jeté un œil de complaisance sur le berceau de l'auteur d'*Emile*, cet Hercule de la politique, qui en a balayé les immondices ; vous avez rapproché par la pensée, des deux extrémités de la Suisse, deux grands instruments de la liberté, la plume de Jean-Jacques et la flèche de Guillaume Tell (*Vifs applaudissements*).

« Oui, ces honorables souvenirs se sont retracés dans votre esprit à l'idée de la République qui m'envoie ; et vous la récompensez en un jour, dans la personne de son représentant, de tout ce qu'elle a fait pendant des siècles pour la liberté.

« Si je pouvais, citoyens représentants, me distraire, d'un sentiment si doux, et qui occupe mon cœur tout entier, je tirerais de cette cérémonie simple et touchante une conséquence que, sans doute, vous ne repousserez pas : c'est qu'il n'existe de vraies, de sincères communications que de Peuple à Peuple, et certes, ces communications sont si douces, ceux qui en sont les organes, y trouvent une satisfaction si pure, qu'il suffirait aux froids ambassadeurs des princes d'en jouir un seul jour, pour se dé-

goûter à jamais et de leurs missions et de leurs maîtres.

« Oui, c'est dans le sein d'une Représentation nationale qu'on sent combien il est petit, ridicule même, de ne représenter qu'un homme.

« Peuples d'Europe ! Vous aurez tous un jour vos vrais représentants au milieu de vous, vos vrais Envoyés chez les nations. C'est ici, c'est au sein des représentants de la nation française, qu'après avoir brisé les armes que vous agitez aujourd'hui vainement contre elle, vous porterez vos prochains hommages, et vous viendrez solliciter son alliance.

« Vous y serez entraînés par de grandes leçons et forcés par de grands besoins, tandis que nous, anciens enfants de la liberté, nous ne faisons que suivre ici le mouvement de notre cœur et des habitudes qui lui sont chères.

» C'est à ces sentiments, citoyens représentants, que je me livre maintenant avec effusion.

« Fortifier les liens qui unissent les deux Républiques, concilier de plus en plus leurs intérêts respectifs, écarter tout ce qui pourrait s'interposer entr'elles pour altérer la pureté de leurs vues et de leurs intentions mutuelles ; enfin m'emparer de toutes les circonstances

propres à donner à un grand peuple, dont Genève ambitionne l'estime et l'amitié, des preuves d'un attachement et d'une fraternité sincères : tel est le but de ma mission au milieu de vous ; telle est la nature des pouvoirs qui me sont remis, qu'il me sera si doux et si glorieux d'exercer, et que je soumets à votre approbation (*Vifs applaudissements*).

« Ce n'est point ici le moment de vous rappeler les efforts de la fourberie liguée pour déchirer la République et diviser deux peuples amis ; vous êtes aussi bien convaincus que moi, que toute division entre la France et Genève est impossible, et l'expérience nous apprend que les succès des méchants ne peuvent être de longue durée. (*On applaudit.*)

« Citoyens, j'ai une telle idée du caractère des représentants d'une si puissante nation, que le seul sentiment qu'il me reste à expliquer ici, est celui de la plus entière confiance ; car ils sentent, ces représentants, que la puissance ne se montre jamais d'une manière plus respectable et plus digne d'elle que par ses égards pour la faiblesse, et que la vraie grandeur, lors même qu'elle est généreuse, croit n'être que juste. »

Après ce discours un des secrétaires donne lecture de la lettre de créance du Ministre de la République de Genève. Cette lecture faite la Convention nationale déclare qu'elle reconnaît le citoyen *Reybaz* pour Ministre de la République de Genève.

Le Président (*Merlin de Thionville*), *au ministre du Peuple genevois :* Les descendants de Guillaume Tell demandent l'amitié du peuple puissant et généreux que nous représentons. Genève est libre, elle est donc notre amie, notre alliée. Du temps des despotes de la France, des traîtres décorés d'un titre pompeux conspirèrent dans ce palais l'asservissement de la patrie de Jean-Jacques. Nous en avons fait le temple de la réunion du peuple et leur asile assuré contre la tyrannie. (*Vifs applaudissements.*) — Vos drapeaux et ceux de l'Amérique unis pour jamais à l'étendard tricolore commencent le faisceau de la foudre que nous dirigeons sur les trônes chancelants et les crimes des rois le compléteront; l'Europe chérira bientôt le règne de la liberté.

Jouis de la douce émotion que ta présence fait naître au sein de la Convention nationale ; viens recevoir le baiser fraternel que je

t'offre au nom du Peuple français. (*Vifs applaudissements.*)

Le ministre monte au bureau ; il reçoit l'accolade du Président. La salle retentit d'applaudissements, tous les citoyens se lèvent d'un mouvement spontané, en agitant leurs chapeaux et criant : *Vive la liberté !*

Un député : Je demande que le drapeau genevois flotte dans cette enceinte, à côté des drapeaux français et américains. (*On applaudit.*)

Jean Debry. Je demande que le discours du ministre de la République de Genève, ses lettres de créance, et la réponse du Président, soient insérés au Bulletin et au Procès-verbal, et qu'il en soit envoyé une expédition à la République de Genève, Je demande de plus que ces Pièces soient traduites dans toutes les langues.

« Je demande en outre qu'à l'avenir avant d'admettre le Délégué d'un peuple dans le sein de la Convention, on lui fasse connaître les lettres de créance de ce délégué.

« Je demande enfin que la Convention nationale remplisse une obligation honorable qu'elle avait précédemment contractée envers les hommes libres de tous les pays : vous aviez ordonné que les cendres de J.-J. Rousseau seraient

apportées au Panthéon; mais un homme [1] dont la jalousie ne put jamais souffrir l'idée, je ne dirai pas de la supériorité, mais de l'égalité, a empêché l'exécution de ce décret. On a osé dire que Rousseau avait eu des faiblesses dans sa vie privée, on a cherché des fautes dans ses écrits; Rousseau a payé son tribut à l'humanité; et si la Convention ne voulait placer au Panthéon que les hommes exempts d'erreur et de faiblesse, il faudrait en fermer les portes dès ce moment, et attendre qu'une race d'hommes extraordinaires vînt les ouvrir. Je le répète, Rousseau a payé son tribut à la faiblesse humaine; mais que celui qui a eu moins de faiblesse que lui, qui a rendu à la liberté plus de services que lui, se lève et parle. (*Vifs applaudissements.*) C'est dans le moment où deux nations libres se donnent la main, qu'il est digne de la Représentation nationale de France de donner à la République de Genève cette marque de bienveillance et d'estime pour l'un de ses concitoyens.

Je demande que le Comité d'instruction pu-

[1] François-Joseph-Maximilien-Isidore *Robespierre* d'Arras, mis hors la loi les 8 et 9 thermidor (26 et 27 Juillet), mort sur l'échafaud le 10 thermidor (28 Juillet 1794), à l'âge de 35 ans.

blique fasse, dans une décade, le rapport sur la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon. (*Applaudissements.*)

Les propositions de J. Debry sont décrétées.

Nous reproduisons ici, du moins dans sa partie essentielle, ce Rapport dû à *Lakanal*, et qu'il lut à la Convention, dans sa *séance du* 29 *Fructidor*, an II de la République française (15 septembre 1794).

« Citoyens, vous avez accordé les honneurs du Panthéon et décerné une statue à J.-J. Rousseau. Votre Comité d'Instruction publique m'a chargé de vous soumettre ses vues sur cet acte solennel de justice nationale, sollicité par l'influence journalière du philosophe genevois sur les progrès de la morale publique et par cette renommée, toujours croissante, qui s'élèverait à la fin contre vous, si vous tardiez encore à lui donner son dernier éclat, en ouvrant à l'auteur du *Contrat social* et d'*Emile* les portes du Panthéon français.

La voix de toute une génération nourrie de ses principes, et, pour ainsi dire, élevée par lui; la voix de la République entière l'y appelle ; et ce temple élevé par la patrie reconnaissante aux grands hommes qui l'ont servie, attend celui

qui, depuis si longtemps, est placé en quelque sorte dans le Panthéon de l'opinion publique...

Rousseau seul, sans appui, sans prôneurs, osa au milieu d'un peuple endormi dans les fers, professer hautement, en face du despotisme, la science de la liberté. Dans un temps où tous les hommages étaient pour la naissance, les grandeurs, le crédit, les richesses, il fronda tous ces vieux préjugés, proclama l'égalité naturelle, mit à leur véritable place, c'est-à-dire au niveau du néant, les rangs et la noblesse; il heurta de front les gens en faveur, versa sur la coupable et stupide opulence tout le mépris de la sagesse et toute l'indignation de la vertu ; il fit plus, il tira d'un injuste et avilissant oubli les professions utiles; il nous apprit à honorer le travail, la pauvreté, le malheur; à chercher dans l'humble atelier ou dans la chaumière obscure les vertus, les mœurs, la véritable dignité, comme le vrai bonheur : en un mot, à dédaigner tout ce que déifiait l'infamie et la corruption des hommes, et à couvrir de considération et d'estime ce que méprisait leur sot orgueil.

Son âme ne respirait que pour la liberté des hommes et voilà pourquoi il fut si étranger au

milieu de ses contemporains ; il voulut les forcer à se connaître ; ils s'étaient trop avilis devant les tyrans pour ne pas l'en punir. Pauvre, errant, persécuté par Genève, sa patrie, banni de deux îles inhospitalières où il voulut s'ensevelir avec sa renommée, fuyant la France à la lueur des flammes qui dévoraient ses ouvrages, il doit avoir des autels chez les peuples libres, celui qui ne trouva que des échafauds sous les rois.

Si les honneurs qui lui sont enfin rendus sont tardifs, ils n'en seront que plus durables : et nul retour d'opinion n'est à redouter pour lui, puisque la voix des peuples qui les sollicite est déjà la voix de la postérité.

Tous les publicistes qui ont considéré J.-J. Rousseau dans son rapport avec la Révolution française, ont surtout vanté l'influence du *Contrat social* et de ses autres écrits politiques. Il est vrai que dans ces immortels ouvrages et surtout dans le premier, il développa les véritables principes de la théorie sociale et remonta jusqu'à l'essence primitive des associations humaines. Peut-être lui fallait-il autant de courage pour aborder alors en France ces ques-

tions délicates, que de vigueur d'esprit pour les traiter.

En France, où la force d'opinion avait écrasé la force réelle, il soutint le droit de réprimer par la force le prétendu droit du plus fort; en France, où le gouvernement se jouait sans pudeur des biens, des mœurs, des lois et des libertés, il rappela aux gouvernés leurs prérogatives usurpées par les gouvernements: en France, où les rangs étaient pris pour des droits, où ils s'opprimaient graduellement entre eux et pesaient tous ensemble sur le peuple, il proclama l'égalité des droits et l'inaliénable souveraineté du peuple, fondement de toute association légitime. Le *Contrat social* semble avoir été fait pour être prononcé en présence du genre humain assemblé pour lui apprendre ce qu'il a été et ce qu'il a perdu.... Mais les grandes maximes développées dans le *Contrat social*, toutes évidentes, toutes simples qu'elles nous paraissent aujourd'hui, produisirent alors peu d'effet; on ne les entendit pas assez pour en profiter ni les craindre; elles étaient trop au-dessus de la portée commune des esprits, de ceux mêmes qui étaient ou croyaient être supérieurs aux esprits vulgaires; c'est en quelque

sorte la Révolution qui nous a expliqué le *Contral social.* Il fallait donc qu'un autre ouvrage nous amenât à la Révolution, nous élevât, nous instruisît, nous façonnât pour elle ; et cet ouvrage, c'est *Emile*, le seul code d'éducation sanctionné par la Nature.

Le nom seul de cet ouvrage rappelle d'abord de grands services rendus à l'humanité. L'enfance délivrée des liens barbares qui la déformaient et de l'instruction servile qui l'abrutissait ; la méthode de la raison substituée à celle des préjugés et de la routine ; l'enseignement rendu facile pour celui qui le reçoit et la route de la vertu aplanie comme celle de la science ; les mères égarées jusque-là par la dissipation du monde, citées enfin devant le tribunal de la Nature, ramenées par une éloquence irrésistible et par l'attrait du plaisir au plus doux comme au plus sacré de leurs devoirs. « Une foule d'écrivains avaient prouvé avant Jean-Jacques que les mères devaient nourrir leurs enfants, mais Rousseau, dit un naturaliste célèbre (*Buffon*), le commanda et se fit obéir. »

C'était déjà une révolution immense opérée dans nos institutions et dans nos mœurs ; mais de plus dans ce même livre, le peuple et les

tyrans, les riches et les pauvres, les arts de luxe et les arts utiles, étaient si bien mis à leur véritable place ; à toutes les sottises d'un régime absurde et fait seulement pour des esclaves, étaient si naturellement substitués tous les principes d'un régime sage et digne de l'homme, qu'il fallait ou en quitter la lecture, ce que l'entraînante séduction du style rendait presque impossible, ou se nourrir, même en dépit de soi, de ces germes féconds d'une régénération prochaine.

Reculons vers le passé, reportons-nous par la pensée au règne du dernier tyran couronné, et figurons-nous entendre pour la première fois ces paroles : « Dominé par ce qui l'entoure, sujet de ses ministres qui le sont à leur tour de leurs commis, de leurs maîtresses et des valets de leurs valets, un despote est à la fois la plus vile et la plus méchante des créatures.».. « Les guerres des républiques sont plus cruelles que celles des monarchies ; mais si la guerre des rois est modérée, c'est leur paix qui est terrible; il vaut mieux être leur ennemi que leur sujet...» « C'est le peuple qui compose le genre humain ; ce qui n'est pas le peuple est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter »...«C'est

la campagne qui fait le pays, et c'est le peuple de la campagne qui fait la Nation »... « Quand les pauvres ont bien voulu qu'il y eût des riches, les riches ont promis de nourrir tous ceux qui n'auraient pas de quoi vivre, ni par leur bien, ni par leur travail.... Je ne suis maître du bien qui passe par mes mains, qu'avec cette condition qui est attachée à sa propriété. »

Ne sont-ce pas là, citoyens, des maximes révolutionnaires, non pas de cette révolution qui était toute au profit de l'intrigue et de l'opulence, mais de cette révolution qui est la vôtre, et que vous voulez tourner tout entière au profit du peuple et de la vertu. Eh bien! toutes les pages d'*Emile* et du *Contrat social*, du *Discours sur l'inégalité des conditions*, réfléchissent ces grandes maximes.

Rousseau sentait fortement la nécessité de reconstruire l'édifice social, et de tous les écrivains qui ont prédit une révolution générale, aucun ne s'est expliqué plus clairement que lui. C'est dans ce passage remarquable de son *Emile* où il prescrit avec tant de force et développe avec tant d'éloquence la nécessité d'apprendre à tout citoyen un art mécanique; précepte qui donna lieu dans ce temps à tant de plates plai-

santeries sur le gentilhomme menuisier.....
« Vous vous fiez, disait ce prévoyant et sage instituteur, à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables et qu'il vous est impossible de prévoir et de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet. Les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempts? *Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions :* tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire; il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature, et la nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs.... Je tiens pour impossible, ajoutait-il, que les grandes monarchies de l'Europe soient encore longtemps à durer. Toutes ont brillé et tout ce qui brille est sur son déclin; j'ai de mon opinion des raisons plus particulières que cette maxime; mais il n'est pas à propos de les dire et chacun ne les voit que trop. »

C'est ainsi que dans toutes ses conceptions politiques, l'illustre philosophe genevois devance ses contemporains, franchit son siècle et pense comme la postérité.

Hâtez-vous donc, citoyens, d'arracher ce grand homme à sa tombe solitaire pour lui décerner les honneurs du Panthéon et la couronne de l'immortalité ; honorez en lui le génie bienfaiteur de l'humanité; honorez l'ami, le défenseur, l'apôtre des mœurs et de la liberté, le promoteur des droits de l'homme, l'éloquent précurseur de cette révolution que vous êtes appelés à terminer pour le bonheur des peuples; honorez en lui les travaux et les arts utiles pour lesquels il brava le rire insultant de la frivolité; honorez l'homme solitaire et champêtre qui vécut loin de la corruption des villes et loin du faux éclat du monde, pour mieux connaître, mieux sentir la nature et y ramener plus puissamment ses semblables; honorez en lui le malheur.... car il est douloureux et peut-être inévitable que le génie et la vertu soient en butte à la calomnie, à la persécution des hommes, lors même qu'ils s'occupent des moyens de les rendre heureux, et Rousseau paya plus qu'un autre cette dette du génie et de la vertu... Honorez-vous enfin vous-mêmes, en honorant l'homme de génie qui fut le plus éloquent de vos instituteurs dans l'art sublime de policer les peuples et justifiez cette autre prédiction de ce

grand homme, non moins infaillible que la première :

« Quand vous verrez la vérité, écrivait-il à un jeune ami, il ne sera pas pour cela temps de la dire; il faut attendre les Révolutions qui lui seront favorables; c'est alors que le nom de mon ami, dont il faut maintenant se cacher, honorera ceux qui l'ont porté et qui rempliront les devoirs qu'il leur impose. »

Nous n'avons pas oublié, citoyens, que c'est un examen et non un panégyrique que vous nous avez chargés de vous présenter. Nous n'avons pas oublié que Rousseau a accusé les sciences d'une partie des maux qui ont affligé l'espèce humaine. Un écrivain, dira-t-on, qui appuye de semblables paradoxes, a-t-il donc tant de droits à la reconnaissance des peuples libres? Ingrats! vous n'ignorez pas quelle en fut la cause! L'abus que vous en avez trop souvent fait, a été si funeste aux hommes que dans l'aliénation de sa douleur, il avait voulu les replonger dans l'ignorance et dans l'état sauvage; respectez cet heureux délire : il n'appartient qu'à l'ami de l'humanité d'en éprouver de semblable. Jean-Jacques s'est élevé contre les sciences; mais ses ouvrages prouvent combien

il s'en est occupé : non, elles ne sont pas contraires au bonheur des peuples; ce sont elles qui relèvent l'homme dans le malheur : elles consolèrent Boëce dans les fers... Elles justifient les âmes de leurs sectateurs fidèles ; que d'hommes parmi vous leur doivent et leurs plaisirs et leurs vertus ! Ce sont elles qui répandent des lumières terribles sur les violateurs des principes. L'homme qui sait penser ne saurait être esclave.

Votre Comité a délibéré sur le caractère qu'on pouvait donner à cette pompe solennelle : il a pensé qu'elle devait retracer les différents titres de J.-J. Rousseau à l'admiration et à la reconnaissance publique.

La musique qu'il cultiva et qu'il rendit, pour ainsi dire, à son innocence primitive ; la botanique dont il fit une douce et consolante étude ; les arts mécaniques qu'il fit respecter, les droits de l'homme qu'il réclama le premier; les mères et les enfants qu'il reporta, en quelque sorte, entre les bras de la nature ; le peuple qu'il contribua à rendre libre, représenté par nos frères de Paris ; la République de Genève qui a enfin vengé sa mémoire des outrages des aristocrates genevois, représentée par l'Envoyé de cette

République et par les patriotes de Genève établis à Paris ; les habitants d'Ermenonville qui ont possédé longtemps ses dépouilles mortelles ; des citoyens de la commune de Grolet et de Montmorency, qui ont vu naître parmi eux ses plus beaux ouvrages.... enfin la Convention nationale : telle nous a paru devoir être la composition générale du cortége.....

Voici le plan de la fête : Le cortége sera composé : 1° d'un groupe d'artistes, musiciens exécutant des airs du *Devin du village* et d'autres airs de la composition de Rousseau. — Le 2[d] groupe : de botanistes avec des faisceaux de plantes ; inscription : « *L'étude de la nature le consolait de l'injustice des hommes.* » — Le 3[e] groupe : d'artistes de toute espèce, avec les instruments de leur métier ; inscription : « *Il réhabilita les arts utiles.* » — Le 4[e] groupe : des députés des sections de Paris, portant en tête les tables des Droits de l'homme ; inscription : « *Il réclama le premier ces droits imprescriptibles.* »

STATUE DE LA LIBERTÉ.

5[e] groupe : mères vêtues à l'antique, les unes tenant par la main des enfants en âge de suivre le cortége ; les autres en portant de plus jeunes

dans leurs bras ; inscription : « *Il rendit les mères à leurs devoirs et les enfants au bonheur.* »

STATUE DE ROUSSEAU.

Avec cette inscription : « *Au nom du peuple français, la Convention nationale à J.-J. Rousseau, An II de la République.* » — 6e groupe : habitants de la Franciade et des communes de Grolet et de Montmorency ; inscriptions : « *C'est au milieu de nous qu'il fit Héloïse, Emile et le Contrat social.* » 7e groupe : habitants de la commune d'Ermenonville autour de l'urne cinéraire, sur laquelle seront tracés ces mots : « *Ici repose l'ami de la nature et de la vérité.* » — 8e groupe : de Genevois, avec l'ambassadeur de la République et cette inscription : « *Genève aristocrate l'avait proscrit, Genève régénérée a vengé sa mémoire.* » — 9e groupe : la Convention nationale entourée d'un ruban tricolore et précédée du phare des législateurs le *Contrat social.*

Voici le projet de décret :

La Convention nationale décrète que le deuxième décadi de vendémiaire les cendres de J.-J. Rousseau seront portées au Panthéon français ;

Charge la Commission exécutive de l'Instruc-

tion de l'exécution du plan de fête présenté par le Comité d'Instruction publique. »

Ce projet est décrété.

J'emprunte au *Moniteur*, n° du 24 vendémiaire (15 Octobre 1794) an III, le récit qui a été fait de cette fête.

.... Nous venons de voir que la Convention avait ordonné la translation des cendres de Jean-Jacques au Panthéon et « avait fixé « au 20 vendémiaire la cérémonie. Le 18 on « avait enlevé de l'île des Peupliers son urne « cinéraire ; les citoyens d'Ermenonville l'a- « vaient accompagnée jusque dans la commune « d'Emile, ci-devant Montmorency.... Le corps « de Rousseau y resta jusqu'au lendemain à « midi. Le 19, le cortége se mit en marche « pour Paris, et arriva vers 6 heures et 1/2 du « soir à la place de la Révolution. Il s'arrêta « au Pont-Tournant, aux pieds de la Renommée, « qui semblait, comme on l'a déjà observé, « annoncer à l'univers l'apothéose d'un grand « homme : c'est là qu'une députation de la Con- « vention est venue recevoir les restes de Rous- « seau et que l'Institut national de musique a « commencé à exécuter les airs du *Devin du* « *village*.

« La foule se pressait autour du char sur « lequel reposaient les cendres de Jean-Jacques; « ceux qui avaient vu son tombeau à Ermenon- « ville, croyaient reconnaître les mêmes peu- « pliers qui le couvraient de leur ombre hospi- « talière. En attachant ces arbres autour du char « on avait voulu que la nature seule fit les frais « de sa décoration.

« Sur un des bassins du Jardin national, on « avait formé une espèce d'île entourée de saules « pleureurs, qui rappelaient aux spectateurs les « pièces d'eau d'Ermenonville. C'est au milieu « de cette île factice, sous un petit édifice de « forme antique, que l'on a déposé l'urne de « Jean-Jacques. Elle y a reçu les hommages du « peuple jusqu'au moment de sa translation au « Panthéon. »

« Décadi [1], dès neuf heures du matin, les « citoyens se portaient en foule au Jardin natio- « nal; tout annonçait une fête d'un Peuple « libre. Lorsque tous ceux qui devaient former « ce cortége furent assemblés, la Convention « nationale quitta le lieu de ses séances et du « haut de cette vaste tribune qui couvre le pé- « ristyle du palais, le président Cambacérès lut

[1] Le 11 Octobre 1794.

« les décrets rendus pour honorer la mémoire « de Rousseau.....

« Un groupe de musiciens ouvrait la marche « et exécutait des airs de la composition de « Jean-Jacques. Cette musique simple et pleine « d'expression faisait éprouver à l'âme un atten- « drissement religieux bien analogue à la cir- « constance.

« Pour se consoler de l'injustice des hommes, « Rousseau s'était livré à l'étude de la nature. « La botanique, cette étude qui suppose des « goûts simples et vertueux, avait occupé Jean- « Jacques à différentes époques de sa vie. Des « botanistes devaient donc faire partie du cor- « tége ; on en voyait un grand nombre, au mi- « lieu desquels on portait des fleurs, des plantes « et des fruits.

« L'auteur d'*Emile*, en mettant dans la main « de son élève les instruments qui servent aux « arts mécaniques, avait réhabilité les ar- « tistes : un groupe d'artistes et d'artisans pré- « cédait la statue. Le compas qui mesure les « cieux, le pinceau et le burin qui transmettent « à la postérité les traits des grands hommes « étaient portés, confondus honorablement avec

« l'utile rabot, la scie et le soc plus utile en-
« core.

« Derrière la statue on voyait des mères dont
« les unes tenaient des enfants en âge de suivre
« le cortége et d'autres qui en portaient de plus
« jeunes dans leurs bras.

« On se rappelait en voyant ce groupe inté-
« ressant, que si les mères allaitent aujourd'hui
« leurs enfants ce fut l'éloquence de Rousseau
« qui les rendit à ce devoir sacré.

« Les habitants de Franciade, d'Emile et de
« Grolet, au milieu desquels Rousseau avait
« composé ses immortels ouvrages, marchaient
« autour du char qui portait sa statue.

« L'urne cinéraire suivait sur le même char
« qui l'avait apporté d'Ermenonville.

« Des groupes de Genevois et l'Envoyé de cette
« République régénérée, accompagnaient les
« restes de leur compatriote que Genève aristo-
« crate avait autrefois proscrit.

« La marche était fermée par la Convention
« nationale, entourée d'un ruban tricolore et
« précédé du *Contrat social* le phare des légis-
« lateurs.

« C'est dans cet ordre que le cortége est arrivé
« au Panthéon où la reconnaissance publique a

« déposé les cendres d'un homme qui le pre-
« mier osa réclamer les droits imprescriptibles
« de l'humanité ; qui ne voulut jamais dépendre
« des hommes, qui n'aima ni le fanatisme into-
« lérant, ni la doctrine désolante de l'athéisme
« et qui enfin mérita d'être appelé « l'*Homme de*
« *la nature et de la vérité.* »

Voici le discours prononcé par Cambacérès (J.-J.), président de la Convention :

« Citoyens, les honneurs du Panthéon, destinés aux mânes de Rousseau, sont un hommage que la Nation rend aux vertus, aux talents et au génie.

« S'il n'avait été que l'homme le plus éloquent de son siècle, nous laisserions à la renommée le soin de le célébrer; mais il a honoré l'humanité; mais il a étendu l'empire de la raison et reculé les bornes de la morale. Voilà sa gloire et ses droits à notre reconnaissance.

« Moraliste profond, apôtre de la liberté et de l'égalité, il a été le précurseur qui a appelé la Nation dans les routes de la gloire et du bonheur; et si une grande découverte appartient à celui qui l'a le premier signalée, c'est à Rousseau que nous devons cette régénération salutaire qui a opéré de si heureux changements

dans nos mœurs, dans nos coutumes, dans nos lois, dans nos esprits, dans nos habitudes.

« Au premier regard qu'il jeta sur le genre humain, il vit les peuples à genoux, courbés sous les sceptres et les couronnes ; s'il osa prononcer les mots d'*égalité* et de *liberté*, ces mots ont retenti dans tous les cœurs et les peuples se sont levés.

« Il a le premier prédit la chute des empires et des monarchies ; il a dit que l'Europe avait vieilli et que ces grands corps, prêts à se heurter, allaient s'écrouler comme ces monts antiques qui s'affaissent sous le poids des siècles.

« Politique sublime, mais toujours sage et bienfaisante, la bonté a fait la base de sa législation ; il a dit que, dans les violentes agitations il faut se défier de nous-mêmes, que l'on n'est point juste si l'on n'est humain, et que quiconque est plus sévère que la loi est un tyran.

« Le germe de ses écrits immortels est dans cette maxime : *Que la Raison nous trompe plus souvent que la Nature.* Fort de ce principe, il a combattu le préjugé ; il a ramené la Nature égarée, et, à la voix de Rousseau, le lait de la mère a coulé sur les lèvres de l'enfant.

« Enfin, comme si Rousseau eût été l'ange de

la liberté et que toutes les chaînes eussent dû tomber devant lui, il a brisé les langes même de l'enfance ; et, à sa voix, l'homme a été libre depuis le berceau jusqu'au cercueil.

« Citoyens, le héros de tant de vertus devait en être le martyr ! Rousseau a vécu dans la pauvreté et son exemple nous apprend qu'il n'appartient pas à la fortune de donner ni de savoir la véritable grandeur.

« Sa vie aura été une époque dans les fastes de la vertu, et ce jour, ces honneurs, cette apothéose, ce concours de tout un peuple, cette pompe triomphale, tout annonce que la Convention nationale veut acquitter à la fois, envers le philosophe de la Nature, et la dette des Français et la reconnaissance de l'humanité. [1] »

A Genève, l'année suivante, le dimanche 28 Juin 1795, jour anniversaire de la naissance de J.-J. Rousseau, « à $3^1/_2$ heures de l'après-midi, dit un récit contemporain, le Conseil, le Procureur-Général, le Résident français, le Conseil Législatif, la Cour de Justice non contentieuse,

[1] Nous renvoyons aux **Pièces Justificatives N° VII** l'*Hymne* à Jean-Jacques Rousseau, composée par Marie-Joseph *Chénier*, et qui fut chantée à la cérémonie de ce jour.

le Département de la force publique, suivis de plusieurs pelotons de jeunes gens, garçons et filles, conduits par des Juges de Paix..., partirent de la promenade de la Treille, précédés de la musique, pour se rendre à St-Pierre. Le pasteur *Dejoux* y prononça un discours sur J.-J. Rousseau, qui a été publié. Après le discours, on revint sur la Treille, puis l'on se sépara. Il y eut beaucoup moins de monde, de dépenses et de joie que l'an dernier. »

Le pasteur Dejoux, dans son discours, qu'il divise en deux parties, établit — que Rousseau fut toujours « animé d'un véritable esprit de dévotion, faisant de la lecture de l'Evangile l'occupation la plus douce de sa vie; — qu'il fut le bienfaiteur des hommes et le législateur du monde. » — Dans cette seconde partie, il insiste sur cette sorte de divination de Jean-Jacques à prédire la Révolution française, qui éclata en 1789, en même temps qu'il s'efforce de le laver du reproche d'avoir été, par ses écrits, l'auteur en quelque sorte des crimes dont elle se rendit coupable « au midi de son existence. »

En 1796, la fête ne fut pas très-brillante, malgré le désir de l'autorité pour qu'il en fût

autrement. Le procureur-général *Butin* prononça, aux Bastions, un discours en avant de la statue de J.-J. Rousseau ; le citoyen *Richard*, administrateur fit de même, mais à St-Pierre. Ce dernier débuta par la lecture des *stances* de Reybaz sur la mort de Rousseau et termina comme suit son discours. «... Pour être citoyen, il faut chérir, j'ai presque dit, idolâtrer sa patrie, mettre le bien général au-dessus de tout intérêt particulier, de toute vue, de toute passion, de toute haine... Oh! réunissons vraiment nos cœurs, vivons en amis et en frères, et cette fête, que nous célébrons et que nous célèbrerons d'âge en âge, aura quelque signification. En nous rendant meilleurs, elle influera sur le bonheur de notre Genève, sur celui de nos enfants, en leur inspirant une émulation louable. La patrie de Rousseau n'aura vraiment expié ses torts qu'en devenant digne de lui [1] ! »

En 1797, le Conseil voulant faire de la Fête de Rousseau (28 Juin) une fête de réunion et de rapprochement entre les citoyens, avait invité, dit un écrit contemporain, chaque Cer-

[1] On dit que le pasteur N. Chenevière sur le refus de ses collègues Anspach et Bourrit le jeune, composa ce discours.

cle à se faire représenter par deux délégués, appelés à accompagner le Gouvernement dans le cortége. Au retour, plusieurs des dits députés refusèrent d'entrer dans le Bastion, à cause de ce qui s'y était passé en 1794. L'on avait encore invité l'Académie, la Compagnie et le Consistoire à se joindre à la fête; ils crurent devoir refuser. *Vernes*, administrateur, prononça un petit discours à Chevelu devant la maison où, croyait-on, naquit Jean-Jacques; et le citoyen *De la Planche* administrateur, devant sa statue, au Lycée National. Quand le gouvernement eut quitté la procession un bon nombre de citoyens qui la composaient, en particulier les membres du Cercle de la Grille, précédés de leur étendard, restèrent ensemble et parcoururent les rues de la ville, ayant tambours et musique en tête et chantant force chansons révolutionnaires.

On donna une collation aux enfants de retour de la Maison-de-Ville; il y en avait 1000 environ. La fête, dit notre contemporain, coûta près de 50 louis, dépense, ajoute-t-il, qui n'avait pas eu lieu les années antérieures: le soir il y eut feu d'artifice à la cour du Collége.

En 1798, le Corps Administratif, affirme Gaberel[1], consulté sur l'opportunité de la célébration de la Fête, répondit : « La Patrie genevoise ayant cessé d'exister, il est hors de propos de célébrer la Fête de notre concitoyen. »

[1] *Rousseau et les Genevois.*



IIme PARTIE

Honneurs publics rendus à la mémoire de J.-J. Rousseau pendant le XIXme siècle (1815-1878)

Dès que Genève eut, en 1815, recouvré son indépendance, elle se hâta de développer dans ses murs, grâce à l'amour et au dévouement de ses enfants, toutes les sources de développement moral, intellectuel et matériel qu'elle possédait ou qu'élle retrouva par la rentrée de ceux que les malheurs des temps avaient éloignés de son sein. — Parmi ces derniers signalons d'Ivernois, Etienne Dumont et surtout A. P. De Candolle. — Afin de fixer à Genève l'illustre botaniste, le Gouvernement créa pour notre compatriote une chaire de professeur d'histoire naturelle, et accueillit avec

faveur le projet de changer en jardin botanique la promenade des Bastions, où se trouvait toujours le monument de Jean-Jacques. L'hiver désastreux de 1816-1817 facilita cette transformation. On abattit alors des arbres qui donnèrent le premier fonds pécuniaire du Jardin. Les années suivantes des souscriptions nombreuses, ouvertes dans le but de contribuer avec la ville aux frais de cette nouvelle création, augmentèrent si fort les ressources que dans le second Rapport de De Candolle (30 avril 1821) aux souscripteurs et donataires, il put leur dire : « Le Jardin botanique de Genève peut être considéré comme établi [1]. » La totalité des dons et souscriptions se montait, à cette époque, à la somme de 77,354 florins. Les serres étaient achevées et la grande orangerie devait être ornée, sur sa façade, de *six bustes* représentant les Genevois qui s'étaient illustrés dans l'étude de la botanique. Voici dans quels termes De Candolle parla aux assistants de celui de Jean-Jacques, buste de marbre que venait de livrer

[1] L'on détruisit la colonne et l'on transféra le buste de 1794 dans le Bastion de Hollande, derrière la maison du colonel Favre. (Voir la brochure *Mon idée,* par Martine. Genève, 1829.)

le sculpteur J. Pradier : « Sans doute, Messieurs, vous n'attendez point que je vous entretienne ici de ce que vous savez tous, de ce que l'Europe sait et proclame depuis longtemps ; ce n'est pas à des citoyens de Genève qu'il est nécessaire de rappeler l'homme qui a fait de cette désignation, en apparence banale, un titre illustre et brillant ; son talent extraordinaire de style, sa chaleur pour ce qu'il croyait le bien de l'humanité, ses services éminents pour améliorer le sort de l'enfance et l'éducation de la jeunesse, sont aujourd'hui des titres de gloire incontestés. Si de nombreuses divergences d'opinions existent encore sur ses principes politiques, et sur leurs conséquences, nous sommes, nous, Genevois, dans cette position particulière que, quelque soit notre jugement individuel à leur égard, nous en trouvons la source, et je dirai volontiers l'honorable excuse dans son cœur ; car les erreurs qui lui ont été reprochées tiennent la plupart à une application trop généralisée de ces principes de liberté, qu'il avait puisés dans les institutions sous lesquelles il avait passé cette époque de la vie où les impressions sont les plus profondes. Nous n'avons point heureusement à entrer ici

dans de pareilles discussions; nous honorons Jean-Jacques parce qu'il a éminemment illustré Genève. Nous le plaçons dans ce Jardin des fleurs parce qu'il leur a consacré une portion de son talent [1], et que c'est dans leur étude qu'il a voulu terminer son orageuse carrière. Nous lui rendons cet hommage, et c'est sous ce point de vue surtout que j'aime à le considérer avec vous, nous lui rendons, dis-je, cet hommage dans les circonstances les plus douces : ce n'est point en effet par des sentiments dictés par la passion ou par l'esprit de parti que nous agissons ; nous sommes à la fois et les organes de l'autorité publique et ceux d'une réunion purement spontanée, composée du plus grand nombre et j'ose dire de l'élite de ses compatriotes, d'hommes choisis dans tous les rangs de la société, dans toutes les opinions politiques indistinctement. Nous osons croire qu'une pareille réunion est l'hommage auquel il eut été le plus sensible. »

[1] *Lettres élémentaires sur la botanique* adressées à Mme Delessert. 1 vol. Paris, 1793. *Fragments pour un Dictionnaire de botanique;* ces deux ouvrages ont été réimprimés en un volume in-folio avec figures, par Redouté, sous le titre de : *Botanique de Rousseau.* Paris, chez Garnery. — *Lettres à Liotard; Malesherbes... sur la botanique,* etc.

Mais cet hommage à Rousseau, quelque noble et loyal qu'il fut, ne pouvait cependant suffire. Il y eut, en effet, à l'époque de la destruction du premier monument, comme un sous-entendu dans la population qu'on en élèverait un autre à sa place. On ne doutait pas alors qu'une fois les temps de pénurie passés, on y reviendrait; on allait même jusqu'à désigner l'emplacement : en particulier la Promenade de la Treille[1] !

Guillaume Moultou, membre du Conseil Représentatif, se fit l'organe des désirs d'un grand nombre de Genevois en faisant à ce Corps, le 12 Décembre 1825, la proposition suivante; « Je propose que le Conseil d'Etat, usant « de son droit d'initiative, porte à ce Souverain « Conseil une loi qui consacre à la mémoire de « notre concitoyen J.-J. Rousseau *l'île* dite *des « Barques*, et que cette île soit arrangée de « manière à ressembler, autant que possible, « à l'île des Peupliers, située dans le lac d'Er- « menonville, lieu que Rousseau avait choisi « pour recevoir sa dépouille mortelle... Elle « sera appelée l'île *Jean-Jacques.* »

[1] V. Martine, brochure citée; D. Dunant : *Les souvenirs genevois.*

Développement : « *Vivre pour dire la vérité* » fut la devise de Rousseau. Cette devise rallia contre lui tous les ennemis des lumières, on peut dire les ennemis du bonheur des peuples ; et Genève, sous l'influence d'une puissance voisine, dont les écrits de Rousseau allaient arracher aux Jésuites l'instruction de la jeunesse, entra inconsidérément dans cette coalition formée contre l'ami du genre humain. Oui, Très-Honorés Seigneurs, Genève persécuta son enfant, qu'elle aurait dû défendre : l'esprit de parti nous rendit alors injustes ; cette injustice, nous la réprouvons tous aujourd'hui ; ne laissons pas à nos descendants l'honneur de la réparer et de rendre hommage au citoyen qui, dans le dernier siècle, a le plus illustré notre patrie. Notre reconnaissance doit être grande pour tous les biens que Rousseau nous a faits ; c'est à lui que nous devons la douce jouissance d'être aimés de nos enfants ; c'est à lui qu'ils ont dû le bonheur d'être caressés et soignés dès le berceau par leurs mères : il n'a plus permis qu'on mutilât nos corps. L'*Emile* a été pour les préjugés la tête de Méduse ; il les a anéantis. Le père, la mère, l'enfant, le noble, le prêtre, le riche, le pauvre ont repris à sa voix la place

qu'ils doivent tenir dans la société. Eh bien! Très-Honorés Seigneurs, cet Emile dans lequel vous lisez : « *Dieu veut être adoré en esprit et en vérité.... L'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros... La vie et la mort de Jésus sont celles d'un Dieu!* » Eh bien! dis-je, ce livre, cet Emile, cet immortel ouvrage, a été lacéré et brûlé par la main du bourreau, comme contraire à la religion, et cette exécution a eu lieu devant l'hôtel où nous tenons nos séances, et Genève sous une Constitution plus libérale que Rousseau n'aurait osé la proposer; et Genève, sous un gouvernement républicain, n'a pas encore élevé à cet illustre citoyen un monument qui annonce qu'elle n'est plus sous l'influence de ses anciennes préventions! Je voudrais que sur ce monument le nom d'Emile, comme le phénix, apparût sortant de ses cendres, et recevant l'hommage de la nation qui a persécuté son auteur pour avoir eu le courage de le publier.

Rousseau eut à cette époque un bien plus beau courage encore, ce fut celui de ne point chercher à se venger de ses ennemis et de son injuste patrie. Rappelons-nous sa conduite au

moment où il était cruellement blessé par ce qu'il avait de plus cher : ses amis lui écrivaient lettres sur lettres pour l'engager à venir se mettre à leur tête, l'assurant d'une réparation publique de la part du Conseil. Que leur répond-il ? « La « crainte du désordre et des troubles que ma « présence pourrait occasionner m'empêchera « toujours d'acquiescer à vos instances, et, « fidèle au serment que j'avais fait autrefois de « ne jamais tremper dans aucune dissension « civile dans mon pays, j'aime mieux laisser « subsister l'offense et me bannir pour jamais « de ma patrie, que d'y rentrer par des moyens « violents et dangereux. »

Retraçons-nous encore, Très-Honorés Seigneurs, les expressions touchantes de son abdication au beau titre de *citoyen de Genève* qu'il illustra si bien, et dont nous sentons tous si fortement le prix. Voici quelques phrases de la triste lettre qu'il écrivit, à cette occasion, à M. le syndic Favre : « J'ai tâché d'honorer le « nom genevois; j'ai tendrement aimé mes « compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me « faire aimer d'eux; on ne saurait plus mal « réussir : je veux leur complaire jusque dans « leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste

« à faire est celui d'un nom qui m'est fort « cher... Mais, Monsieur, ma patrie, en me « devenant étrangère, ne peut me devenir indif- « férente; je lui reste attaché par un tendre « souvenir, et je n'oublie d'elle que ses outra- « ges. Puisse-t-elle abonder en citoyens meil- « leurs et surtout plus heureux que moi! »

Ce n'est point pour honorer Rousseau que je demande que nous lui consacrions un monument : c'est pour proclamer que Genève n'est plus injuste, c'est pour qu'il serve d'égide à notre patrie. Nous construisons et entretenons à grands frais des remparts pour garantir nos maisons et nos concitoyens des malheurs de la guerre; connaissons mieux nos vrais remparts, ceux qui doivent dans les siècles de civilisation mettre notre patrie et nos personnes à l'abri des vexations des armées étrangères. Nos meilleurs remparts, comme le dit un honorable professeur, sont nos institutions libérales; ce sont les grands hommes qu'elles ont créés et dont Genève s'honore, les Calvin, les Rousseau, les Necker, les De Saussure, les Bonnet, les Le Fort, les Abauzit, les Pictet et cette foule d'étrangers marquants qui sont venus puiser à Genève des connaissances qui ont été utiles à

leur patrie : voilà nos défenseurs dans les cabinets et les congrès de l'Europe ; ce sont, dis-je, à eux que nous avons dû notre restauration et notre indépendance; ce sont eux qui avaient précédé nos députés à Bâle, à Vienne, à Paris. Si les grands hommes à qui Genève a donné naissance ne repoussent pas l'ennemi, du moins ils l'arrêteront. L'influence des hommes illustres est grande sur les peuples civilisés : que d'armées l'on a vu, soumises à cette influence, refuser d'obéir à des ordres injustes ! Si notre ville existe encore, elle le doit à sa force morale. Montesquiou, Darçon, Grouchy ne voulurent point commencer une campagne par la destruction d'une ville distinguée par sa Réformation, par les grands hommes auxquels elle avait donné naissance et par son amour pour la liberté. Si nos concitoyens sont obligés de marcher sur nos remparts, leurs forces doubleront défendant une patrie sur laquelle les regards de l'Europe sont attachés. Une patrie sans gloire est mal défendue, et elle meurt toujours comme elle a vécu, sans honneur.

« Je citerai à Vos Seigneuries deux traits d'histoire de ce siècle, qui leur feront mieux comprendre que mes phrases, que Genève doit

mettre en première ligne de défense les monuments érigés à ceux qui l'ont illustrée, et surtout celui que je réclame. En 1814, l'armée prussienne, qui certes avait bien des vengeances à exercer dans le pays dont elle faisait la conquête, et qui, en marchant sur Paris, imposait, sur tout son passage, aux vaincus le joug des vainqueurs, arrive à Ermenonville. Le maire de cette commune, pour la mettre à l'abri des vexations de cette armée, se présente au commandant prussien qui venait de l'occuper, lui fait connaître qu'il est sur la terre classique où Rousseau a terminé sa vie, et lui montre le tombeau élevé à ce grand génie. Au souvenir de Rousseau, à la vue de ce monument, Ermenonville est respecté ; les Prussiens y observent la plus parfaite discipline ; on ne touche pas même au château des libéraux Girardin ; tout est payé ; officiers et soldats passent la journée sur la petite nacelle pour aller, dans l'île des Peupliers, rendre hommage au monument élevé à notre concitoyen en terre étrangère. Le lendemain, cette soldatesque, qui avait été contenue à Ermenonville par les mânes de Rousseau, part, et à deux lieues de là, à Montfontaine, pille le château du financier Clary.

Ce respect pour Ermenonville s'étendit sur Montmorency, où Rousseau avait composé cet Emile *que nous avons brûlé.*

« Un ministre français, sans armée, défendant pied à pied l'ancien territoire de la France, fit valoir, pour lui conserver Ferney, que Voltaire avait composé dans ce village ses plus beaux ouvrages, que cette terre était liée par ce fait pour toujours à la France. Les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse, enfin la Sainte-Alliance, se rendirent à un sentiment si élevé, et l'on peut dire que Voltaire mort a conservé Ferney à la France.

« Il n'est pas un potentat de l'Europe qui ne fût honoré que sa patrie fut celle de Rousseau : tous le revendiqueraient, s'ils avaient des titres pour cela. Les habitants des Charmettes, de Montmorency, de l'île de Saint-Pierre, d'Ermenonville, sont fiers que Rousseau ait habité avec eux ; ils sentent avec reconnaissance que c'est à lui qu'ils doivent leur célébrité : ils s'en glorifient. Aujourd'hui donc que nous sommes vraiment libres, que nous avons le bonheur d'être gouvernés par des magistrats exempts de préventions, et qui veulent la gloire de leur pays, ne restons pas en arrière sur ce que l'Eu-

rope attend de nous en faveur de Rousseau. Rendons-lui son titre de citoyen de Genève auquel nos injustices l'avaient forcé de renoncer, et que la nation lui décerne un monument qui fasse oublier celui dont j'ai demandé la destruction dans ma proposition du 19 Décembre 1814. Pourquoi ai-je demandé la destruction de ce monument ? Parce qu'il était associé à des temps de deuil, époque que nous devons retrancher de notre histoire.

« Le Conseil d'Etat a exécuté une partie de ma précédente proposition : on a fait (par une loi, comme je l'avais demandé) du Bastion un *Jardin botanique*, et la statue de Rousseau a disparu ; mais aucune loi ne l'a rétablie. Fils du meilleur ami de Rousseau, de celui qui fut toujours son défenseur, je dus faire alors cette proposition, dont le motif a été dénaturé dans un ouvrage qui a paru, il y a quelqne temps, sous le titre d'*Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, où on lit, en parlant des actes du gouvernement de Genève : « Lorsque la haine, après y avoir « repris son empire, eut obtenu la destruction « du seul monument consacré à Jean-Jacques, « il y avait du courage à en élever un autre ;

« ce courage s'est montré cependant, et M. De
« Candolle en a donné l'exemple. »

« Notre reconnaissance pour M. De Candolle doit être grande, et j'espère qu'un jour ses concitoyens lui rendront ce qu'il a fait aujourd'hui pour Rousseau; mais ce n'était point à lui que je m'adressais dans ma proposition, où je demandais que par une loi, un monument remplaçât celui dont j'avais provoqué l'anéantissement, non point par haine pour Rousseau, mais pour le repos de la République. La publicité que vient d'avoir cette destruction et la fâcheuse interprétation donnée aux actes de notre gouvernement, m'obligent aujourd'hui à rappeler l'exécution de l'autre partie de ma proposition. Elle est demandée par le monde civilisé, et elle est trop en harmonie avec les idées du siècle pour qu'elle ne soit pas mise à exécution. En remplissant ce devoir, nous marchons sur les traces de nos Confédérés ; Zurich a élevé, dans une de ses promenades publiques, un monument à son poète[1]. La Société des Arts de Genève s'est occupée de celui à ériger à Rousseau : les uns voulaient le placer sur la Treille , les autres aux boulevards ; cette

[1] Gessner.

Société n'a point eu la pensée de l'île des Barques, qui paraît avoir été créée pour être consacrée à ce grand philosophe. Elle est au centre des ateliers qui l'ont vu naître, et les changements que je demande à cette île, l'unique dans notre lac, en feront à peu de frais un des plus jolis et des plus intéressants ornements de notre ville. Ses bateaux à vapeur *Winkelried* et le *Guillaume-Tell* venant de parcourir les rivages de Clarens et de Meillerie, et portant l'étranger avide des lieux classiques de la liberté, et de tout ce qui se rattache à Rousseau, lui montreront, dans le port de Genève, l'île Jean-Jacques gardant l'entrée du lac Léman.

« J'ai toujours eu un sentiment pénible en pensant qu'on cherche inutilement, dans notre Bibliothèque nationale, un manuscrit du premier écrivain du siècle dernier, de notre compatriote Rousseau. Pourquoi cette Bibliothèque n'en possède-t-elle point? Parce que les propriétaires de ces manuscrits auraient cru manquer à ce qu'ils devaient à Rousseau en y déposant des œuvres qui ont été anathématisées par le Gouvernement, qui a la surveillance de cet établissement, avant qu'un acte authentique, fait dans un temps de liberté, désavoue ce jugement

inique rendu par la passion et dans des temps de troubles.

« Je déclare donc à mes concitoyens, et prends l'engagement, devant ses représentants, de déposer à notre Bibliothèque publique le manuscrit autographe des douze livres des *Confessions de J.-J. Rousseau*, dès l'instant qu'un monument lui aura été élevé dans nos murs par la volonté du Souverain. J'attends avec confiance ce moment et garde en dépôt ce manuscrit, qui m'a été, dans un temps, demandé par la Bibliothèque royale de Paris, et dont j'ai refusé un grand prix.

« Si nous voulons, Très-Honorés Seigneurs, conserver notre caractère républicain, nous ne devons pas craindre d'honorer ceux qui ont su, en respectant l'autorité, défendre les droits du peuple. Je le répète, tout ce que je demande est plus pour Genève que pour Rousseau. Le monde lettré lui a rendu malgré nous son titre de citoyen de Genève ; son nom est lié à toutes nos maisons, et Genève ne serait plus qu'un champ désert, que le voyageur y chercherait encore la place où Rousseau est né. Qu'il cherche aussi celle que la reconnaissance nationale lui aura décernée ! »

La proposition de Moultou, repoussée par le Conseil d'Etat, fut reprise par beaucoup de citoyens amis de Jean-Jacques. Nous lisons, en effet, dans le *Journal de Genève* de l'année 1826 (N° du 15 Juin) ce qui suit : « Nous avons « annoncé, dans notre précédent numéro, le « projet d'un monument à élever à J.-J. Rous-« seau, monument que M. Pradier se propose « d'exécuter. Un comité vient de se former « pour régulariser ce projet et recevoir les « souscriptions. Il se compose de MM. Moultou, « Dumont, Favre-Bertrand, Bellot, professeur, « Charles de Constant, Dufour, lieutenant-colo-« nel, et Mayor, docteur. Le prospectus sera « incessamment publié et la souscription ou-« verte. »

Aucun prospectus ne fut publié et il n'y eut pas de souscription ouverte. Il se passa encore deux années avant que le dit projet aboutît, comme le témoignent ces lignes extraites du *Journal de Genève*, n° du 7 Août 1828 :

« Nous fîmes connaître à nos lecteurs, il y a « deux ans, le projet formé par un grand nom-« bre de nos compatriotes d'élever une statue « à J.-J. Rousseau. Une Commission avait été « élue à ce sujet ; mais des circonstances im-

« prévues mirent alors obstacle à ce que cet « acte de reconnaissance pût recevoir son exé- « cution. Aujourd'hui, nous avons la satisfac- « tion d'annoncer au public que, dans une « réunion composée de Genevois de tous les « états, l'érection d'un monument à l'auteur « d'*Emile* vient d'être unanimement décidée. »

Fazy-Pasteur fut le promoteur en même temps que l'âme du monument à élever à la mémoire de J.-J. Rousseau. Le 14 du mois de Juillet 1828, il adressa, en son propre nom, une *Circulaire* à une soixantaine de personnes, afin d'en obtenir « un nombre suffisant qui *voulus-* « *sent* et *pussent*, comme il le dit, former un « Comité pour *garantir* une première avance « de fonds. » Dans cette même circulaire, parfaitement motivée, était reproduite une lettre de J. Pradier, en réponse aux ouvertures que Fazy-Pasteur lui avait faites, dans laquelle ce sculpteur distingué fixait à 17,100 francs le devis de la statue et des deux bas-reliefs à exécuter en marbre. (Voir Pièces justificatives, N° VIII.). Les citoyens qui répondirent à la Circulaire furent réunis en assemblée générale le 24 Juillet. Là furent élus comme membres du Comité : MM. Charles *Pictet-de Rochemont*,

P.-F. *Bellot*, professeur, G. *Favre-Bertrand*, G. *Moultou*, William *Saladin-de Crans*, Et. *Dumont*, F. *Duval*, M.-A. *Fazy-Pasteur*, et G.H. *Dufour*, colonel.

Ce Comité se réunit pour la première fois le 2 Août 1828[1]. Dans cette séance, il élut président Fazy-Pasteur et s'adjoignit , comme le droit lui en avait été donné par l'assemblée générale, Alex. *Prévost*. Le Président informa le Comité que le nombre des garants était à ce jour de 43 et qu'il en manquait 15. Après discussion, il fut décidé : que le président en fera part à Pradier ; — que des listes de souscription « pour un monument à élever, dans « Genève, à J.-J. Rousseau, seraient ouvertes « sous la direction du Comité actuel ; » — que ce monument consistera en une statue de marbre blanc, exécutée par Pradier, citoyen de Genève ; — que, plus tard, si les noms des

[1] Nous devons à l'extrême obligeance de M. A. de Seigneux, avocat, héritier des papiers de son aïeul maternel Fazy-Pasteur, la communication des procès-verbaux de la Commission pour le monument à ériger à J.-J. Rousseau : les détails qu'ils renferment étant presque complétement inconnus à la génération présente, nous avons pensé qu'on lirait avec intérêt l'analyse très-succincte que nous en avons faite ici.

souscripteurs venaient à être publiés, il n'en sera pas de même des sommes versées; que les Genevois *seuls* ne seront pas appelés à souscrire. Des listes de souscription seront déposées dans quelques Cercles et centres locaux; avis en sera donné à la presse [1].

J.-J.-C. Chenevière, professeur et recteur de l'Académie, de retour d'un voyage, ayant lu dans le *Journal de Genève* [2] l'annonce de la souscription, exprima, par lettre, au Président son regret de ne voir figurer dans le Comité aucun ecclésiastique [3]. Voilà pourquoi, dans la seconde séance du Comité (21 Août), M. le pasteur Chenevière en fut reçu membre. Dans cette même séance, Pradier mande par lettre « qu'il s'oc-
« cupe de la composition de la statue seule-
« ment, et qu'aussitôt terminée il la soumettra
« au Comité pour profiter des avis qu'on lui
« donnera; il fera coïncider le costume réel,
« autant qu'il le pourra, avec les règles de l'art,

[1] Avant de se séparer, les membres présents, dans une conversation familière, mentionnent divers emplacements propres à y placer le monument : l'Ile des Barques, l'extrémité de la promenade de la Treille, le Jardin Botanique, la place de Bel-Air, le Bastion de Cornavin, celui de Chantepoulet, etc.

[2] Voyez *Journal de Genève*, nº du 7 Août 1828.

[3] Voyez *Journal de Genève*, nº du 14 Août.

« qui tendent à élever le style et à le rendre « indépendant de la mode. »

Le Comité décide [1] qu'une Circulaire sera faite et envoyée à domicile : que son rédacteur Et. Dumont, avant de la livrer à l'impression, la communiquera à ses collègues. Une grande discussion s'engage sur l'idée, soumise au Comité par le philélhène *J.-C. Eynard*, de faire la statue en bronze au lieu de marbre. Cette opinion est appuyée d'un mémoire écrit par F. Duval. Le Comité décide de communiquer préalablement à Pradier l'idée d'un monument en bronze afin de connaître son opinion ; le présent mémoire lui sera remis par M[lle] Rath, qui se rend à Paris, comme l'expression d'une opinion individuelle. Dans la Circulaire le mot de *statue* remplacera celui de monument, sans indiquer si cette statue sera ou non de marbre.

Le président donne lecture dans la quatrième séance [2] d'une lettre de M[lle] Rath, qui dit que Pradier préfère une statue en marbre et que si l'on choisissait le marbre le prix en serait pour

[1] Séance du 23 Août.
[2] 24 Septembre.

9 à 10 pieds de hauteur, de 10,000 francs, encore ce prix ne représenterait-il guère que la valeur du bronze, le paiement du fondeur, mais nullement celui du sculpteur.

La souscription marche il y a déjà 190 souscripteurs représentant une somme de 10,900 fr. 55 c.. Dumont n'ayant pas encore rédigé la circulaire, il lui est adjoint Chenevière et Bellot.

Le 21 octobre, Fazy-Pasteur communique à ses collègues une lettre de Pradier (du 7 Octobre) qui annonce l'envoi d'un modèle de statue en plâtre, dont le prix en bronze et de la hauteur de 8 pieds serait de 20,000 francs, non compris l'emballage et les dépenses de l'artiste pour vivre pendant le temps qu'il exécutera le modèle; ce dernier est mis sous les yeux du Comité. On arrête de ne rien décider jusqu'à ce que la souscription soit plus avancée.

Réuni de nouveau (28 Octobre), Dumont donne lecture au Comité de la *Circulaire* qu'il a rédigée; elle est approuvée et le Comité arrête de la faire imprimer à 1,500 exemplaires; de l'adresser nominativement aux Genevois par poste affranchie, en exceptant « les habitants « du nouveau territoire, moins connu de nous « et qui n'ont pas les mêmes motifs que les an-

« ciens genevois pour élever ce monument. » Il en sera remis toutefois un certain nombre d'exemplaires à MM. La Fontaine et Dufresne qui les distribueront comme ils l'entendront.

Dans la dernière séance de cette année [1] et la première de l'année 1829 (6 Février), le Comité décide de recueillir toutes les listes de souscription avant le 1er Mars; de reconnaitre MM. Hentsch pour banquier; d'avertir le public par un avis inséré dans le *Journal de Genève* [2], qu'on publiera les noms des souscripteurs ; demander à Pradier que la souscription s'élève à

[1] 5 décembre. Dans cette séance il est donné lecture d'une lettre de Mlle Rath à Fazy-Pasteur, mandant que le moule de la figure de Rousseau, prîs 4 heures après sa mort par le sculpteur Houdon et sur lequel il se trouve encore des sourcils, allait être mis aux enchères à Paris; elle offre en conséquence de donner 250 fr. pour son acquisition si le Comité en donne autant de son côté. M. Fazy n'ayant pas convoqué le Comité dans la journée même, s'est engagé à fournir lui-même ces 250 fr. à la place du Comité si celui-ci ne ratifie pas la décision de son président. Le Comité consulté relève unanimément M. Fazy de sa garantie personnelle. Dans la séance suivante il est dit que ce masque a été vendu à un Anglais à un prix très-supérieur aux 500 francs offerts par Mlle Rath.

[2] Il est dit dans cet article (18 Décembre 1828) « que le nombre des souscripteurs effectifs est de 850; que la somme souscrite s'élève à 31,308 florins ... »

15,000 francs et qu'il veuille bien informer le Comité de ce qu'il peut faire avec cette somme.

Vingt jours après, dans la séance du 26 Février, le président communique à ses collègues une lettre de Pradier, du 17 (Février) par laquelle ce sculpteur annonce qu'il fera la statue de marbre, ayant 8 pieds de haut pour le prix de 15,000 francs ; que devant aller en Italie pour achats, cette circonstance lui fournira les moyens de pouvoir la faire à ce prix : il présente de nouvelles objections contre le bronze et propose le plan d'une médaille pour augmenter le chiffre des souscriptions. Une longue discussion suivit cette communication ; quelques membres veulent le marbre, d'autres optent pour le bronze. Fazy-Pasteur, propose, et sa proposition est adoptée, d'écrire à Pradier pour lui faire savoir que le Comité attendra son arrivée à Genève pour prendre une décision définitive.

Cette indécision trouve son écho dans les lignes suivantes que nous extrayons du *Journal de Genève*, n° du 13 Août 1829 : « Les souscrip-
« tions destinées au monument de J.-J. Rous-
« seau sont à peu près toutes rentrées ; il s'agit

« maintenant d'en faire l'emploi le plus avan-
« tageux et le plus national ; c'est sur ce point
« que nous attirons l'attention de nos con-
« citoyens pour nous éclairer nous mêmes, per-
« suadé comme nous le sommes, qu'il y a tou-
« jours de l'avantage à consulter l'opinion
« publique. »

« Sous le rapport de la nature du monument
« il n'y a guère qu'un seul genre qui convienne
« à la circonstance, c'est-à-dire une statue en
« pied de notre illustre compatriote, mais *cette*
« *statue sera-t-elle en marbre ou en bronze?* c'est
« là la question délicate à résoudre, »

« Le bronze a l'avantage de la durée : il est à
« l'abri d'accidents; il ne craint point les in-
« tempéries, il n'exige aucun abri pour être
« mis à couvert, par conséquent il n'entraîne
« à aucune dépense accessoire; c'est par ces
« divers motifs qu'on ne fait plus guère main-
« tenant en France que des statues en bronze,
« quand elles doivent être exposées en plein
« air. Mais le bronze est moins beau que le
« marbre, il ne produit tout son effet que sur
« une place publique, entourée de bâtiments
« et non sur une promenade entourée d'arbres
« et de verdure, enfin le talent de l'artiste

« brille beaucoup moins sur le bronze que sur
« le marbre ; aussi les grands artistes ne
« travaillent-ils qu'avec répugnance sur le
« premier et c'est ici plus particulièrement le
« cas. »

« Le marbre est donc infiniment supérieur
« en beauté; il se détache magnifiquement sur
« un paysage; mais le plus petit accident invo-
« lontaire ou intentionnel détruit la plus belle
« statue; des défauts inattendus se trouvent
« dans les blocs en apparence les plus sains
« et en tout état de cause, notre climat est
« trop sévère en hiver pour l'exposer aux effets
« des pluies, des neiges, des gelées et des
« dégels. Donc pour avoir une statue en mar-
« bre, il faut lui donner un abri et un surveil-
« lant — mais de quelle nature sera cet abri?
« c'est la difficulté. Il y a assez d'argent pour
« une belle statue de 8 pieds de hauteur; il n'y
« a pas assez pour le bâtiment qui doit la ren-
« fermer : car on ne peut faire un bàtiment
« mesquin; tout doit être analogue. On a
« pensé pour lever la difficulté de mettre la
« statue dans le *Musée des Arts*, mais ce n'est
« guère sa place parmi les Antiques. On a
« pensé à la nouvelle Bibliothèque qui doit se

« bâtir sous peu ; mais ce serait la place de « Rousseau comme simple littérateur, et non-« celle. d'un monument national à celui qui a « illustré sa patrie »

« Que toutes les personnes qui sont à même « d'avoir une opinion éclairée sur ce sujet, « nous communiquent leurs idées : elles seront « transmises au Comité et examinées avec soin « et peut-être trouvera-t-on par ce moyen la « solution la plus satisfaisante de la question.

FAZY-PASTEUR. »

Pradier arriva à Genève au mois de Septembre de l'année 1829 pour s'entendre avec le Comité ; il était accompagné d'un modèle en plâtre, qu'il soumit à son approbation. — Le 24 du même mois les peintres de notre ville lui donnèrent un banquet où chacun s'empressa de lui témoigner estime et sympathie [1].

[1] Le 29 Septembre 1829 mourut à Milan *Etienne Dumont*, membre du Comité. Signalons un fait intéressant qui eut lieu en Novembre de cette même année, je veux parler de l'annonce d'une édition nouvelle des *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau en 41 volumes*, format in-18, d'après celle de M. Musset-Pattay. Cette annonce fut accueillie si favorablement que 138 souscripteurs se présentèrent, en 3 jours, à la librairie J. Barbezat et Ce, de Genève, imprimeurs et éditeurs.

Pradier adopta l'opinion de faire la statue en bronze [1]. Quant au prix une offre ferme de 15,000 fr. devait être faite au sculpteur ; on le prierait en outre de renvoyer le modèle en plâtre pour qu'il put être examiné à nouveau par un plus grand nombre de personnes. Une lettre communiquée au Comité critique « le costume « en chemise, les manches attachées avec un « nœud et les pieds nuds » (*sic*). — En réponse à l'offre du Comité, Pradier répondit [2] « qu'il « s'engage à faire la statue en bronze, de la « hauteur de 8 pieds au moins, y compris la « plinthe, pour la somme de 20,000 fr, l'embal- « lage et le transport compris.... » L'artiste termine sa lettre en disant : « Veuillez, M. le « Président, faire connaître encore une fois à « la Commission ma dernière résolution pour « ce monument » ; quant au modèle il désire le garder pour l'améliorer s'il y a lieu. Quoique l'examen financier de la souscription ne donne que 16,430 fr. néanmoins le Comité arrête d'offrir à l'artiste un chiffre moyen de 18,000 fr. pour la statue rendue à Genève. Si, dans l'avenir,

[1] Séance du 5 Novembre.

[2] Lettre du 17 Décembre, communiquée dans la séance du 24 Décembre.

à la suite de nouveaux appels, le Comité ne parvenait pas à combler ce déficit ses membres se portent, dès maintenant, garants de la différence au prorata de leur souscription personnelle. Afin de faciliter les tractations on priera Pradier de s'aboucher dans Paris, avec M. Bartholony, qui s'est montré plein de zèle pour l'entreprise.

En 1830 le Comité se réunit deux fois ; dans la première séance Pradier déclara accepter la somme de 18,000 fr., laissant en dehors les frais d'emballage et de transport; le Comité reprend l'offre précédente de 20,000 fr. les dits frais compris. Le Président est chargé de rédiger le compromis entre le Comité et l'artiste ; dans ce compromis il sera stipulé que le paiement se fera par termes et que le dernier solde ne sera remis qu'après livraison, de la statue à Genève. Dans la seconde séance de cette année le Comité est informé par M. Bartholony que Pradier adhère à la somme de 18,000 fr. augmentée de 600 fr. pour frais de transport et que le compromis a été signé le 11 Février[1].

[1] *Moultou, G.-F.*, l'un des membres du Comité, mourut le 2 mai 1832. Voyez *Journal de Genève* du 13 mai de la dite année.

Mais où donc sera placée cette statue ? Voici en réponse à cette question la correspondance échangée, en 1833, entre Fazy-Pasteur et le 1er Syndic Rigaud.

Genève, 24 Avril 1833.

Monsieur le syndic,

— Vous avez eu sans doute connaissance de la souscription qui s'est faite dans Genève pour élever une statue à J.-J. Rousseau. Cette statue a été coulée en bronze par notre habile compatriote Pradier à Paris et ne tardera probablement pas beaucoup à arriver ici. Il ne s'agit plus que de trouver un lieu convenable pour la placer et aucun ne paraissant réunir mieux les conditions désirées que l'*Ile des Barques*, je prends la liberté, M. le Syndic, de vous en adresser la demande aux fins que le Conseil d'Etat veuille bien désigner ce local pour son placement définitif lorsqu'il aura lieu.

J'ai l'honneur...

FAZY-PASTEUR, Président du Comité.

Genève, le 24 Avril 1833.

Monsieur,

Je viens de communiquer au Conseil d'Etat

la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser à la date de ce jour. — Le Conseil d'Etat me charge de vous répondre qu'il ne voit pas d'inconvénient au placement de la statue de J.-J. sur le terrain désigné dans votre lettre, dès que les constructions qui l'entourent auront été achevées ; mais cet arrangement qui se rattache à l'établissement d'une promenade [1] étant plus particulièrement du ressort du Conseil municipal, le Conseil d'Etat a renvoyé à ce Corps cet objet.

Recevez..... Signé Rigaud.

On était arrivé à l'année 1834 lorsque le Comité, réuni le 15 Août, prit connaissance d'une lettre de Pradier (datée 4 Août) lui annonçant que la statue sera coulée dans la quinzaine et qu'elle sera rendue à Genève avant l'automne.

[1] ....L'Ile des Barques est destinée à servir de promenade publique. La communication avec le grand Pont des Bergues sera établie au moyen d'un pont suspendu, dont la construction a été facilitée par l'offre libérale du Comité d'Utilité publique cantonale, qui a contribué à ce nouvel embellissement par le don d'une somme de 15,000 florins. Au milieu de la promenade sera placée la statue en bronze de J.-J. Rousseau..... (Voir le compte-rendu de l'Administration du Conseil d'Etat pendant l'année 1833).

En répondant à Pradier, le Président sera prié de demander à l'artiste quelques détails[1] concernant le piédestal, surtout ses proportions exactes.

La position financière du Comité à ce jour est celle-ci : La convention avec Pradier est de 18,600 fr., dont il a reçu 15,600, reste à lui payer 3,000. Le piédestal peut être évalué à 2,500 fr.; il faut donc trouver 5,400 fr., soit 3,700 fr., en défalquant ce qui reste chez MM. Hentsch et quelques souscripteurs. Devant une telle situation s'adressa-t-on au Comité Boissier ou d'Utilité cantonale ? Ouvrira-t-on une nouvelle souscription ? Faudra-t-il donner un concert ? Les membres du Comité combleront-ils le déficit ? Il est décidé pour la première question, qu'on s'adressera à M. le syndic Rigaud, membre du Comité Boissier ; quant à la quatrième question, l'arrêté antérieur du Comité, engageant la solidarité de ses membres, est maintenu ; les deux autres sont ajournées.

[1] M. Grosatier, fondeur de la statue de Napoléon, vient de couler en bronze, à Paris, celle de J.-J. Rousseau, destinée à notre ville. La fonte a parfaitement réussi et cette belle statue va être exposée au public pendant quelques jours dans la cour du Louvre. Voyez *Fédéral*, nº du 15 Août 1834.

Pradier, par sa lettre du 22 Septembre, fait savoir [1] a) que la statue est terminée et qu'elle sera exposée quelque temps dans la cour du Louvre ; b) que la dite statue, ayant une hauteur de 8 pieds $^{1}/_{2}$ au lieu de 7 $^{1}/_{2}$, lui donne une perte considérable (9,000 florins) ; si le Comité voulait bien se charger de la moitié de cette perte, l'artiste s'engagerait à livrer un bas-relief qu'on placerait sur le piédestal. Il sera répondu à M. Pradier que la souscription n'a pas fourni de quoi tenir l'engagement pris avec lui, que par conséquent le Comité ne saurait lui accorder sa demande. — Quant au bas-relief le Comité y renonce.

Une nouvelle lettre de Pradier (10 Octobre), informe le Comité (Séance du 21 Octobre) que dans un petit mois il expédiera la statue ; il demande que, provisoirement, le Comité prenne à sa charge le transport de la dite. Le Comité ajourne sa réponse.

Séance tenante il est rédigé une lettre, signée par tous les membres du Comité, qu'on adressera au Conseil Municipal, pour lui annoncer la prochaine arrivée de la statue et l'informer

[3] Séance du 30 Septembre.

que le Comité en fait hommage à la ville de Genève [1]. Ce dernier espère que le Conseil Municipal se chargera des frais du piédestal. Voici la réponse de ce Corps :

Genève, 28 Octobre 1834.

Messieurs,

« Le Conseil Municipal, autorisé par le Conseil « d'Etat, à accepter le don généreux que vous « venez de faire à la ville de Genève, par votre « lettre du 21 courant, m'a chargé de vous ex- « primer toute sa reconnaissance. La statue en « bronze de notre concitoyen J.-J. Rousseau, « exécutée par un artiste de notre ville avec un « succès qui lui a mérité les éloges des con- « naisseurs dans la capitale de la France, est

[1]....Le hangar de l'Ile des Barques a été vendu aux enchères pour le prix de 4,450 florins, et a été immédiatement enlevé. Les murs de terrasse de l'Ile ont été haussés et garnis de cordons en roche qui doivent supporter la balustrade L'Ile est entièrement déblayée, on y a planté quelques bouquets d'arbres et d'arbustes. Lorsque les terres seront mieux assises on y placera des bancs. Au centre de l'Ile on a construit la maçonnerie qui doit supporter la statue de Rousseau. L'association des souscripteurs qui a fait les frais de cette statue l'a donnée à la ville de Genève ; ce don a été accepté avec reconnaissance ... (Voyez compte-rendu de l'Administration du Conseil d'Etat pour l'année 1834).

« un monument qui ne peut que contri-
« buer à l'ornement de notre ville et fixer
« l'attention des étrangers comme des natio-
« naux ; aussi les membres de ce Comité peu-
« vent-ils être assurés que le Conseil municipal
« fera tout ce qui dépendra de lui pour que
« dans la promenade publique où elle doit être
« placée, cette statue produise le plus d'effet
« possible et remplisse ainsi les vœux des sous-
« cripteurs auxquels on doit ce beau monu-
« ment.

« Recevez.... G. Fatio, syndic président. »

Dans le même temps *Ant. Bovy* faisait paraître une *médaille* représentant le monument élevé à Rousseau par Pradier. « On aime à pen-
« ser, ajoutait le *Fédéral* (N° du 19 Novembre
« 1834), que cette statue et cette médaille si re-
« marquables sont dues au talent d'artistes dont
« notre patrie peut s'honorer à juste titre. » — Deux mois plus tard, MM. Ch. Briquet et J. Dubois mettaient en vente une *lithographie* de Gsell, de Zurich, élève d'Ingres, représentant la statue de J.-J. Rousseau, travail dont on louait la parfaite fidélité et la belle exécution.

Le Président annonce au Comité, dans sa 1re séance de l'année 1835, que la statue, d'après

une lettre de Pradier, a quitté Paris le 25 Décembre et doit arriver prochainement ; Pradier regrette que l'inauguration ait lieu avant que le piédestal en marbre soit fait.

On arrête les mesures principales pour cette inauguration. Celle-ci aura lieu peu après l'arrivée de la statue ; le transport se fera, par barque, sur l'Ile ; le placement aura lieu la nuit ; l'heure de l'inauguration sera pour 2 heures de l'après-midi ; au moment voulu la toile recouvrant la statue sera enlevée. Pas de discours, seulement la musique Sabon ; seront invités : les membres du Conseil Municipal, les membres de l'Académie, les Présidents, les Vice-présidents et Secrétaires des diverses Classes de la Société des Arts.... ; eux seuls entreront dans l'Ile. Pendant la cérémonie le Lieutenant de police sera prié d'interdire la circulation des voitures sur le Pont des Bergues ; un piquet de grenadiers et de chasseurs de la milice seront placés dans l'Ile et sur le petit pont. Après la cérémonie, les membres du Comité, du Conseil municipal qui auront souscrit pour un repas de 4 francs, les invités, se rendront à l'hôtel des Bergues.

Dix jours plus tard, (Séance du 16 Janvier,) Alex. Prévost lit à ses collègues l'arrêté du

Conseil Municipal du 13 courant par lequel ce Corps « s'empresse d'acquiescer au désir mani-« festé par le Comité de terminer l'œuvre qu'il « a entreprise pour l'installation de la statue « dans l'Ile ; le Conseil en remet le soin au Co-« mité, le chargeant de s'entendre soit avec le « Syndic de la Garde, soit avec le lieutenant de « police.... »

Dans la séance du 11 Février, le Président rapporte que les Autorités ont octroyé toutes les demandes à eux faites pour le jour de l'inauguration ; que le Comité d'Utilité cantonale a fait un don de 1000 florins ; qu'il a encaissé de nouvelles souscriptions ; que MM. Hentsch consentent à bénéficier les intérêts des sommes laissées chez eux ; que le déficit actuel, tous comptes apurés, n'est plus guère que de 1,100 francs. Le Comité, le jour de l'inauguration, se réunira à l'hôtel des Bergues, d'où il se rendra, en corps, avec les invités, à l'Ile des Barques. La statue a quitté Paris seulement le 25 Janvier. On renvoie à la prochaine séance la demande faite par le pasteur Chenevière de publier la liste des souscriptions.

Dans cette séance, tenue le 14 Février, Fazy-Pasteur annonce à ses collègues l'arrivée de

la statue. Malgré l'absence du colonel Dufour, appelé à un service fédéral et dont on regrette vivement l'absence, il est décidé que si Pradier ne peut attendre son retour la cérémonie de l'inauguration aura lieu le 21 Février ; la liste des souscripteurs sera publiée.

Dans la dernière séance du Comité, 22 Février, Fazy-Pasteur informe ses membres des diverses mesures prises pour le 24, jour de l'inauguration ; il met sous leurs yeux la forme de quittance à faire signer à Pradier, en lui délivrant le dernier solde. — Il propose à ses collègues de revenir sur la décision prise antérieurement, de ne prononcer aucun discours à la cérémonie et donne lecture d'un projet de discours, sorte de paraphrase de la Circulaire de 1828 et qui fut alors signée par le Comité dans son entier. Ce projet est approuvé.

Voici maintenant dans quels termes le *Fédéral* rendit compte de la journée du 24 Février 1835 [1].

« La cérémonie de l'inauguration a eu lieu mardi dernier à 2 heures de l'après-midi.

[1] N° du 27 Février.

« Longtemps avant l'heure fixée par la cérémonie, la foule inondait le quai, le grand pont, le quartier des Bergues et les bastions de Chantepoulet. De nombreuses embarcations sillonnaient l'entrée du lac et défilaient devant l'Ile des Barques en la saluant de fréquentes détonations. A deux heures le signal a été donné et le voile vert qui recouvrait la statue a disparu au bruit de l'artillerie, en présence des membres du Comité, des invités, des officiers et sous-officiers de la milice réunis autour de la statue et de la population immense qui couvrait les lieux environnants. Alors le Président du Comité, M. Fazy-Pasteur, a pris la parole et prononcé le discours ci-après :

« Depuis longtemps nos concitoyens manifestaient le regret de ne pas trouver dans notre patrie un hommage public rendu à la mémoire de notre illustre compatriote Jean-Jacques Rousseau.

« Le monument que nous venons inaugurer ici met un terme à ces regrets.

« Entre les plus grands admirateurs de Rousseau, il en est cependant, nous osons le dire, qui pensent qu'un monument, quel qu'il soit, est tout à fait inutile, et que le seul qui puisse

l'honorer est dans ses œuvres. Nous le croyons comme eux ; mais il ne faut pas s'y tromper, *nous nous devions à nous-mêmes* de payer ce tribut à sa mémoire. Il nous importait, après des événements connus de toute l'Europe, de montrer que le jour de la justice arrive, et que nous cherchons à effacer de pénibles souvenirs, en accordant à un grand citoyen méconnu la seule réparation qui soit en notre pouvoir. L'honneur qu'il a fait à sa patrie a été un bienfait pour tous les Genevois.

« La dédicace de son *Discours sur l'origine et l'inégalité des conditions* est le plus beau titre dont aucune République ait pu se glorifier, et, quelle que soit notre destinée future, Genève est immortalisée dans ses écrits.

« Si les opinions politiques et philosophiques de Rousseau ont donné lieu à une diversité de jugements, sur lesquels nous ne sommes point appelés ici à établir de controverse, il n'y a qu'une voix dans le monde sur le charme moral de ses écrits et sur cette ravissante éloquence dont il n'y avait point eu de modèle ; si austère, si dédaigneuse quand il peint les mœurs d'un siècle dégénéré, qu'il a tant contribué à retremper et à refondre ; si tendre, si

persuasive quand il veut ramener les hommes aux jouissances de la nature, de l'innocence et de la vertu.

« A une époque où l'incrédulité philosophique était devenue une contagion, elle s'arrêta devant l'*Emile*. Les grandes vérités religieuses reprirent leur poste d'honneur. Son hommage au christianisme était partiel, mais sublime ; on ne l'a jamais égalé.

« Un monument à Rousseau est encore un hommage au sexe dont il a parlé avec tant de dignité et de charme. Que ne doivent pas les femmes à celui qui a peint de couleurs si vives le bonheur de la vie domestique et l'attrait qu'elles lui prêtent. Que ne doivent-elles pas au bienfaiteur de l'enfance.... Rousseau et l'enfance saine et heureuse ! douce et touchante association qui subsistera toujours, et qui lui assure à jamais l'amour des mères !

« Telles sont les propres paroles que nous adressâmes à nos concitoyens lorsque nous conçûmes, en 1828, l'idée de ce monument ; telles sont les paroles que nous leur adressons encore aujourd'hui, que ce projet se trouve heureusement réalisé.

« Ce monument, disions-nous encore, ne doit pas être l'œuvre seulement de quelques amateurs; il doit porter le cachet de la famille genevoise; chacun doit pouvoir y retrouver la part de son sentiment et pouvoir dire à ses enfants: « Et moi aussi j'y ai contribué! » Car si la liberté du riche eût flatté Rousseau, la pite du citoyen pauvre eût ému son cœur; c'est à cette classe qu'il se faisait gloire d'appartenir, et c'est elle qui fut toujours l'objet particulier de son estime et de son affection.

« Eh bien! ce que nous espérions alors s'est aussi réalisé; le nombre des souscripteurs a été considérable [1]; le Conseil Municipal de Genève s'y est associé; toutes les classes de citoyens, anciens comme nouveaux, y ont plus ou moins contribué.

« La voilà cette statue de Jean-Jacques que les Genevois languissaient de voir élever! Elle ne pouvait être placée dans un local plus heureusement choisi que cette Ile, qui désormais portera son nom.

« Dès ce jour, la statue est la propriété de

[1] Plus de 1,100. On trouvera aux Pièces Justificatives les noms de MM. les souscripteurs, ainsi que le résumé du compte de la statue. (V. N° XI.)

Genève ; elle est sous la sauvegarde de ses enfants !

« Genève, heureuse d'avoir produit Rousseau, devait encore avoir le bonheur de posséder un statuaire capable, par ses talents, de reproduire ses traits.

« *James Pradier*, cet autre fils de la Patrie, dont la renommée grandit chaque jour, était digne de cette tâche, qu'il ambitionnait depuis longtemps.

« Le génie et le patriotisme réunis ont produit ce bel ouvrage [1]. »

Un orchestre très-bien composé a exécuté pendant une demi-heure les airs favoris de Jean-Jacques ; puis le Comité et les invités se sont retirés pour prendre part au banquet [2] offert à l'artiste, qui a su associer son nom à l'immortalité de l'illustre écrivain.

Le soir, les quais étaient illuminés de la manière la plus brillante. Le Cercle ou Société

[1] Ce discours a été mis en vers par Elisée Lecomte et publié à part.

[2] Voir aux Pièces justificatives N° IX la pièce de vers ou chanson composée par Petit-Senn pour le repas du Comité, et qui fut répétée, le même soir, au Théâtre de Genève.

Littéraire [1] se faisait remarquer par le luxe de ses verres de couleur et par un transparent qui représentait « le Temps terrassant l'Envie et « montrant du doigt le buste de Rousseau, sur « lequel l'aigle genevoise dépose une cou-« ronne. » Des feux d'artifice lancés à de fréquents intervalles de l'île de Rousseau et du Grand-Quai, se mêlaient à l'explosion des pétards et aux détonations de l'artillerie. La rue de Jean-Jacques était illuminée avec beaucoup de soin : une foule de transparents offrant des peintures allégoriques attiraient l'attention des promeneurs et attestaient le zèle et la sympathie des habitants de ce quartier. Le bon ordre, la décence et la tranquillité n'ont pas cessé de régner toute la journée et en particulier le soir, bien que la multitude qui circulait, ou pour mieux dire, qui stationnait sur les quais et le pont des Bergues, formât une masse serrée et compacte qui rendait l'abord de ces lieux très-difficile. C'était comme une prise de possession calme et solennelle d'un quartier conquis sur les eaux et et où tout a été combiné pour accroître les jouissances de la population de cette partie de la

[1] Maison Marin.

ville ; il semblait que les habitants fussent fiers de s'installer dans leur nouveau domaine et de l'inaugurer en même temps que le monument élevé à notre célèbre compatriote.

Le lendemain de l'inauguration chacun se rendit en famille pour admirer de près le chef-d'œuvre de Pradier, et visiter cette Ile [1] où l'immortel écrivain aura désormais un monument digne de lui.

On sait que Pradier a figuré Rousseau assis, dans l'attitude de la méditation et animé d'une inspiration soudaine ; la tête est nue : le costume est à peu près celui d'un philosophe de l'antiquité.

Cette statue fut placée provisoirement le jour de l'inauguration sur un piédestal en charpente. Au mois de Juin 1837 le monument fut achevé dans toutes ses parties ; un magnifique bloc de granit reçut alors la statue, des marches furent placées à la base et une belle grille en fer entoura l'œuvre du statuaire genevois.

[1] L'île des Barques a été pourvue de balustrades, de bancs commodes et d'une porte en fer. (Voir le Compte-rendu administratif du Conseil d'Etat pour 1835.)

Mais dira-t-on : ce monument élevé dans Genève à la mémoire de Rousseau, le fut-il sans soulever aucune opposition ? Hélas non ! Dans l'année 1828 en particulier, quand fut lancée la Circulaire des membres du Comité ; plus tard encore, à l'époque et après l'érection de la statue, aussi bien qu'à l'occasion des fêtes célébrées les années suivantes en l'honneur de Jean-Jacques, apparurent quelques écrits polémiques ou de circonstance. Nous n'en dirons rien cependant, parcequ'à nos yeux la politique, l'esprit de parti, l'étroitesse dans les principes, furent trop souvent l'occasion ou le prétexte de ces écrits [1].

Le 28 Juin, anniversaire de la naissance de Jean-Jacques, fut la date adoptée pour les fêtes, dites *Fêtes à Rousseau*, qui suivirent l'inauguration de la statue. Le succès ne fut pas le même suivant les années.

En 1836 la fête fut très-simplement célébrée ; l'Ile avait été ornée de fleurs et de feuillage. Les enfants qui avaient été réunis sur la prome-

[1] Les lecteurs que cela pourrait intéresser. trouveront aux Pièces Justificatives N° X, la liste des écrits, hostiles ou sympathiques à Rousseau, qui ont été publiés à Genève entre les années 1825 à 1865.

nade du Pont de fil de fer des Pâquis, partirent de là, musique en tête, pour l'île Rousseau, où il leur fut donné une modeste collation. Le soir, l'Ile fut illuminée et quelques feux d'artifice furent lancés.

L'année suivante, par un temps superbe, 1,500 enfants des deux sexes prirent part à la fête ; précédés par la musique Sabon, ils défilèrent devant la statue de Rousseau, déposèrent en son honneur fleurs et bouquets, se rendirent ensuite dans l'enceinte du Bastion bourgeois où ils prirent part à une collation. Le soir il y eut feux d'artifice et illuminations dans l'Ile.

« Le 28 Juin 1838, quelques personnes, dit le *Fédéral*, ont célébré l'anniversairc de la naissance de J.-J. Rousseau ; la statue du grand écrivain était entourée de fleurs : des feux d'artifice et une excellente musique avaient attiré la foule sur les quais, le pont des Bergues et l'Ile Rousseau. »

En 1839, près de 3,000 enfants défilèrent devant la statue. Le soir, le quai des Bergues, la rue et l'Ile Rousseau furent brillamment illuminés ; une excellente musique militaire figura tout le temps, enfin un feu d'artifice ter-

mina la fête qui fut favorisée par un temps superbe.

En 1841, le Comité de la fête se réunit dans un banquet pour commémorer l'anniversaire de la naissance de Jean-Jacques ; il n'y eut pas de fête publique. — Celle de 1843, peut être comparée à celle de 1839 ; elle fut très-brillante.

En 1846, au lieu du 28 Juin, on choisit pour célébrer la *Fête à Rousseau* le jour anniversaire de sa mort, soit le 2 Juillet, comme le témoigne le Programme suivant : « Le 2 Juillet, à deux heures et demie après midi, les enfants de l'un et de l'autre sexe, sont invités à se rendre sur la promenade de Chantepoulet, près du pont des Pâquis. Ils en partiront à trois heures, précédés des deux corps de musique qui ont bien voulu concourir à l'agrément de la Fête. Le cortége passera devant la maison où est né J.-J. Rousseau, descendra la rue qui porte son nom et se rendra dans l'Ile en suivant le quai des Bergues. Après une station et lorsque chaque enfant aura déposé des fleurs autour du bronze qui représente les traits de l'auteur d'*Emile*, le cortége reprendra sa marche. Il traversera la place du Rhône et la Fusterie et se rendra par

les rues basses et la Corraterie à Plainpalais où une enceinte aura été réservée. Là une collation sera offerte aux enfants qui trouveront aussi dans l'enceinte quelques amusements de leur âge. Ils seront ramenés à huit heures sur la place Neuve où leurs parents sont invités à venir les recevoir. — Le Comité d'organisation désireux d'écarter toute chance d'accident et de conserver à cette fête son vrai caractère, engage ses concitoyens à s'abstenir de toute détonation d'armes à feu ou de pétards, soit sur les places, soit dans les rues. »

C'est, croyons-nous, la dernière *Fête à Rousseau* qui fut célébrée dans notre patrie.

En terminant cette étude, nous éprouvons le besoin de souhaiter au *Centenaire* de Jean-Jacques Rousseau, un succès complet comme Fête: puisse sa célébration, qui doit durer les 30 Juin, 1er et 2 Juillet, trouver un écho sympathique dans les cœurs et devenir l'occasion d'un rapprochement toujours plus fraternel entre tous les membres de la famille Genevoise !



PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nº I

STANCES SUR LA MORT DE J.-J. ROUSSEAU, COMPOSÉES EN 1778 PAR REYBAZ, MINISTRE DU SAINT-ÉVANGILE.

Il n'est plus ce puissant génie
A qui la langue des Français
Doit sa chaleur, son énergie,
La raison, sa marche hardie,
Et la liberté ses succès!

Grand en morale, en politique;
Enchanteur quand il peint l'amour,
Orphée et Platon tour à tour,
C'est dans son cœur qu'est sa logique;
Sa plume est un rayon du jour.

Abhorrant la doctrine impie
Que les faux sages d'aujourd'hui
Osent nommer philosophie ;
Seul contre tous, fort sans appui,
Il sapa leur affreux système ;
Il ne pensa que par lui-même,
Et son siècle pensa par lui.

On l'a vu, par son éloquence,
Confondre, aux yeux de l'univers,
Des savants la fière ignorance ;
Faire rougir l'intolérance
Et montrer aux peuples leurs fers.

Quand il vit, au sein des lumières,
Les lois complices des forfaits,
Des arts les faveurs meurtrières,
Tous les maux, fruits de nos progrès,
Il rendit l'homme à la nature ;
Et, sous son magique pinceau,
L'homme honteux, sans art, sans culture,
Nous sembla créé de nouveau.

Respire enfin, tendre jeunesse,
Et bénis ton libérateur ;
C'est dans tes jeux que la sagesse.
Sous lui, va fleurir dans ton cœur ;

Plus d'esclavage, plus de larmes,
Sa plume fit tomber les armes
Aux tyrans de notre bonheur ;
L'enfance reprit tous ses charmes,
Et l'homme connut sa grandeur.

Aussitôt l'ardent fanatisme
Accourut, la crosse à la main,
Pour dénoncer au despotisme
Le bienfaiteur du genre humain.
Les décrets, l'exil, les outrages,
Jusque sur nos ingrats rivages,
Poursuivirent son cœur flétri.
Hélas ! il n'eut, dans ses orages,
Que sa vertu pour tout abri.

C'est ainsi que, par son exemple,
Il prouva, comme en ses écrits,
Que se rendre digne d'un temple,
C'est se dévouer au mépris.
Ah ! quand le sage instruit la terre,
Les préjugés lui font la guerre :
On redoute, on fuit son flambeau.
N'est-il plus ?... vaine récompense !
Le regret succède à l'absence,
Et l'on pleure sur son tombeau.

Pleurez donc sur ses tristes restes,
Talents, vertus, prenez le deuil ;
Mais vous, respectez son cercueil,
Beaux-Arts ; sur ses cendres modestes
Craignez d'étaler votre orgueil.
Ou si notre siècle, peut-être,
Ne sait pas encore t'honorer,
Avec tes écrits, ô mon maître !
Seul, j'irai m'instruire et pleurer.
J'invoquerai, pour t'admirer,
Une postérité plus sage,
Qui, par un immortel hommage,
Soit digne de te célébrer.

N° II

COUPLETS PATRIOTIQUES POUR L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE J.-J. ROUSSEAU, CÉLÉBRÉE PAR LES ENFANTS GENEVOIS, LE 28 JUIN 1793.

Chœur des Enfants genevois, sur l'air du chœur des Samnites : *Dieu d'amour*, etc.

Au berceau
De Rousseau
Nous venons tous rendre hommage ;

Oui, pour notre âge
Ce jour est le plus beau.
Il dirigea l'enfance
Par des chaînes de fleurs ;
Offrons en reconnaissance
Ce tribut de nos jeunes cœurs.

Emile et Sophie sont ici figurés et s'approchent pour couronner de fleurs le buste de Jean-Jacques.

SOPHIE, *en posant une couronne d'immortelles :*

Sur l'air du Devin du village : *Si des galants*, etc.

Dans cette maison chérie (Reprise)
Vécut l'illustre Rousseau ;
C'est là qu'il reçut la vie,
C'est là que fut son berceau.

Honneur de notre Patrie !
Reçois dans cet heureux jour,
Par les soins de ta Sophie,
Ce signe de notre amour.

De la couronne immortelle
Que te doivent tous nos cœurs,
Voici l'image fidèle
Sous l'emblème de ces fleurs.

EMILE, air du Devin du village: *l'Art à l'Amour*, etc.

Tu nous tiras de l'esclavage,
C'est toi qui rompis nos liens;
La liberté fut ton ouvrage,
C'est le plus précieux des biens.
Tu dis à la mère :
Est-ce à l'étrangère
Que tu laisses le soin touchant
De ton enfant, de ton enfant?

A cette voix de la nature
Que toujours tu sus enseigner,
J'obtins alors ma nourriture
De celle que je dois aimer.
Tu dis à la mère :
Est-ce à l'étrangère
Que tu laisses le soin touchant
De ton enfant, de ton enfant?

Sans crainte d'être moins jolie,
Elle me pressa sur son sein;
Et dès lors ma mère embellie
M'endormait avec ce refrain :
Ah ! oui, je suis mère
Jamais l'étrangère
Ne donnera ce soin touchant
A mon enfant, à mon enfant.

Célébrons tous cette journée,
Citoyens, par de doux accords ;
Mais, pour qu'elle soit fortunée
Il faut oublier tous nos torts.
A cette harmonie
Rousseau vous convie ;
Accordez-la dans ces instants
A vos enfants, à vos enfants.

Invitation de Sophie aux enfants pour se rendre au Bastion.

Sur l'air : *Allons danser sous les ormeaux.*

Allons danser dessous l'ormeau ;
Animez-vous, jeunes fillettes ;
Allons danser dessous l'ormeau
En l'honneur de l'ami Rousseau.

Répétons mille chansonnettes,
Et pour avoir le cœur joyeux
Un dîner finira nos jeux,
Sans quoi point de fêtes complètes.
Allons danser dessous l'ormeau, etc., etc.

Par J.-J. Malan-Prestreau.

III

DISCOURS DU CITOYEN ISAAC-SALOMON ANSPACH, PRONONCÉ LE 28 JUIN 1793, A LA FÊTE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

Hommes libres, Amis et Frères, Citoyens et Citoyennes de tout âge !

D'où vient cette affluence prodigieuse, cette réunion des Magistrats, de l'Assemblée nationale et de tant de citoyens et de citoyennes ; cette suite intéressante de leurs enfants des deux sexes ; ce concours de la Légation française et des députations de divers clubs patriotiques ? Que signifient cette inscription, ce buste, cet emblême, ces guirlandes de fleurs, cet appareil à la fois guerrier et paisible ? Pourquoi nous sommes-nous arrêtés ici ?

Mille voix me répondent : c'est ici la maison où fut élevé Rousseau ; c'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Rousseau ; c'est la première fois qu'un peuple libre célèbre la fête de Rousseau. Tout s'éveille, s'agite et s'unit pour honorer la mémoire de ce grand homme.

Certes il était temps, Citoyens, de le ven-

ger des outrages qu'il avait reçus et de laver publiquement la tache que notre indifférence avait imprimée sur Genève ; sa naissance honorait notre patrie, son exil l'avait déshonorée.

Si nous avons été prévenus dans cette justice; si l'Assemblée Constituante française lui rendit avant nous un hommage éclatant, en plaçant dans le lieu de ses délibérations le buste de cet orateur de la liberté, pour s'élever elle-même à de grandes idées et se pénétrer d'un saint enthousiasme ; si c'est aujourd'hui seulement que nous réparons nos torts politiques, ne nous en faites pas un crime, Citoyens étrangers ; c'est que l'époque de la vraie égalité, de la liberté réelle, ne date au milieu de nous que de quelques mois : c'est qu'aujourd'hui seulement a brillé le premier jour favorable.

Reçois donc, ombre illustre ! reçois, avec l'expression de nos regrets celle de notre admiration et de notre reconnaissance. Tu aimais les hommes et tu en fus haï ! Tu voulais contribuer à leur bonheur, et ils te persécutèrent ! Tu portais en toi un cœur sensible à tous les charmes de la nature et fait pour être heureux, tu fus un des plus malheureux sur la terre !

A présent tu contemples sans nuages l'éter-

nelle vérité qui fut ta passion ; tu reposes en paix au sein de la Bonté suprême, dont tu célébras les bienfaits avec tant d'éloquence ; ton âme fidèle et droite, que soulevait avec tant d'indignation l'injustice, a vu ses erreurs et ses faiblesses effacées et ne jouit plus que de ses vertus. Jette les yeux sur ce spectacle, il est digne de toi ; il est fait pour augmenter ton bonheur. *Contemple ces groupes d'enfants rendus heureux à ta voix, ces mères rappelées à la nature, ces citoyens encouragés au culte des lois et de la liberté* : vois l'effet de tes leçons sur un peuple qui bénit ton nom et célèbre ta mémoire ; et crois que la vertu n'est pas tout à fait bannie de la terre.

Mais quel faible hommage nous te rendons ! Une inscription simple, un buste et des fleurs ! C'est tout ce qu'il fallait : un monument superbe aurait trop contrasté avec ton âme modeste ; tu dédaignais la pompe et tu chérissais la simplicité ; l'art nous aurait occupé de lui ; il eut distrait une partie de notre admiration et nous voulons la fixer sur toi toute entière ; d'ailleurs, Citoyens, cette inscription dit tout pour qui connaît Jean-Jacques et n'a rien à dire pour qui ne le connaîtrait pas. L'étranger qui

passera dans nos murs s'arrêtera devant elle, se recueillera quelques instants en silence ; pénétré de respect il saluera le berceau de Jean-Jacques, et dira en se retirant : Glorieuse la ville qui l'a vu naître ! Le citoyen à sa vue s'animera à la pratique des vertus civiques ; le jeune homme y verra le prix glorieux que la Patrie reconnaissante accorde à ceux qui la servirent, et tous les cœurs s'embraseront d'un zèle patriotique.

Citoyens Magistrats ! Recevez un témoignage public de notre reconnaissance ; c'est vous qui nous avez invités à solenniser la naissance de l'apôtre de la liberté : qui ne craint pas la lumière, honore les grands hommes qui la répandent, mais le tyran qui la redoute veut éteindre le foyer dont elle jaillit ; c'est vous qui faites participer à l'allégresse commune et notre jeunesse et ces tendres mères qui l'élèvent : vous avez senti que sous le règne de l'égalité, ces êtres intéressants, trop longtemps oubliés dans les fêtes publiques, doivent en faire le plus grand charme ; et c'est ici pour eux un heureux augure des avantages que la Révolution leur promet. Je vous dirai ici avec Rousseau : « *Il n'est* « *pas nécessaire de vous parler des égards que peu-*

« *vent attendre de vous vos égaux par l'éducation,*
« *ainsi que par les droits de la nature et de la nais-*
« *sance; vos inférieurs par leur volonté et par la pré-*
« *férence qu'ils ont accordée à votre mérite.* Conti-
« nuez à leur rendre en estime et en attentions ce
« qu'ils vous doivent d'obéissance et de respects.»

Membres de l'Assemblée nationale! *il faudrait des Dieux*, disait Rousseau, *pour donner des lois aux hommes;* vous n'êtes que des hommes et néanmoins vous devez remplir cette importante tâche : pénétrez-vous bien de la dignité de l'homme, et vous la remplirez avec succès; méditez ROUSSEAU, son génie échauffera le vôtre et nos enfants vous rendront l'hommage que vous lui portez aujourd'hui.

Citoyens! vous avez appris de Rousseau que « *renoncer à la liberté, c'est renoncer à la qualité* « *d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses* « *devoirs.* » Apprenez aussi que l'ami vrai de la liberté ne l'aime pas seulement pour lui-même, ce ne serait alors qu'un vil égoïste; il l'aime aussi pour les autres, et plus le nombre de ceux qui en jouissent est grand, plus son âme est satisfaite; apprenez que le règne de l'égalité, de la liberté n'est réel et durable qu'autant qu'il repose sur la base de la justice et de la vertu.

Citoyennes! il me tardait de vous adresser ces paroles de Rousseau : « *C'est à vous de maintenir « par votre aimable et innocent empire et par votre « esprit insinuant l'amour des lois dans l'Etat et la « concorde parmi les citoyens.* » Et j'ajoute : c'est à vous de nous élever dans les principes de l'égalité, loin de la mollesse et d'une éducation efféminée, une pépinière de jeunes citoyens, qui, par la fermeté de leur âme, par leur attachement religieux à la justice, par leur amour pour la tempérance et la simplicité des mœurs, se rendent dignes de la liberté que nous leur avons acquise. C'est entre vos mains qu'est le sort de la République; soyez des Spartiates et nos fils seront de vrais Républicains.

Et vous, jeunes enfants, qui fûtes l'objet chéri des soins de Rousseau, vous lui devez beaucoup, venez lui témoigner votre reconnaissance; vous êtes l'espérance de la Patrie, élevez-vous pour son bonheur et pour sa gloire. Que les passions qui nous divisèrent ne germent point dans vos cœurs; restez unis, oh! restez unis et par votre union contribuez à la nôtre.

Oui, nous l'espérons, cette journée est un moyen de réconciliation et de paix; conspirons-y tous ensemble : Citoyens, par des procédés

généreux ; Citoyennes, par votre douceur persuasive; Enfants, par vos touchantes caresses ! Ce sera un bienfait de plus que nous devrons à l'immortel Rousseau.

N° IV

COUPLETS CHANTÉS LE 28 JUIN 1793 A LA TABLE DES COMITÉS ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE JOUR ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE J.-J. ROUSSEAU.

Sur l'air : *De l'Hymne des Marseillais.*

1

Sublime auteur, divin génie,
Ton jour de gloire est arrivé.
C'est le plus beau de notre vie,
C'est le jour où tu nous es né. (*bis*)
Pourquoi le Dieu que l'on adore
Ne te rend-il pas à nos vœux?
Sans doute, tu serais heureux,
Mais nous le serions plus encore.

Citoyens Genevois, par un hymne nouveau
Chantez (*bis*) c'est aujourd'hui la fête de Rousseau

2

Héros plein d'un noble courage,
Il attaqua les préjugés,
Brisa les liens d'esclavage
Que les tyrans avaient forgés. (*bis*)
Profond et sage politique,
Philosophe sensible, humain,
Il fut éloquent écrivain
Pour la félicité publique.

Citoyens Genevois, fut-il un jour plus beau !
Chantez (*bis*), c'est aujourd'hui la fête, etc.

3

Victime de la calomnie,
Rousseau se vit persécuté,
En consacrant toute sa vie
A soulager l'humanité. (*bis*)
Nous devons réparer l'outrage
Qu'on osa faire à ses vertus.
Tous les ans, que nos cœurs émus
Viennent lui rendre leur hommage.

Citoyens Genevois, fut-il un jour plus beau !
Chantez (*bis*), c'est aujourd'hui la fête, etc.

4

Déjà la terre se réveille,
Au doux nom de l'Egalité ;
Si l'Autriche encore sommeille,
Le Français a la liberté. (*bis*)
Nous donnons avec lui l'exemple ;
Bientôt tous les peuples amis,
Et par leurs droits communs unis,
A la Paix construiront un temple.

Citoyens Genevois, etc.

5

Oui, désormais libre et tranquille
Le Genevois en paix vivra.
Tous ne feront qu'un dans la ville ;
Le bonheur y résidera. (*bis*)
L'étranger dans notre Patrie
Trouvera les mœurs de Rousseau ;
Et comme un arbre toujours beau,
Nous la verrons toujours fleurie.

Citoyens Genevois, etc.

V

DISCOURS PRONONCÉ, LE 28 DÉCEMBRE 1793, PAR LE CITOYEN DELAPLANCHE, EN L'HONNEUR DE ROUSSEAU AUQUEL, LE MATIN DU DIT JOUR, LE PEUPLE SOUVERAIN AVAIT VOTÉ UN MONUMENT [1].

« Ici est né Jean-Jacques Rousseau. » C'est ici que ses concitoyens doivent s'arrêter et lui annoncer le Décret souverain qu'ils viennent de porter.

« O Rousseau ! tes concitoyens, redevenus libres depuis un an, ont voulu célébrer ce premier anniversaire de leur régénération par un acte solennel en ton honneur. La Nation s'est rendue au Temple des Lois, et elle vient d'exprimer sur toi sa volonté souveraine. Un monument durable de reconnaissance et d'amour sera érigé dans ses murs à ta mémoire.

« Ombre chère et sacrée ! tous les vœux que tu formas sur la terre sont donc accomplis ! Tu

[1] L'orateur s'adressait à un nombreux cortége, qui venait d'arriver devant la maison où l'on croyait qu'était né J -J. Rousseau.

n'es plus l'objet de l'inimitié des hommes ! Tu n'es plus oublié, repoussé par tes concitoyens ! Ils t'ont rendu l'amour que tu leur demandais ! Et, ce que ton cœur genevois désirait pardessus tout, ils ont terrassé le dernier ennemi qui fomentait leurs éternelles dissensions, et rétabli la Liberté, l'Égalité, dont tu leur peignais les charmes ! O que n'es-tu présent au milieu de cette fête ! Que ne peux-tu recueillir les témoignages de reconnaissance de tous ces Genevois régénérés !... Mais l'Etre Eternel aurait-il refusé à l'homme juste sa plus digne récompense ? Non ; ton âme immortelle est avec nous sans doute ; elle promène avec attendrissement ses regards sur tous ces gages sacrés de notre félicité future ; elle partage nos transports ; elle brûle de nous répondre...

« Nous t'entendons, ô homme vertueux ! Tu nous assures que ce spectacle vient d'effacer toutes tes souffrances passées ! Tu approuves nos efforts pour achever ton ouvrage ; tu nous recommandes d'être justes et bons, et tu nous sommes, au nom de la Patrie, de conserver cette Liberté, cette Égalité dont les images viennent de réjouir ton cœur.

« O Rousseau ! que ton ombre soit satisfaite ! Citoyens et magistrats, nous jurons tous de nouveau de vivre libres ou de mourir ! [1].

N° VI

CHANSON [2] POUR L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE ROUSSEAU (28 JUIN, AN III DE L'ÉGALITÉ), PAR LE POÈTE SANS FARD (J. DESONNAZ) [3].

AIR du Devin du Village : *C'est un Enfant.*

1

Rousseau détestait l'esclavage
Il chérissait la liberté ;
On le vit dès son plus jeune âge
Soupirer pour l'égalité.

[1] Voir *Journal de Genève* du 2 Janvier 1794.
[2] Elle a été imprimée.
[3] Ce même Desonnaz prononça un discours le même jour, comme président du club fraternel des Révolutionnaires de la Montagne, qui a été publié ; il est fort curieux.

Tyrans de la terre,
Vous ne pouviez plaire
A l'ami de l'humanité
Tant regretté. (*bis*)

2

Si tu voyais dans ta patrie.
De prétendus Républicains
Confesser la sotte manie
D'être de petits souverains.
O Rousseau! je pense
Que cette démence
Exciterait ta pitié
Oui, ta pitié. (*bis*)

3

De leurs cendres, on voit renaître
Des amateurs de *maroquin*;
Que tour à tour on voit paraître
Ici, le soir; là, le matin.
Ah! cette manie
Si longtemps suivie
Le sera-t-elle toujours
Comme en nos jours? (*bis*)

4

La trouvez-vous bien consacrée
La chère amovibilité ?
Je crois que dans cette contrée
C'est un vain mot trop répété.
L'on voit dans notre âge
Le même visage
Être partout représenté
Egalité ! (*bis*)

5

Que dirons-nous de cette scène
Affligeante pour tous les cœurs ?
Deux champions [1] entrent dans l'arène...
Ainsi que des gladiateurs ;
Chacun dans sa rage
Vente son courage
Et tout finit par des chansons
Par des chansons. (*bis*)

6

Et dans leur fureur impuissante
On les voit tous deux tour à tour
Par des écrits que nul ne vante
Vouloir attirer notre monde.

([3]) Neff et Wittel.

Ah ! c'est le contraire,
Ils ne peuvent plaire
Aux citoyens vertueux
Qui rient d'eux. (*bis*)

7

Au milieu de nous sont des êtres
Que l'on voit toujours intriguer :
Ils voudraient partout être maîtres ;
Ils voudraient partout commander.
Mais leur caractère
Quoiqu'ils puissent faire,
Ne saurait inspirer au cœur
Que de l'horreur. (*bis*)

8

Rousseau ! si tu pouvais renaître.
Quel serait ton étonnement,
En voyant aujourd'hui paraître,
Pour consacrer ton monument
Celui [1] dont le père
Sut dans sa colère,
Empoisonner tes derniers jours.
Par ses discours ! (*bis*)

[1] Vernes fils.

9

Sans les vertus républicaines
Il n'est pas de vrais citoyens :
Puisque l'on doit porter des chaines,
Que ces vertus soient nos liens.
Punissons le vice ;
Fuyons l'injustice ;
C'est ainsi que le veut Rousseau
Le grand Rousseau. (*bis*)

10

En terminant cette peinture,
J'ajoute un mot, chers concitoyens ;
Rapprochons-nous de la nature,
Nous jouirons de tous les biens.
Rousseau le commande
Le cœur le demande
Alors nous serons tous heureux
Et vertueux. (*bis*)

VII.

HYMNE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU, PAR MARIE-JOSEPH CHÉNIER, REPRÉSENTANT DU PEUPLE A LA CONVENTION NATIONALE [1], MUSIQUE DE GOSSEC (F.-J.).

Les vieillards et les mères de famille.

Toi qui d'Emile et de Sophie
Dessinas les traits ingénus,
Qui de la nature avilie
Rétablis les droits méconnus ;
Eclaire nos fils et nos filles ;
Forme aux vertus leurs jeunes cœurs ;
Et rends heureuses nos familles
Par l'amour des lois et des mœurs.

Le chœur.

O Rousseau ! modèle des sages
Bienfaiteur de l'humanité,
D'un peuple fier et libre accepte les hommages
Et du sein du tombeau soutiens l'égalité.

[1] Cet hymne a été chanté à la fête nationale du 20 Vendémiaire (11 Octobre 1794), fête que décréta la Convention pour la translation des cendres de J.-J. Rousseau.

Les représentants du peuple.

Ta main, de la terre captive
Brisant les fers longtemps serrés,
De sa liberté primitive
Trouva les titres égarés,
Le Peuple s'armant de la foudre
Et de ce contrat solennel
Sur les débris des lois en poudre
A posé son trône éternel.

Le chœur.

O Rousseau ! etc.

Les enfants et les jeunes filles.

Tu délivras tous les esclaves ;
Tu flétris tous les oppresseurs ;
Par toi, sans chagrins, sans entraves,
Nos premiers jours ont des douceurs.
De ceux dont tu pris la défense,
Reçois les vœux reconnaissants :
Rousseau fut l'ami de l'enfance ;
Il est chéri par les enfants.

Le chœur.

O Rousseau ! etc.

Les Genevois.

Tu vois près de ta cendre auguste
Tes amis, tes concitoyens,
Philosophe sensible et juste,
Nos oppresseurs furent les tiens :
Et dans ta seconde Patrie
Genève agitant son drapeau,
Genève, ta mère chérie,
Chante son fils le bon Rousseau.

Le chœur.

O Rousseau ! modèle des sages
Bienfaiteur de l'humanité,
D'un peuple fier et libre accepte les hommages,
Et du fond du tombeau soutiens l'égalité.

Les jeunes gens.

Combats toujours la tyrannie,
Que fait trembler ton souvenir :
La mort n'atteint pas ton génie,
Ce flambeau luit pour l'avenir.
Ses clartés pures et fécondes,
Ont ranimé la terre en deuil ;
Et la France, au nom des deux mondes
Répands des fleurs sur ton cercueil.

Le chœur.

O Rousseau ! modèle des sages,
Bienfaiteur de l'humanité,
D'un peuple fier et libre accepte les hommages,
Et du fond du tombeau soutiens l'égalité.

N° VIII

CIRCULAIRE DE FAZY-PASTEUR, INVITANT QUELQUES-UNS DE SES CONCITOYENS A SE RÉUNIR DANS LE BUT D'ASSURER LA SOMME NÉCESSAIRE A L'EXÉCUTION D'UN MONUMENT A J.-J. ROUSSEAU.

Genève, le 14 juillet 1828.

M

L'ingratitude des Républiques anciennes est passée en proverbe ; cependant on doit reconnaître qu'elle ne s'étendait pas au-delà du tombeau, et que les honneurs qui étaient refusés aux grands hommes de leur vivant, leur étaient presque toujours accordés après leur mort.

11

Jean-Jacques Rousseau naquit à Genève et quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur sa vie et ses écrits, on ne peut nier que peu d'hommes aient jeté plus de lustre sur leur Patrie que lui ; il faut voyager à l'étranger pour juger du relief que donne encore à notre pays celui qui est toujours envisagé comme le plus élégant écrivain de la prose française, comme le publiciste le plus profond, comme l'homme qui a exercé la plus grande influence sur la première éducation de l'enfance, et auquel nous devons tous peut-être, du plus au moins, la santé dont nous jouissons et le bonheur de nos familles.

Malheureusement les passions se sont emparées de Rousseau pendant sa vie et après sa mort pour en faire un chef de parti, qu'il n'était point ; de là vient qu'il a été persécuté par les uns, autant qu'il a été élevé par les autres. Aujourd'hui que les passions semblent se calmer, les préjugés disparaissent avec elles, et la mémoire du grand homme survit.

Le moment parait donc arrivé où les Genevois doivent honorer publiquement celui qui a fait rejaillir sur eux quelque chose de son lustre, celui dont tous les étrangers qui visitent

notre pays cherchent le souvenir public qui doit le rappeler et s'étonnent de ne trouver qu'un buste au milieu de plusieurs autres, celui dont la République a pris l'engagement solennel de rétablir le monument lorsque le nouvel arrangement du jardin de botanique causa la destruction de la colonne qui lui avait été élevée, destruction qui a été si mal interprétée à l'étranger, et nous a fait paraître sous un jour si peu favorable.

Animé de ce sentiment, un autre grand citoyen Charles Pictet, voulut payer la dette de la Patrie; il mit dans ce but une somme de 30,000 francs à la disposition de Canova, mais cet habile statuaire ne put se rendre à ses vœux, ayant des travaux préparés pour vingt ans de plus que sa vie ne pouvait y suffire.

Mais si Canova n'est plus, la Providence, libérale envers notre patrie, l'a fait retrouver dans un de nos concitoyens: Pradier existe! déjà ses grands talents lui avaient fait donner la préférence sur tous les autres sculpteurs de France pour le monument du duc de Berry; depuis lors, nombre d'autres ouvrages, et en particulier son *Prométhée*, lui ont assuré le premier rang en Europe, et lui ont valu le ruban de la

Légion d'honneur, avec une place à l'Institut de France.

Ayant appris qu'il avait manifesté l'intention de consacrer noblement ses talents à son pays pour élever le monument en question, je crus devoir profiter du court séjour qu'il fit récemment à Genève pour lui en parler, et je trouvai ces dispositions telles qu'on me les avait annoncées; mais comme pour connaître approximativement le coût de l'objet, il lui manquait certaines données qu'il ne pouvait avoir qu'à Paris, le projet fut ajourné jusqu'à son retour dans cette capitale.

Dès lors j'ai reçu la réponse attendue; que je ne puis mieux faire que de transcrire ici, comme la meilleure preuve de ses sentiments.

Cette lettre renferme le coût approximatif du monument s'élevant à......... Fr. 17,100
lequel coût comprend seulement les déboursés faits par Pradier et nullement son travail, dont il fait hommage à son pays.

Il faut ajouter à ce prix le transport de Paris à Genève (le travail devant nécessairement se

A reporter Fr. 17,100

Report	Fr.	17,100
faire à Paris) transport que j'évalue au hasard, à...............		1,000
J'évalue encore le coût du piédestal, qui doit se faire en marbre ou en roche du pays (M. Pradier n'ayant porté en compte que les bas-reliefs), à.............		3,500
Autres menus frais supposés..		1,400
Total.....	Fr.	23,000

Manquer une occasion pareille, qui peut-être ne se retrouvera jamais, serait impardonnable; car les temps et les hommes passent, s'ils ne changent!

Attendre qu'une souscription soit remplie pour cumuler cette valeur serait prolonger la décision, la faire dépendre du résultat, peut-être s'exposer à des entraves, et laisser un doute sur l'exécution du monument.

Par ces motifs, j'ai pensé former une Société de citoyens qui se mettraient les premiers en avant pour garantir le prix nécessaire de ce travail, sauf ensuite à former un Comité et à organiser la souscription publique qui doit les relever de cette garantie.

Dans ce but, je vous envoie la présente circu-

laire, que j'ai pareillement adressée à soixante et quelques personnes.

Veuillez me faire savoir, par écrit, avant le courant, si vous voulez bien prendre part, en cette qualité, à l'œuvre patriotique que je vous propose, et alors j'aurai l'honneur de vous convoquer incessamment en Comité, pour régler les mesures nécessaires et s'assurer d'un local public ou particulier propre à l'objet.

Vous devez comprendre qu'il s'agit ici de prendre l'initiative de l'affaire, et qu'elle se trouverait paralysée par le fait même de votre silence, si vous jugiez à propos de le garder, tout en désirant que la chose eût lieu.

Sans doute le nombre de ceux auxquels je me suis adressé est faible, comparativement à ceux qui font des vœux pour l'érection de ce monument; mais ce n'est point la quantité que j'ai recherchée, n'ayant eu jusqu'ici d'autres vues que de réunir un nombre suffisant de personnes qui *voulussent et pussent* former un Comité pour garantir une première avance de fonds.

Il ne s'agit point ici d'une affaire de parti, mais d'un devoir national à remplir, d'une

occasion à saisir ; c'est sous ce point de vue que je vous prie de l'envisager.

J'attends votre réponse et j'ai l'honneur d'être respectueusement, Monsieur, votre dévoué et obéissant serviteur,

FAZY-PASTEUR.

Copie de la lettre de M. J. Pradier.

Paris, 1er Juillet 1828.

Monsieur,

Je vous envoie, comme vous m'avez fait l'honneur de me le demander, le devis de la statue et des deux bas-reliefs à exécuter, en marbre, pour le monument de J.-J. Rousseau.

Un tel travail est fait pour inspirer et échauffer le génie de tous les artistes ; mais j'ose me croire le seul animé d'un sentiment que personne n'oserait me disputer. Ah ! que ne puis-je faire un ouvrage digne de celui que je vais représenter en marbre !

J'aime à espérer que votre zèle et votre exemple seront suivis par tous les habitants de notre Canton, citoyens loyaux et éclairés, et que ce monument sera enfin élevé au grand homme qui honore notre patrie.

Veuillez, Monsieur, aussitôt que vous aurez quelque bonne nouvelle à ce sujet, me l'annoncer.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) J. PRADIER.

Devis de la statue et des deux bas-reliefs du monument à élever à la mémoire de J.-J. Rousseau.

Esquisse en plâtre, armature de fer du grand modèle, terre glaise préparée à modeler, frais de modèle avant le moulage de la statue modelée	Fr.	1,200
80 à 100 pieds cubes de marbre statuaire pour une figure de 6 à 7 pieds, valeur approximative, sur le pied de fr. 70 à fr. 100 le pied cube, rendu à Paris		6,400
Frais d'ébauche pour le praticien.		6,000
	Fr.	13,600

Bas-reliefs du piédestal.

Modèles terminés et moulés	Fr.	500	3,500
Marbre.		1,000	
Pour l'ébauche du marbre par le praticien, à peu près. . .		2,000	
		Total. . .	Fr. 17,100

N° IX

CHANSON COMPOSÉE PAR PETIT-SENN POUR LE JOUR DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE J.-J. ROUSSEAU, LE 24 FÉVRIER 1835 [1].

AIR : *Connaissez-vous le Grand Eugène?*

1

Aux grands esprits comme aux monarques
Le peuple élève des autels ;
Il aime à leur donner des marques
Du respect profond des mortels.
Mais Jean-Jacques, en butte à l'envie,
N'a point vu ces faveurs du sort :
On flatte un roi durant sa vie,
On prône un sage après sa mort.

2

Viens digne amant de la nature,
Viens planer sur notre cité,
L'hypocrisie et l'imposture
Fuiront ton aspect redouté.

[1] Chantée d'abord au repas de l'hôtel des Bergues, cette chanson fut répétée, le même soir, sur le Théâtre de Genève.

Si ta vie, hélas! fut amère.
Si l'exil conduisit tes pas,
Aujourd'hui, Genève, ta mère
Pour t'accueillir ouvre ses bras.

3

Que ta présence nous rallie,
Qu'elle accroisse notre union ;
Ton ombre généreuse oublie
Les erreurs de la passion ;
Oui, dans ces heures solennelles
Tu nous parles par mon accent,
Car des demeures éternelles
C'est le pardon seul qui descend.

4

A Pradier :

Ecoute Genève attendrie.
Qui te dit : « Pradier, c'est à toi
« Que je dois l'image chérie,
« D'un fils qui vécut loin de moi.
« Tu joins, dans l'océan des âges,
« Ton nom à celui de Rousseau,
« Son génie avec tes ouvrages,
« Et sa plume avec ton ciseau. »

5

Pour le Théâtre :

Rousseau défendit à Genève
Nos jeux qu'il en voulut bannir,
Et pourtant notre voix s'élève
Pour le chanter et le bénir.
Lorsque sa plume un peu marâtre,
De Thalie ordonnait la mort,
Il se doutait peu qu'au théâtre
Elle pleurerait sur son sort.

N° X

INDEX DES BROCHURES, POÉSIES, ÉCRITS..... RELATIFS A J.-J. ROUSSEAU, PUBLIÉS A GENÈVE, ENTRE LES ANNÉES 1825 A 1865.

La *Mort de J-.J. Rousseau*, élégie par *A. Richard.* Genève, 1825.

Lettres inédites de J.-J. Rousseau, adressées à *J.-F. de Luc* (Voir *Courrier du Léman*), 1826.

L'*Ombre de J.-J. Rousseau* par *Ch. Durand*, opuscule en vers, de 22 pages. Genève, 1826.

La *Statue de J.-J. Rousseau.* Réponse d'un citoyen de Genève, chrétien, à la demande qui lui est faite de contribuer à l'érection de ce monument par *Cr Malan.* Genève 1828.

Considérations suggérées à un souscripteur au monument de Rousseau *par la lettre de M. Malan.* Genève, 1828.

Dialogue entre Juinte et Métra, horlogers, au sujet de la statue de J.-J. Rousseau. Genève, 1828.

Quelques réflexions sur l'érection d'une statue à J.-J. Rousseau par le professeur *A. Duvillard.* Genève, 1828.

Rousseau n'a-t-il rien fait pour sa patrie ? par *D. Dunant.* Genève, 1828.

Mon idée, ou le vœu d'un cœur genevois, par *Martine*, ancien membre du Conseil Général, Genève, 1829.

Rousseau et la religion de nos pères par *Cr Malan.* Genève, 1829.

Fragments tirés des œuvres de J.-J. Rousseau, suivis de *Huit lettres inédites* du même écrivain, pour servir de réponse à ses détracteurs, par *G. Moultou*, Genève, 1829.

Chant premier à l'honneur de Rousseau (le seul paru.) Genève, 1829.

Rousseau à l'île de St-Pierre (poésie) par *Richard d'Orbe*. Genève, 1830.

Sur la statue de J.-J. Rousseau (poésies) par *L. Auquier*, *Jean Romieux* (*Fantasque*). Genève, 1835.

Jean-Jacques à l'île Rousseau à Genève. Genève 1835. Epitre en vers par *H. Ducret.*

Discours prononcé par Fazy-Pasteur, à l'inauguration de la statue de J.-J. Rousseau, mis en vers par *Elisée Lecomte*. Genève, 1835.

L'ombre de Calvin à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève sur l'érection d'une statue à la mémoire de J.-J. Rousseau. Genève, 1835.

L'ombre de Rousseau à l'ombre de Calvin (Réponse). Genève, 1835,

La *Statue de J.-J. Rousseau*, hommage lyrique par *P. Tavan*. Genève, 1835.

Observations sur le caractère et les écrits de Rousseau par *Etienne Dumont* (Bibliothèque universelle. 2 articles. Genève 1836).

La Fête de J.-J. Rousseau à Genève Extrait du *Semeur*, 24 Juillet 1839 (réimprimé à Genève).

Deux mots au sujet de la fête de Rousseau par *A. Janin*. Genève, 1844 et 1845.

Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Emile* et le *Contrat Social* ont été l'objet en 1762, recueillis par *Marc Viridet*. Genève, 1850.

L'Ile Rousseau (poésie) par *Mme Mussard*. Genève, 1874. (*Album genevois*).

Jean-Jacques Rousseau (poésie) par *Méril Catalan*, 1853 et 1864.

Rousseau et les Genevois, par *J. Gaberel*. Genève et Paris, 1858.

Almanach de J.-J. Rousseau pour 1861 par *Marc Viridet*, Genève, 1861.

Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau, publiées par *Streckeisen-Moultou*, Paris. 1861.

J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis, correspondance publiée par *G. Streckeisen-Moultou*, Genève et Paris, 1865, 2 vol.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Vol. IX, XV et XVI.



LISTE

DES

SOUSCRIPTEURS AU MONUMENT[1]

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

1835

A

Abauzit, pasteur.
Achard, bur des messag.
Achard, Louis.
Achard-Trembley.
Achard-Trembley, (Mme)
Ador.
Ador Dassier.
Ador-David.
Aguet, Louis.
Aguimac, Antoine.
Allamand, Valentin
Allamand, Louis-Isaac.
Aliéoud.
Alliez-Carteret.
Alméras
Ami.
Amiel, frères.
Ancey, Camille.
Ancey, Eugène.
Anonymes.(*Cercle des*)25
Anspach, Louis.
Anspach-Thil.
Appel, Daniel.
Archinard, Al -And.
Archinard, St-Cr.
Archinard, Bordier
et Guillon.
Argand, Rod.
Arlaud, Jean.
Arlaud-Jarine.
Armand, Henri.
Arnaud, Pierre.
Arpin, Daniel.
Art, Auguste.

1 Voir à la fin de la Liste le *Bilan* de la statue.

Astruc.
Aubert-Sarrasin.
Aubert, Jean-Louis.
Aubert, Etienne-Jean.
Aubert-Long
Aubin, père.
Aubin, fils.
Aubin, Paul-Louis.
Audéoud, Antoine.
Audéoud, Charles.
Audéoud, James
Audéoud-Suès (Mme).
Audra, Antoine.
Aulagnier, Jaques.
Autran, Antoine.
Autran, Jean-Guillaume.
Autran, Jean.-Ls-Et.
Autran, Jacques-Louis.
Autran, Jeanne-Marie.
Auzias, Emmanuel.
Auzière, François.

B

Babelay.
Bachasse.
Bachelard, David.
Badel.
Badollet, J.-J.
Badollet, J.-M.
Badollet-Gaud.
Badollet, M.
Baillet.
Bailly, Jean.
Barbe.
Barbezat.
Barbezat, père.
Barde, A.
Bardin-Picot (Mme).
Barillet
Bartholony, Const
Bartholony, François.
Bastard, Antoine.
Bastard-Bastian.
Bâtier.
Baud, J.-Pierre.
Baudit, Louis.
Baudit, André.
Baujelois, Emile.
Beaumont-Lullin.
Bedot, Joseph.
Beisswinger.
Bellamy-Aubert.
Bellamy, Charles.
Bellamy, Gédeon.
Bellamy, Jean.
Bellamy, Joseph.
Bellot, père.
Bellot, professeur.
Bellot, Gabrielle (Mlle).
Bellot, Marguerite.
Benoit.
Benoît, Charles.
Benoit, Jacob.
Bergeon-Boileau.
Berger.
Berguer, père.
Berguer, fils.
Berlie (Mlle).
Bermond.
Bernard, Ami.
Bernard, David.
Bernard, Jules.
Berney.
Bernier, Laurent.
Bertrand-Boissier.

Bertrand, cadet.
Bertrand-Moultou (Mme).
Bertrand-Senn, Edouard.
Besançon.
Bétant, régent.
Bideleux, Antoine.
Billon, Jean.
Binet.
Binet-Binet.
Biolay.
Blanc,
Blanc-Colin.
Bloc.
Bognard, Henri.
Bognard, Emile.
Bognar.
Boisdechesne, Pierre.
Boisdechesne, père.
Boisdechesne-Senn.
Boiteux.
Boiteux, Antoine.
Bon.
Bonijol.
Bonna, Louis.
Bonnant, P.-A.
Bonnet.
Bonnet, Elie.
Bonnet, Etienne.
Bonnet-Fremy.
Bonnet, Georges.
De Bonstetten, père.
Bontems, Auguste.
Bordier-Boileau.
Bordier, D.-A.
Bordier, Etienne.
Bordier, F.
Bordier, Jules.
Borel, J.-A.
Borel, Marie (Mlle).
Borel, Moïse.
Borne.
Boucher.
Bouffier, J.-Marc.
Bousquet, Alexandre.
Bousquet, Vincent.
Bousquet-Torras (Mme).
Bouvier, pasteur.
Bovy.
Bovy, fils.
Bovy, Jules.
Boyer, J.-Elisée.
Braun, Léonard.
Breittmayer, Gaspard.
Breittmayer, Louis.
Brémond, aîné.
Brémond, J -Louis.
Bridel, père.
Bridel, Charles.
Brimetz.
Broé-Jaquin.
Broé, Paul.
Brolliet.
Brolliet-Blanvalet.
Brolliet, Joseph-Louis.
Brot.
Brun, frères.
Brunet, Pierre.
Bruno, J.
Bruno, Louis.
Bullet, F.-G.
Bullet.
Burdallet.
Burdallet, notaire.
Burger, Jean.
Burit.
Bury. André.

Bury, Georges.
Buscarlet, Jean.
Busset.
Buttini, père.
Buxel.

C

Cabrit.
Cabrit, fils.
Cabrit, M.-Henri.
Caillat, François.
Caillatte-Delecraux.
Calas.
Cambessedès.
Cambessedès, Augustin.
Cambessedès, Jacques.
Capt, Henri.
Capt, fils.
Capt, J.-Samuel.
Carizot, Jean.
Carlhiau.
Carrier, J.-René.
Carteret, Elie.
Carteret, Pierre.
Cartier, Jacques.
Casthelaz, André.
Cazenove, Hogan.
Caumont, John-Pierre.
Céard.
Chaillet.
Chalande, Bernard.
Chalumeau, Jean.
Chantre, Ami.
Chantre, Daniel.
Chapalay, Jules.
Chaponnière, pasteur.
Chaponnière, Philippe.
Chapuis.
Chappuis.
Chappuis, André
Chappuis, Etienne,
Chappuis, Jacques
Chappuis, John.
Chappuis, Christophe.
Charton-Strubing.
Chastel, père
Chastel, pasteur.
Chaumontet, avocat.
Chaumontet, notaire.
Chauvet, David.
Chauvet, ministre.
Chenevard.
Chenevière.
Chenevière-Barral.
Chenevière, professeur.
Chenevière, Charles.
Chenevière, Elis^th^ (Mlle).
Chenevière, Alfred.
Chenevière, Edmond.
Chenevière, Arthur.
Chenevière, Auguste.
Cherbuliez.
Cherbuliez, libraire.
Cherbuliez, ministre.
Cherbuliez, Joël.
Cherbuliez, Carl^ne^ (Mlle).
Chevalier, Antoine.
Chevalier, Marc.
Chevrier-Scherer.
Cheyssière.
Cheyssière, François.
Choisy, Ami.
Chomel, Jacques.
Chomel, Philippe.
Chout, Jean.

Chovin, père.
Chovin, cadet.
Chovin et Martin.
Chroud, Fanny (Mlle).
Claparède, Charles.
Christian.
Coindet.
Coindet, docteur.
Coindet-Patry.
Colard, Gabriel.
Collet.
Colin.
Cologny (de).
Colladon, Henri.
Colladon, Jean-Pierre.
Combe.
Combe, fils.
Constant (de).
Constantin, Abraham.
Constantin, François.
Constantin, Marc.
Cougnard.
Cougnard, avocat.
Cougnard-Voumard.
Cougnard, François.
Coulin, Vincent.
Coullet, Louis.
Counis, Barthélemy.
Counis, S.-Samuel.
Couriard, Pierre.
Cousins (Cercle des).
Court, Henri.
Court, Pierre.
Courvoisier, Georges.
Coutau, père.
Coutau, Paul.
Cramer, juge.
Croisier, Jean.
Crottet, Jean-Pierre.
Cuendet.
Cuenoud.

D

Dalleizette, Henri.
Dandiran-Durville.
D'Angers. M.-A.
Dard, Bénédict.
Darier.
Darier, Jean.
Darier-Wagnon (Veuve)
Dassier, Auguste.
Debouillanne.
Debrit, J.-J.
Debrit.
De Candolle. professeur.
Decor, Ami.
Decrey.
Decrue, David.
Déclé, Louis.
De Fernex, pasteur.
Dejoux, Joseph
Delafeuille, J.-A.
Delapalud, Simon.
Delapeine, Théodore.
De la Planche, père.
De la Planche, profr
De la Rive, Aug., profr
De la Rue.
Deléamont.
Deléamont, J.-B.
Delessert, Benjamin.
Delessert, François.
Delesvaux.
Deligage.
Delisle.

Delmas (Mlle).
De Lor, P.F., juge.
Demellayer.
Demellayer, A.
Demellayer, Gédéon.
Demellayer, J.-Louis.
Demole.
Demole.
Demontanrouge.
Dentan.
Dentand, J.-Louis.
Dentand, Louis.
Déonna-Brolemann.
Desrogis, Bénédict.
Derriey
Derriey, P.-P.
Deruaz.
Des Arts, A.
Des Arts, Gédéon.
Des Arts, J.-Louis.
Des Combes, J.-Gabriel.
Deville, Jacques.
Deville, P.
Diel.
Dimier, J.-Jacques.
Dittmar, ancien pasteur.
D'Ivernois.
D'Ivernois, John-Franç.
Dold, Louis.
Dominicé.
Dorsival.
Doy, John.
Droin, père.
Droin, César.
Droin, ministre.
Dubied, fils.
Dubois.
Duchesne, Amé.
Duchesne, J.-Louis.
Duchesne, Joseph.
Duchosal.
Ducimetière.
Ducommun.
Ducommun, J.-François.
Ducré, Abraham.
Ducré, Antoine.
Ducré, Henri.
Dufaure, Philippe.
Dufey, cadet.
Dufresne, docteur.
Dufour, G.-H., colonel.
Dufour, Edouard.
Dufour-Coulin.
Dufour, John-Louis.
Dufour, A. (Mlle).
Duhême.
Dumaine.
Dumas, J.-J.
Dumont, Etienne.
Dumonthay.
Dunand, Fr., de Marseille
Dunant, Anne (Mlle).
Dunant.
Dunant, Louis.
Dupin-Bellamy.
Dupin, M.
Dupin.
Dupont.
Dupuis, Auguste.
Durand.
Durand, Etienne.
Durand, J.-Etienne.
Durand-Junod.
Durand, Louis.
Duret.
Duret, Félicie (Mlle).

Duret, J.-J.
Duret, Marie (Mlle).
Duroveray, frères.
Duseigneur, Louis.
Dutrembley.
Duval, Jacob.
Duval, François.
Duval, François-Louis.
Duval, J.-Louis.
Duval, Philippe.
Duval, syndic.

E

Emetaz, Jacques.
Enard, Georges.
Erisman.
Escolin (enfants).
Esu, S.-J.
Eymar, Antoine.
Eymar, Laurent.
Eynard-Lullin, J.-Gl.

F

Faguillon, François.
Fatio, J.-A.
Faure, aîné.
Favon, François.
Favre-Bertrand, Gme.
Favre, Henri.
Fazy-Pasteur, M.-A.
Fazy-Dufour.
Fazy, James.
Fazy, John-Louis.
Favas, père.
Favas, Antoine.
Favas, Jacques.
Favas, Ami.
Favas, Jean-Daniel.
Fedy, François.
Fedy, Pierre.
Ferderer-Matthey.
Ferrier, Henri.
Ferrier, père.
Ferrier-Gaudy.
Ferrier, Louis.
Fetsch, J.-P.-M.
Figuière.
Figuière, père.
Filliol, Louis.
Fillon (Mme).
Fillon.
Fleischbein.
Fleuret, Jean.
Fleury.
Fol, Bénédict.
Fontaine, J.-François.
Fontanel, notaire.
Forget, Louis.
Foulquier, François.
Foultier, François.
Fournier.
Fournier, J.-Henri.
François, Charles.
Frarin.
Friderich, Charles.
Frion.
Fubert, Louis.
Fuzay, J.-Henri.

G

Gaberel, Louis.
Gaberel, pasteur.
Gache.

Galey, Julien.
Galland. Hector.
Galland-Richard.
Galline, Charles.
Gambini.
Gambini, Jean.
Garnier, J.-L.
Gaud, Joseph.
Gaudin-Jaubert.
Gaudy, changeur.
Gautier, François-Guill.
Gay, J.-Louis.
Gay, Paul.
Geisendorf, Charles-L[s].
Genequand-Allamand.
Gentin, Louis.
Gentin, régent.
Gérard, procureur.
Gentin, J.-Louis.
Gervais.
Gibert.
Gilles, Jacques.
Gilles
Gillefpie, Léonard.
Gillet.
Gillet, Etienne.
Gillet, Léonard.
Gillet, Louis.
Ginsig, G[me].
Girard, Abraham.
Girard, Alexandre.
Girard, J.-J., dit Guerre.
Girard, P.-A.
Girard, régent.
Giraud-Dechoudens (M[e])
Giraud, Louis.
Giraud-Reboul.
Girod, John-Marc.
Girod, François (Havre).
Girod-Moricand, cons[ller].
Girod, syndic.
Giron.
Glaser, H.-M.
Gœllner, père.
Gœllner, fils.
Gœtz.
Godemar-Capt.
Golay.
Golaz, André.
Göltz.
Goncet.
Goncet, Daniel.
Gonin, Jean.
Goudet, Pierre.
Gouy, fils.
Goy, Félix.
Goy, J.-Pierre.
Goz, cadet.
Grandjean.
Granger, Louis.
Grel, Salomon.
Grenus.
Grezet, père.
Grœtsch.
Gros, Isaac.
Guédin
Guédin-Magnin
Guéringue.
Guérodon, guillocheur.
Guichon, Emmanuel.
Guigon, J.-Louis.
Guigon, Marc.
Guigon, Charles.
Guillermet.
Guillermet, J.-Henri.
Guillot.

Guizot.
Guizot, J.-J.
Guy.
Guy, J.-P.
Guy, aîné.
Guy, Henri-Louis.
Guy, Michel.
Guyon.

H

Haldimand, William.
Haensel, Jules.
Henry. pasteur.
Hentsch-de Chastel.
Hentsch-Chevrier.
Hentsch-Viollier.
Herpin, père.
Herpin, docteur.
Hermann. pharmacien.
Hervé.
Hervey.
Hess, François-Jacob.
Heunisch, père.
Heunisch, fils cadet.
Heyer, pasteur.
Heyer, Théophile.
Hoffer, Josué.
Hoffmann.
Houillou.
Hornung, Ami.
Hornung de Cologny.
Huc, Jean.
Huguenin.
Huit, Marc.
Humbert, bijoutier.
Humbert, Jacq., pasteur.
Humbert, professeur.
Humbert, avocat.
Humbert, Abraham.
Humbert, B., cadet.
Humbert, Gustave.

J

Jacobi.
Janin-Delarue.
Janin, Jean.
Janot, Ferdinand.
Jacquinod.
Jaquemet.
Jaquemet, André.
Jaquemet-Baudin.
Jaquemet, Louis.
Jaquerot.
Jaquet, agent de change.
Jaquet-Chappuis.
Jaubert.
Jérôme.
Jérôme, Jacques.
Jetzeler, J.-Henri.
Joassin, Auguste.
Johannot-Grel.
Johannot, Henri.
Jolimay.
Joly.
Jordan.
Jouard, J.-J.
Jouard-Martin.
Jouard-Mestral.
Jourdan, Michel.
Journal de Genève.
Julien, fils.
Junod.
Junod, fils.
Jurine, pére.

K

Kern.
Kimmerling, J.-Louis.
Kohler.
Knecht, Louis.
Köbel, Charles.
Koller, Jenny (Mlle)
König.
Krans, père.
Krieg, Adrien.
Krieg, Caroline (Mlle).
Kunkler-Rigaud, cons[ler].

L

Lacombe, J.-E.
Lacombe-Ormond.
Lacroix, Etienne.
Ladermann, aîné.
Ladermann, P.
Lador.
Lafond, J.-Antoine.
Lafond et Geisendorf.
Lafontaine.
Lagier, François.
Lambert.
Lambert, avocat.
Lamunière.
Lamy, frères.
Langlois.
Lapalud, Michel.
Larchevêque, Christ.
Lassieur, A.-D.
Lassieur, Marc.
Latard, L.-F.
Latard, fils.
Laueffer.
Laurent.
Lavit-De la Rive.
Leclerc.
Léchaud, Etienne.
Ledouble.
Léger, père.
Léger, fils.
Lehmann.
Lejeune-Pâquet.
Lemaire, J -Antoine.
Lepschly (Mlle).
Le Royer, Rod.
Le Royer, fils.
Le Royer-Delille.
Leube, Jeannette (Mlle).
Lauba (M[me]).
Leubel, Louis.
Lhoste (Mme veuve).
Lhoste, J.-P. Louis.
Lhuillier-Pellet.
Liène, John-Frédéric.
Lienne-Deleschaux.
Ligier.
Linck.
Linder, J.-J.-H.
Lions, Etienne.
Loire.
Longchamp.
Lossier, Jacob.
Lossier, fils.
Louis, Jean.
Loup.
Lullin, juge.
Lütscher, pasteur.

M

Mabille.

Macaire, boulanger.
Macaire, Eaux-Vives.
Macaire-Maubert.
Macaire-Pommier.
Macaire, régent.
Macaire-Prinsep.
Machard, aîné.
Machard, Philippe.
Machard-Roux.
Magnenaz.
Malan, Alexandre-Louis.
Malcontent, Pierre.
Malherbe, père.
Malherbe, fils.
Malignon.
Mallègue.
Mallet.
Mallet, aîné.
Mallet-Butini.
Marcet, avocat.
Marcet-Haldimand.
Marcinhes, François.
Marchinville, Moïse.
Marcillac.
Marguerat, Ph.
Marmoud, cadet.
Marron, pasteur.
Martin, Charles.
Martin-Sales.
Martine.
Masbou, ancien syndic.
Mathonnet.
Matheus.
Mattheus.
Mattheus, fils.
Matthey.
Matthieu, André-Marc.
Matthieu, François.
Matthieu, Jacques.
Matthieu, Louis.
Matthieu, Louis-Elie.
Maunoir, professeur
Maunoir-Senn.
Maurice-Diodati.
Maurice, Georges.
Mayer.
Mayle.
Mayor, F., doct^{r}-ch.
Maystre, peintre.
Megevand, Susanne (Mlle)
Melly, André.
Melly-Duchesne.
Melly, Jacob.
Menestrier, Jacques.
Menn, père.
Menn, Henri.
Menn, Louis.
Menn, J.-Louis.
Menn, Marc.
Mennet.
Mercier.
Mercier, Pierre.
Mercier, Jean.
Mercier, Louis.
Mercier, Marc.
Mermillod, Marc.
Mertz.
Mestral.
De Mestral.
Mestrezat, Guillaume.
Meüsel.
Michelin.
Mieville, Jules.
Millenet.
Mirabaud-Amat.
Mittendorff, Vincent.

Moynier-Déonna.
Molinier, P.
Molinier-Vigne, Barth.
Monod.
Monod, pasteur.
Monod, Philippe.
Montandon, médecin.
Moré, Alexandre.
Moré, Jacques.
Moré, J.-Louis.
Moré, Moïse.
Moricand-Roux.
Morin, père.
Morin, docteur.
Morin, J.-P.
Morin, Philippe.
De Morsier, A.
Mottet.
Mottet, Charles.
Mottet, Marc.
Mouchon, pasteur
Moulin.
Moulinié.
Moulinié, Jacques.
Moultou, Guillaume.
Mourgue.
Mottu.
Mulhauser, M.-A.
Muller.
Munier, Susanne (Mlle).
Munier, J.-Daniel.
Munier-Romilly, D[d], p[r].
Muntz-Berger.
Mussard, François-Alex.
Mussard, Georges.
Mussard, Daniel.
Mussard, Jean.

N

Naville, F.-M. L., past[r].
Nepperschmid, Emman[l].
Nicole, François.
Niqueler, Etienne.
Noël.
Noyel.

O

Ochsenbein, Henri.
Odier, Amélie (Mlle).
Odier, syndic.
Odier, Antoine.
Odier, Gabriel.
Odier, J.-A
Odou, Abraham.
Olivet, F., doct[r]-ch.
Olphan, père.
Olphan, fils.
Oltramare.
Ormond-Blanchet.
Ouvriers (quelques).

P

Paccard, de Paris.
Paccard, D.-M.
Pagan, Ami.
Paintard, Jean.
Pallard, Marc.
Panchaud, J.-A.
Panchaud, J.-Henri.
Paris, Charles.
Pascalis, professeur.
Pasteur-Mallet.
Patry-Mirabaud.

Pautex, Benjamin.
Pautex, J -Auguste.
Pautex, Louis.
Pautex, mont. de boîtes.
Pautex-Pavarin, Ve (Mme)
Peligot.
Peloux, aîné.
Peloux, cadet.
Perey, pasteur.
Perrier.
Peroud.
Perregaux.
Perregaux, peintre.
Perrot.
Pérusset, François.
Péter, Jacques.
Petit, Jean.
Petit, A., cadet.
Petit-Senn.
Petit-Senn, fils.
Picard, Louis.
Picot, Daniel.
Picot-Mallet, professeur.
Pictet. Adolphe.
Pictet, Charles.
Pictet-Diodati.
Piguet fils, Auguste.
Piguet, J.-D.
Piguet-Piozet.
Piguet-Verchère.
Piron, Louis.
Pittard.
Platel, Auguste.
Portalès.
Plojoux, J.-P.
Potter, J.-H.
Pouchoulin, Abraham.
Pouchoulin, Auguste.
Pouchoulin, Ami.
Pouchoulin-Pautex.
Pougneau, Fanchte (Mlle)
Pouzait, Antoine.
Prévost, professeur.
Prévost, Alexandre.
Prévost, Amédée.
Prévost, Charles.
Prévost, Guillaume.
Prévost, J.-Louis.
Prévost-Pictet.

R

Racine, Edmond.
Raquet, Alexandre.
Raffard, Désiré.
Rafinesque.
Raffinesque
Ramu, orfèvre.
Rath (Mlle).
Rattier, maréchal.
Raymond-Giroud et Cie.
Reckier.
Recordon.
Recordon, Carouge.
Reiber, J.-P.
Reichenbach.
Renevier, Abraham.
Repingon, Abraham.
Repingon, Jacques.
Repingon, J.-Louis.
Repingon, Juliette(Mlle)
Repingon, Elise (Mlle).
Repingon, P.
Repingon, roi de l'Arqse.
Resseguerre, J.-P.
Reverdin.

Rey, Ami.
Rey, Gaspard.
Rey, Louis.
Rey, J.-Paul.
Rey (Mmes).
Reymond, André.
Reynaud, J.-Louis.
Ribot, Gédéon.
Ricanet, fils.
Richard, Albert.
Richard, notaire.
Richard, J.-François.
Richard, Samuel.
Richard-Savat.
Richter, aîné.
Rigaud, J.-J., 1er syndic.
Ritchel, B.
Ritter.
Ritter, Guillaume.
Rivière.
Rivière, fils.
Rivoire.
Robert.
Robert, J.-J.
Roch.
Rochat.
Rochat, Jean.
Rochaz, Louis.
Roget, P.
Rojoux, Guillaume.
Rolland, Rodolphe.
Romilly frères, fils de Sir Samuel.
Romilly, J.-J.
Roquerbe, A.-C.
Rosié, Pierre.
Rosier, Matthieu.
Rossi, P.
Rossier.
Rossier, père.
Rossier, fils.
Roussillon, Jean.
Roussillon, Louis.
Roux, André.
Roux, B.
Roy, père.
Ruche.
Ruegger.
Ruehl, Charles.
Ruff, Antoine.

S

Sablier.
Sabon.
Saladin, William.
Sandol, J.-G.
Sandoz, Charles-Louis.
Santoux, Jean.
Saran, fils.
Sarrasin, Louis.
Sarasin-Rigaud.
Sartoris, Urbain.
Sautter-Bordier.
Say, J.-Baptiste.
Sayous.
Schaub-Bellot (Mme Ve).
Schaub, Charles.
Schaub, Fanny (Mlle).
Schaub, Louis.
Schatz.
Scherer, aîné.
Scherer, cadet.
Scherff, Edouard.
Schistreberg.
Schrœder.

Schueh.
Schultz, J.-F.
Seguin, Daniel.
De Sellon.
Sené, Etienne.
Sené.
Senet.
Senn, docteur.
Senn-Gros.
Serment.
Simon-Pattay.
Simond, Louis.
Simonin, pasteur.
Sismondi, C.-L.
Soldano.
Soret, Frédéric.
Soret-Duval (Mme).
Soret-Duval.
Soret-Odier (Mme)
Soret-Odier.
Soulier.
Soulier.
Souvairan, François-Ls.
Souvairan, Louis.
Souvairan, Pre-Georgss.
Spiess, graveur.
Staib, Daniel.
Staib, Henri.
Steiner.
Sterki, Louis.
Strecker, cadet.
Stouber-Wolff.
Stoutz-Dechapeaurouge.
Stouvenel.
Subit.
Subit, aîné.
Süsz, Frédéric.
Sutter.
Symery.
Szekelyhidi, Louis,

T

Taillefer.
Targe.
Targe-Brolliet.
Tattegrin.
Tavan, Paul.
Teron
Terond, J.-André.
Terond, père.
Terras.
Terroux, Abraham.
Thil, Charles-Louis.
Théoule, aîné.
Théoule, cadet.
Théremin, François.
Thomas.
Thomas, François.
Tissot.
Tissot, Louis.
Töpffer, Adam.
Töpffer-Counis.
Töpffer, professeur.
Torras, A.-L.
Torras-Dassier.
Tournier, père.
Tournier, fils.
Tourte, régent.
Trapier.
Trembley-Roguin, avoct
Trimolet, Moïse.
Troll, Isaac.

V W

Vacheron, Abraham.
Vacheron, César.
Vacheron-Chossat.
Vacheron, P.
Vagnon aîné.
Vagnon cadet.
Valette.
Vallon.
Wallner, Philippe.
Wallner, J.
Vandal.
Vanier, André.
Vanier (Mme).
Wartmann.
Vaucher-Crémieux.
Vaucher, Pierre-Paul.
Weber (Mme).
Veillard, fils.
Veillard, docteur.
Veillard.
Veillard, régent.
Veyrat, P.-Antoine.
Weiss, Christian.
Weiss, Christophe.
Weiss, Théophile.
Verchère.
Vernes de Luze.
Verner.
Veret, aîné.
Viande, Alphonse.
Vicet, Adam.
Victor, Auguste-Théod.
Vieux David, dit Vincent.
Wielandy.
Vignier, George.
Vignier, Jean.
Vignier, notaire.
Viguet, P.-S.
Viguet, pharmacien.
Willemin.
Vincent, Barthélemy.
Vincent, Louis.
Viollier.
Viollier, J.-Louis.
Viridet.
Viridet, Jean.
Wolff, Basile.
Wolfschberger, J.-C.
Vouant.
Vuillaumier, fils.
Vulliemos, François.
Vulliemos, ministre.
Vulliemos, Moïse.
Vursching, pêre.
Vursching, fils aîné.
Wurthner.

Y

Yong.
Young (Mme).

Z

Zimmermann.
Zittel.
Zurlinden, Gaspard.

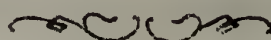
RÉSUMÉ DU COMPTE DE LA STATUE EN BRONZE ÉLEVÉE PAR SOUSCRIPTION A JEAN-JACQUES ROUSSEAU DANS SA PATRIE.

DÉPENSES

	Francs.	*Florins.*
Payé à M. J. Pradier, pour le prix de la statue, selon la convention	Fr. 18,600	
Plus, don fait à lui en sus de la convention	» 600	
Total payé à M. Pradier. . .	Fr. 19,200	
selon sa quittance définitive		41,600
N. B. Ces paiements ont eu lieu comme suit :		
Le 12 Mai 1830	Fr. 4,000	
28 Septembre 1830. . . .	» 8,000	
21 Février 1833	» 3,600	
24 Février 1835	» 3,600	
	Fr. 19,200	
Menus frais résultant presque en entier d'impressions, savoir : circulaires primitives, avis, cartes d'entrée, discours lors de l'inauguration, liste des souscripteurs, *Feuille d'Avis*. Plus, portefaix pour déchargement de la statue et autres menus frais.		624.6^{s}
		Fl. 42,224.6^{s}

RECETTES

	Florins.
Souscriptions primitives versées chez MM. Hentsch et Ce.	35,803 11s
Don du Comité Boissier	1,000
Intérêts bonifiés par MM. Hentsch et Ce sur les fonds mis en dépôt chez eux, déduction faite de quelques intérêts payés.	2,402 11s
Reliquat des souscriptions primitives rentrées.	130
Souscriptions supplémentaires	1,888
Bénéfices sur les espèces, soit conversion de monnaies.	101 8s
Balance soit déficit réel, comblé par les membres du Comité indépendamment de leurs propres souscriptions, qui s'élevaient à fl. 5,737.	898
Florins	42,224 6s



ERRATA

Page 8, 1re ligne, lisez : 6 pieds *au-dessus* du sol.
» 103, ligne 8, lisez : *philhellène.*
» 136, ligne 19, lisez : l'homme *heureux*.



TABLE DES MATIÈRES

DU MÊME AUTEUR :

Des établissements genevois destinés à procurer du travail.

Le Jubilé de la Réformation célébré à Genève, en Août 1735 (Épuisé.)

Carouge et son temple protestant.

Recherches historiques sur trois fondations ecclésiastiques (Épuisé.)

De Genève à Constantinople et à Vienne (Journal d'un voyage.)

Lettre inédite d'Etienne Dumont Mai 1789

etc, etc.



